

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

VETERANS AFFAIRS

Chair:

The Honourable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

Wednesday, November 20, 2013
Wednesday, December 4, 2013
Wednesday, December 11, 2013

Issue No. 1

*Organization meeting
and*

First and second meetings on:

The services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

ANCIENS COMBATTANTS

Président :

L'honorable ROMÉO ANTONIUS DALLAIRE

Le mercredi 20 novembre 2013
Le mercredi 4 décembre 2013
Le mercredi 11 décembre 2013

Fascicule n° 1

*Réunion d'organisation
et*

Première et deuxième réunions concernant :

Les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Roméo Antonius Dallaire, *Chair*

The Honourable David M. Wells, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Downe
Lang

Nolin

(Quorum 3)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Day (*December 11, 2013*)

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Roméo Antonius Dallaire

Vice-président : L'honorable David M. Wells

et

Les honorables sénateurs :

Downe
Lang

Nolin

(Quorum 3)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 11 décembre 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 19, 2013:

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Neufeld:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to study:

- (a) services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans who have served honourably in Her Majesty's Canadian Armed Forces in the past; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and its antecedents; and all of their families;
- (b) commemorative activities undertaken by the Department of Veterans' Affairs Canada, to keep alive for all Canadians the memory of Canadian veterans' achievements and sacrifices; and
- (c) continuing implementation of the New Veterans' Charter;

That the papers and evidence received and taken and the work accomplished by the Committee on this subject during the Fortieth Parliament and the First Session of the Forty-first Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report to the Senate no later than December 19, 2014, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 19 novembre 2013 :

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Neufeld,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier :

- a) les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants qui ont servi honorablement dans les Forces canadiennes par le passé; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et des organismes qui l'ont précédée; et à toutes leurs familles;
- b) les activités commémoratives tenues par le ministère des Anciens combattants du Canada afin de garder vivant pour tous les Canadiens le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants du Canada;
- c) la poursuite de la mise en œuvre de la Nouvelle Charte des anciens combattants;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la quarantième législature et de la première session de la quarante-et-unième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 19 décembre 2014 et que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant 90 jours après le dépôt de son rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Delegation to the subcommittee

Extract from the Minutes of the Standing Senate Committee on National Security and Defence of Monday, December 2, 2013

The Honourable Senator Day moved:

That the order of reference regarding veterans affairs adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

Délégation au sous-comité :

Extrait du procès-verbal du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du lundi 2 décembre 2013 :

L'honorable sénateur Day propose :

Que l'ordre de renvoi concernant les anciens combattants, adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, soit délégué au Sous-comité des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2013
(1)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:03 p.m., in room 257, East Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 12-13.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Lang, Nolin and Wells (5).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-13, the clerk of the subcommittee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Wells moved:

That the Honourable Senator Dallaire do take the chair of this subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited Senator Dallaire to take the chair.

The chair presided over the election of the deputy chair.

The Honourable Senator Dallaire moved:

That the Honourable Senator Wells be deputy chair of this subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the chair and deputy chair be empowered to make decisions on behalf of the subcommittee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wells moved:

That the subcommittee publish its proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the subcommittee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2013
(1)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, pour organiser ses travaux conformément à l'article 12-13 du Règlement.

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Lang, Nolin et Wells (5).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-13 du Règlement, le greffier du sous-comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que l'honorable sénateur Dallaire soit président de ce sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier invite le sénateur Dallaire à venir occuper le fauteuil.

Le président préside à l'élection à la vice-présidence.

L'honorable sénateur Dallaire propose :

Que l'honorable sénateur Wells soit vice-président de ce sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à prendre des décisions au nom du sous-comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que le sous-comité fasse publier ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du sous-comité du gouvernement et un membre de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

That the subcommittee ask the Library of Parliament to assign analysts to the subcommittee;

That the chair and deputy chair be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the subcommittee; and

That the chair, on behalf of the subcommittee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the subcommittee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the subcommittee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the subcommittee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the subcommittee empower the chair and deputy chair to designate, as required, one or more members of the subcommittee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the chair and deputy chair be authorized to:

- 1) determine whether any member of the subcommittee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the *Senators Attendance Policy*, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the subcommittee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the subcommittee; or (b) making a presentation related to the work of the subcommittee; and

That the chair and deputy chair report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the subcommittee travelling on subcommittee business.

Que le sous-comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au sous-comité;

Que le président et le vice-président soient autorisés à faire appel aux services d'experts-conseils dont le sous-comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du sous-comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du sous-comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du sous-comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du sous-comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du sous-comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du sous-comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à :

- 1) déterminer si un membre du sous-comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et
- 2) considérer qu'un membre du sous-comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du sous-comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du sous-comité; et

Que le président et le vice-président fassent rapport à la première occasion de leurs décisions relatives aux membres du sous-comité qui voyagent pour les affaires du sous-comité.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wells moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the subcommittee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the chair and deputy chair be empowered to direct communications officer(s) assigned to the subcommittee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation;

That the chair and deputy chair be empowered to allow coverage by electronic media of the public proceedings of the subcommittee with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair made a statement.

At 12:35 p.m. the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 4, 2013

(2)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Lang, Nolin and Wells (5).

Other senator present: The Honourable Senator Stewart Olsen (1).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le sous-comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin du même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à diriger au besoin les agents des communications affectés au sous-comité pour ce qui est de l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans;

Que le président et le vice-président soient autorisés, à leur discrétion, à permettre de diffuser les délibérations publiques du sous-comité par les médias d'information électroniques de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration.

À 12 h 35, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 4 décembre 2013

(2)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Lang, Nolin et Wells (5).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Stewart Olsen (1).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, and delegated on Monday, December 2, 2013 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee began its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

WITNESSES:

Office of the Veterans Ombudsman:

Guy Parent, Veterans Ombudsman;

Gary Walbourne, Executive Director, Operations and Deputy Ombudsman;

Colonel (Ret'd) Denys Guérin, Team Leader for the New Veterans Charter Review.

The chair made an opening statement.

Mr. Parent made a statement and, together with Mr. Walbourne and Colonel (Ret'd) Denys Guérin, answered questions.

At 1:17 p.m. the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 11, 2013

(3)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:06 p.m. in room 257, East Block, the chair, the Honourable Roméo Antonius Dallaire, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Dallaire, Downe, Lang, Nolin and Wells (5).

In attendance: Martin Auger, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, and delegated on Monday, December 2, 2013 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

WITNESSES:

Office of the Veterans Ombudsman:

Guy Parent, Veterans Ombudsman;

Gary Walbourne, Executive Director, Operations and Deputy Ombudsman.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, qui lui a été délégué le lundi 2 décembre 2013 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité entreprend son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Guy Parent, ombudsman des vétérans;

Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations, et ombudsman adjoint;

Colonel à la retraite Denys Guérin, chef d'équipe pour l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le président ouvre la séance.

M. Parent fait un exposé, puis, avec M. Walbourne et le colonel à la retraite Denys Guérin, répond aux questions.

À 13 h 17, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 11 décembre 2013

(3)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Roméo Antonius Dallaire (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Downe, Lang, Nolin et Wells (5).

Également présent : Martin Auger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, qui lui a été délégué le lundi 2 décembre 2013 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles.

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Guy Parent, ombudsman des vétérans;

Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations, et ombudsman adjoint.

The chair made an opening statement.

Mr. Parent made a statement and, together with Mr. Walbourne, answered questions.

At 12:52 p.m., the subcommittee suspended.

At 12:56 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the subcommittee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that staff be permitted to remain in the room.

At 1:22 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le président ouvre la séance.

M. Parent fait un exposé, puis, avec M. Walbourne, répond aux questions.

À 12 h 52, la séance est suspendue.

À 12 h 56, conformément à l'article 12-16(1)d du Règlement, la séance reprend à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel à rester dans la pièce.

À 13 h 22, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du sous-comité,

Josée Thérien

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2013

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:03 p.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the subcommittee.

[*English*]

Josée Thérien, Clerk of the Subcommittee: As clerk of your committee, honourable senators, it is my duty to preside over the election of the chair. I'm ready to receive a motion to that effect.

Senator Wells: I move, pursuant to rule 12-13, that the Honourable Senator Dallaire be elected chair of the subcommittee.

Ms. Thérien: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Thérien: I declare the motion carried and invite the Honourable Senator Dallaire to take the chair.

Senator Roméo Antonius Dallaire (Chair) in the chair.

The Chair: Colleagues, thank you very much for the vote of confidence and no dissenting votes. I am prepared to make my acceptance speech, but I'll defer to another occasion.

We believe that we should proceed with the actual organization process so that we can have a mandate to get on with work. We will take on the duties of steering to guide us into our future work.

Item 2 on our agenda is the election of the deputy chair. I believe that Honourable Senator Wells should be appointed as the Deputy Chair of the Veterans Subcommittee. Do I have someone to move this?

Senator Day: I would be pleased to move that he be elected deputy chair.

The Chair: Thank you for moving it, my dear colleague. Second? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you and welcome, Senator Wells, to this quite dynamic subcommittee. We're very happy to have you with us.

Senator Wells: Looking forward to it.

The Chair: Good.

I will now go through each of the motions on our organization agenda and ask for someone to move, second and approve. I won't read them because you have them before you. I'll simply

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2013

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 3, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*, pour organiser les activités du sous-comité.

[*Traduction*]

Josée Thérien, greffière du sous-comité : En qualité de greffière de votre comité, messieurs les sénateurs, il m'incombe de présider à l'élection de la présidence. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

Le sénateur Wells : En vertu de l'article 12-13, je propose que l'honorable sénateur Dallaire soit élu à la présidence du sous-comité.

Mme Thérien : Vous plaît-il, messieurs les sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : Oui.

Mme Thérien : Je déclare la motion adoptée et j'invite l'honorable sénateur Dallaire à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (président) occupe le fauteuil.

Le président : Chers collègues, je vous remercie beaucoup du vote de confiance, sans voix dissidente, dont vous me gratifiez. Je suis prêt à prononcer mon allocution de remerciement, mais je vais reporter cette allocution à une autre occasion.

Nous croyons qu'il vaut mieux nous occuper du processus d'organisation même de façon à nous doter d'un mandat pour mener nos travaux. Nous allons assumer les fonctions de direction pour nous guider dans nos travaux futurs.

Le deuxième point à notre ordre du jour consiste en l'élection du vice-président. J'estime que l'honorable sénateur Wells devrait être nommé vice-président du Sous-comité des anciens combattants. Quelqu'un veut-il formuler une motion en ce sens?

Le sénateur Day : Je serais heureux de proposer de l'élire comme vice-président.

Le président : Merci pour votre motion, cher collègue. Quelqu'un veut-il appuyer la motion? D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci et bienvenue, sénateur Wells, à ce sous-comité très dynamique. Nous sommes très heureux de vous avoir avec nous.

Le sénateur Wells : Je suis impatient de travailler avec vous.

Le président : Bien.

Je vais maintenant traiter toutes les motions prévues à l'ordre du jour de notre séance d'organisation et demander pour chacune d'elles quelqu'un pour proposer la motion, quelqu'un pour

read the title elements thereof.

Motion No. 3: Decisions regarding agenda, witnesses and hearings. We need a seconder. Do I have someone to move this motion?

Senator Nolin: I so move.

The Chair: Senator Nolin. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No. 2 is a motion to publish the subcommittee's proceedings. Someone to move? Senator Wells. Do we agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 5: Authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present.

[Translation]

Senator Nolin: I so move.

The Chair: Thank you, Senator Nolin.

[English]

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

The Chair: Number 6, Research staff.

It is moved by Senator Lang:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to ask permission of the Senate to retain the services of such counsel, and technical, clerical and other personnel as may be required;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Are the honourable senators in agreement?

Senator Nolin: Yes.

The Chair: Thank you.

Number 7, Authority to commit funds and certify accounts. It is moved by Senator Nolin:

l'appuyer ainsi que l'adoption de la motion. Je ne vais pas lire toutes les motions, étant donné que vous les avez devant vous. Je ne vais donner que les titres.

Motion n° 3 : Décisions relatives à l'ordre du jour, aux témoins et aux audiences. Il nous faut quelqu'un pour appuyer la motion. Y a-t-il quelqu'un pour proposer la motion?

Le sénateur Nolin : Je propose la motion.

Le président : Le sénateur Nolin. Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion n° 2 concerne la publication des délibérations du sous-comité. Quelqu'un veut-il proposer la motion? Le sénateur Wells. Sommes-nous d'accord?

Des voix. D'accord.

Le président : Le point 5 : autorisation de tenir des réunions et d'entendre des témoignages en l'absence de quorum.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je propose.

Le président : Merci, sénateur Nolin.

[Traduction]

D'accord?

Des voix : D'accord.

[Français]

Le président : Point n° 6 : personnel de recherche.

Il est proposé par le sénateur Lang :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le président soit assuré de demander au Sénat la permission de demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et,

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés, et de projets de rapport.

Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Le sénateur Nolin : Oui.

Le président : Merci.

Point n° 7, autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Il est proposé par le sénateur Nolin :

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Are the senators in agreement?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Thank you kindly.

[English]

The Chair: Travel, Item 8. Do I have someone to move? Senator Lang, thank you. Do we agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. No. 9: Designation of members travelling on subcommittee business. Do I have a mover?

[Translation]

Senator Nolin: I so move.

The Chair: You again! Thank you, Senator Nolin.

[English]

Do we agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Item 10: Travelling and living expenses of witnesses. Do I have a mover? Senator Wells, thank you.

Do we agree?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

The Chair: Communications. It is moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultant et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Déplacements, point 8. Quelqu'un veut-il proposer la motion? Le sénateur Lang, merci. Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Point n° 9 : désignation des membres qui voyagent pour les affaires du sous-comité. Y a-t-il quelqu'un pour proposer la motion?

[Français]

Le sénateur Nolin : Je propose.

Le président : Encore vous! Merci, sénateur Nolin.

[Traduction]

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Point n° 10 : frais de déplacement des témoins. Quelqu'un veut-il proposer la motion? Le sénateur Wells, merci.

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

[Français]

Le président : Communications. Il est proposé :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents des communications affectés au comité pour ce qui est de l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the public proceedings of the committee with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Senator Nolin: Before moving the motion, Mr. Chair, I would like to repeat what I said at the steering committee meeting.

I do not feel that the quality of the communications services we are receiving from the Communications Directorate is up to our expectations. Therefore, I would ask, Mr. Chair of the subcommittee, that you, together with your steering committee colleagues, with the deputy chair, work out a suitable solution and engage the Internal Economy Committee to ensure we are given the resources we need to obtain adequate communications services.

I do understand, however, that, in the meantime, we have no other choice. So I am making the suggestion.

The Chair: You are objecting on the basis that our communications needs are not being met?

Senator Nolin: What we are asked, almost automatically, is to accept the idea that the Senate's communications services will support us in our work.

That is what motion 11 does. In the interim, I have no choice, but I would like to take it further than that.

The Chair: But —

Senator Nolin: I will give you an example, Mr. Chair. We have produced a number of good reports, but the last one slipped completely under the radar. Something is not working. Either we did not produce a good report, or the intended audience was not made aware of it; they did not know about it. I think the problem has mainly to do with the second reason.

[English]

The Chair: I would like to take good notice of this point of clarification with regard to the communications assets given to this subcommittee and that steering look at the nature of the problem and bring it to the full committee, for a similar objection was articulated there. We might then look together at the overall communications strategy for our committee and subcommittee, because the dimension of outreach doesn't seem to be clearly defined.

Senator Nolin: I suspect, Mr. Chair, that we are not the only committee with those concerns.

The Chair: I see. Very good.

I will accept the caveat for steering to consider and come back to this subcommittee with any conclusion that we bring.

Are there any other points on this?

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias électroniques à sa discrétion, mais de manière à déranger le moins possible les travaux.

Le sénateur Nolin : Avant d'en faire la proposition, monsieur le président, j'aimerais réitérer les commentaires que j'ai faits à l'occasion de la réunion du comité directeur.

Je considère que les services de communication que nous obtenons de la direction des communications ne sont pas à la hauteur de nos attentes et je voudrais, monsieur le président du sous-comité, que vous développiez avec vos collègues, avec le vice-président, une démarche adéquate auprès du comité directeur et du Comité de la régie interne afin que des budgets nous soient alloués pour que nous puissions obtenir des services de communication adéquats.

Mais je suis conscient qu'en attendant, on ne peut pas faire autrement. J'en fais donc la proposition.

Le président : Votre objection est à l'effet que nos besoins en communication ne sont pas satisfaits?

Le sénateur Nolin : Ce qu'on nous propose de façon presque automatique, c'est d'accepter l'idée que les services de communication du Sénat vont nous appuyer dans notre démarche.

C'est ça, la motion n° 11. En attendant, je n'ai pas le choix, mais je veux qu'on aille plus loin que ça.

Le président : Mais...

Le sénateur Nolin : Je vais vous donner un exemple, monsieur le président. On a fait plusieurs bons rapports, mais le dernier en titre est passé complètement sous le radar. Quelque chose ne fonctionne pas. Ou notre rapport n'est pas bon, ou les gens à qui il s'adresse n'ont pas été mis au courant, ils ne le savaient pas. Je pense que c'est surtout la deuxième raison.

[Traduction]

Le président : Je prends bonne note de cette précision concernant nos ressources de communications et je conviens que le comité directeur doit se pencher sur la nature du problème et en parler au comité permanent, étant donné qu'une objection semblable a été formulée à ce niveau-là. Ensuite, nous devrions examiner ensemble la stratégie globale de communications du comité permanent et du sous-comité, parce que la portée des activités de communications ne semble pas clairement définie.

Le sénateur Nolin : Je soupçonne, monsieur le président, que nous ne sommes pas le seul comité préoccupé de la sorte.

Le président : Je vois. Très bien.

Je vais soumettre vos préoccupations au comité directeur et je vous ferai part des conclusions auxquelles nous arriverons.

Y a-t-il autre chose à ce sujet?

Senator Day: On the question, I think Senator Nolin is saying he would like to see the chair and deputy chair go further than what is here. Moving this doesn't preclude you from doing that; so I don't think your hands are tied at all. This allows you to do this and is really to protect the Communications Directorate. If you want to go further, which I think we all hope we will, this would not preclude you from doing that.

The Chair: Very good. Thank you for that clarification.

Senator Lang: I'm not going to take a lot of time because we did discuss this in the main committee, but I want to re-emphasize that this is larger than strictly the National Security and Defence and Committee and the Veterans Affairs Subcommittee. This is the Senate itself and how we communicate our message through our various committees. I would suggest strongly that we have an obligation to speak to our leadership to see if we can get a common sense of purpose in respect of what we do, how we do it and what changes could be made in respect of us being able to do the job we're asked to do. With your assistance and everyone else's, we could see effective change.

Senator Wells: I note the paragraph under Item 11, "Communications," which says "that the chair and deputy chair be empowered to direct communications officers assigned to the subcommittee." I assume they've not been assigned yet to the subcommittee because we've just been constituted. Through our deliberations on steering and brought to the full subcommittee, we'll have leave to decide what communications assets we'll require so that we're not limited by this proposal.

The Chair: Gentlemen, I think this is a very worthy point. The fact that we raise it even as we constitute this subcommittee demonstrates the seriousness of our concerns over how the work of the committee and the product is reaching the potential clients. I would like to indicate that in steering Senator Wells and I will look at articulating an argument that states the requirement we think will meet our needs and will move that to the full committee. Subsequently, I hope the full committee will encapsulate that within the full committee's requirements and on up the chain. Together, we will punch something out that we'll bring to the subcommittee for your approval and then move forward. We're going to put something tangible on paper about this.

Senator Nolin: That being said, I am proposing.

The Chair: Thank you, Senator Nolin. Do I have agreement?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Day : Je crois que le sénateur Nolin aimerait que le président et le vice-président poussent l'étude de la question plus loin encore. L'adoption d'une motion donnée ne veut pas dire qu'il faut se limiter à ce qu'elle contient. Elle vous permet de faire ce qui est prévu et réellement de protéger la Direction des communications. Si vous désirez aller plus loin, et je pense que c'est ce que nous souhaitons tous, la motion ne vous empêche pas de le faire.

Le président : Très bien. Je vous remercie de cette précision.

Le sénateur Lang : Je ne m'attarderai pas longtemps sur le sujet parce que nous en avons discuté au comité permanent, mais je tiens à répéter que la question ne concerne pas seulement le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et le Sous-comité des anciens combattants, mais l'ensemble du Sénat. Il s'agit de la façon dont nous communiquons notre message par l'entremise de nos divers comités. Je dirais que nous avons l'obligation d'en parler à la direction pour voir si nous pouvons établir un objectif commun concernant notre travail, la façon dont nous le faisons et les changements à apporter pour nous permettre de nous acquitter des tâches qui nous sont confiées. Avec votre aide et celle de tout le monde, nous pourrions apporter des changements efficaces.

Le sénateur Wells : Je remarque qu'au paragraphe figurant sous le point 11, « Communications », on peut lire : « que le président(e) et vice-président(e) soient autorisés à diriger au besoin les agents de communication affectés au sous-comité ». Je présume qu'ils n'ont pas encore été nommés parce que nous venons tout juste de constituer le sous-comité. Le comité directeur se penchera sur la question et fera part de ses délibérations au sous-comité, après quoi, nous pourrions décider des ressources en communications dont nous aurons besoin; nous ne sommes donc pas limités par la proposition.

Le président : Messieurs, vous soulevez là un point très valable. Le fait que nous discutons de cette question alors même que nous sommes en train de constituer le sous-comité montre bien que nous sommes très préoccupés par la façon dont le travail du comité et le fruit de son travail rejoignent les clients potentiels. Je voudrais vous dire qu'au comité directeur, le sénateur Wells et moi-même nous efforcerons d'établir clairement nos besoins en ressources de communications, avec justifications à l'appui, que nous présenterons subséquemment au comité permanent. J'espère qu'ensuite, le comité permanent intégrera nos besoins dans sa planification et que le processus suivra son cours aux niveaux supérieurs. Ensemble, nous allons produire quelque chose que nous soumettrons au sous-comité avant de passer aux étapes suivantes. Nous allons mettre par écrit quelque chose de tangible à ce sujet.

Le sénateur Nolin : Cela étant dit, je propose la motion.

Le président : Merci, sénateur. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: The time slot for regular meetings will be Wednesdays from 12 p.m. to 1:30 p.m. Before we agree, I wish to indicate our modus operandi. We tend to start at about 12:10 so that members can get a few bites in and to accommodate those who come from caucuses that finish at noon.

Also, we tend to respect the bell as much as we can, so as we approach 1:15 to 1:20, we come to a conclusion so that members can be in the chamber on time. That's the SOP that we've got in this time slot.

Do I have someone to propose?

Senator Wells: I don't think you need one.

Senator Day: That doesn't need a motion. It doesn't look like it on the sheet.

The Chair: No, it does not.

Senator Day: I wanted to clarify that we have a meeting until 12 p.m., so if this meeting starts then, I would be late for every meeting. I come directly, so I hope that 12:10 p.m. would work. Usually when the bells start ringing, it's difficult for us to have a meeting here; and that's at 1:15. It's typically about an hour that we have for a meeting rather than an hour and a half.

The Chair: We need to keep 12:00 to 1:30 for the staff to be able to set up and hold a room and the like and also for meals. That time is available. *In extremis*, if we have to push the limit, we could push it to the 12:10 to 12:20 time frame.

Senator Day: Thank you. It is difficult when the bells start ringing to have a meaningful meeting here in any event.

The Chair: Correct.

Senator Day: The second point is one for clarification. What relationship does the hour that a subcommittee has versus the four hours that are set aside for National Security and Defence, this being a subcommittee? If National Security Defence created six subcommittees, it could have four hours plus six hours during the week. There has to be some relationship. I wonder if Ms. Thérien is able to help me with that.

If we create a subcommittee that takes an hour, does that take away from the four hours allocated for National Security and Defence?

Le président : La plage horaire pour nos réunions ordinaires sera le mercredi, de 12 h à 13 h 30. Avant d'obtenir votre accord, j'aimerais vous faire part de notre modus operandi. Nous commençons habituellement nos réunions à 12 h 10 pour permettre aux membres d'avaler quelques bouchées et de se rendre à la salle, pour ceux qui sortent de réunions qui se sont terminées à 12 h.

Nous essayons également de respecter le plus possible la sonnerie d'appel, de sorte que lorsque nous approchons de 13 h 15 ou 13 h 20, nous mettons fin à la séance pour que les membres puissent se présenter à la Chambre à temps. C'est la procédure que nous suivons dans cette plage horaire.

Quelqu'un veut-il proposer une motion à cet effet?

Le sénateur Wells : Je ne crois pas que nous ayons besoin d'une motion pour cela.

Le sénateur Day : Nous n'avons pas besoin d'une motion; en tout cas, ça ne semble pas être le cas, si on regarde la feuille.

Le président : Non.

Le sénateur Day : Je voulais préciser que nous avons une réunion qui se termine à 12 h, alors si notre réunion commence à l'heure, je serai toujours en retard. Je me dirige tout de suite vers la salle, alors j'espère que 12 h 10 peut faire l'affaire. Habituellement, lorsque la sonnerie d'appel commence à retentir, il est difficile pour nous de tenir une réunion ici et la sonnerie commence à retentir à 13 h 15. Nous avons donc habituellement une heure pour nos réunions et non pas une heure et demie.

Le président : Nous devons conserver la plage horaire de 12 h à 13 h 30 pour laisser au personnel le temps de préparer la salle et de régler les autres détails et pour les repas également. Cette période-là est disponible. Au pire, nous pourrions attendre jusqu'à 12 h 20 pour commencer la réunion.

Le sénateur Day : Merci. Il est difficile de toute façon de travailler lorsque la sonnerie d'appel commence à retentir.

Le président : C'est exact.

Le sénateur Day : Le deuxième point consiste en une précision. En quoi est-il logique qu'un sous-comité dispose d'une heure pour tenir ses réunions alors que le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense dispose de quatre heures pour les siennes? Si le comité permanent avait créé six sous-comités, on aurait pu compter quatre heures et six heures de réunions dans la semaine. Il faut qu'il y ait une certaine logique derrière cela. Je me demande si Mme Thérien ne pourrait pas m'aider à ce sujet.

Si nous créons un sous-comité qui se réunit pendant une heure, cette heure est-elle retranchée des quatre heures accordées au Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense pour tenir ses réunions?

Ms. Thérien: The time allocated to a subcommittee is really a decision taken by leadership. I'm sure that when they decide, they look at the schedule and see what times are available. It doesn't take time away from the committee, unless that's what the committee wants.

Senator Day: No. Leadership makes that decision. That's the question.

Ms. Thérien: Yes.

Senator Day: If we wanted to create another subcommittee, leadership would, first, determine whether we could have it and, second, how much time would be allocated and when.

Ms. Thérien: Yes.

Senator Day: Not this leadership but the overall Senate.

Ms. Thérien: Yes.

The Chair: Not only the time but also when. If you remember, the Anti-terrorism committee met for two hours on Monday afternoons as a slot was identified. It is not cast in stone, but if ultimately we see that we're not getting enough time to do this job and if we want to take another look at that, then certainly it is the purview of the subcommittee to consider it and then to raise it to the full committee and subsequently to the leadership.

Senator Day: It's a matter of negotiation with leadership.

The Chair: Yes.

Senator Day: I think it was Official Languages and National Security and Defence about 10 years ago that wanted to be created but there were no time slots.

The Chair: And the Human Rights Committee.

Senator Day: Monday was set aside just for those committees. National Security and Defence has moved to Wednesdays at noon as well.

The Chair: Through its subcommittee.

Senator Day: Some of us were hoping to create another committee, but the argument is that it can't happen. This subcommittee doesn't impact the Monday allocation of time for National Security and Defence. I wanted to make sure that we all had an understanding of that.

The Chair: I gather that historically this was considered an acceptable add-on. I don't think the full committee ever offered up any of its time for us to meet.

Senator Day: We only met for three hours.

Mme Thérien : C'est la direction qui décide du temps accordé à un sous-comité pour tenir ses réunions. Je suis certaine que lorsque la direction prend sa décision, elle examine le calendrier et repère les plages horaires disponibles. Le temps accordé au sous-comité pour tenir ses réunions n'est pas retranché du temps prévu pour celles du comité, à moins qu'il en soit décidé ainsi.

Le sénateur Day : Non. C'est la direction qui prend la décision. C'est ce que nous voulons savoir.

Mme Thérien : Oui.

Le sénateur Day : Si nous voulions mettre sur pied un autre sous-comité, la direction déciderait tout d'abord si la chose serait possible et elle fixerait ensuite le temps accordé pour les réunions ainsi que la plage horaire.

Mme Thérien : Oui.

Le sénateur Day : Ce ne serait pas la direction qui prendrait la décision mais le Sénat dans son ensemble.

Mme Thérien : Oui.

Le président : Non seulement le temps, mais également la plage horaire. Si vous vous souvenez bien, une plage horaire de deux heures avait été trouvée les lundis après-midi pour les réunions du Comité spécial sur l'antiterrorisme. Les calendriers ne sont pas coulés dans le béton. Si nous constatons que nous avons besoin de plus de temps pour étudier une question donnée, le sous-comité peut très certainement prendre la chose en considération et la soumettre d'abord au comité permanent et, ensuite, à la direction.

Le sénateur Day : Il s'agit de négocier avec la direction.

Le président : Oui.

Le sénateur Day : Je crois qu'il n'y avait pas de plages horaires disponibles il y a une dizaine d'années lorsqu'on a voulu créer le Comité des langues officielles et le Comité de la sécurité nationale et de la défense.

Le président : Et le Comité des droits de la personne.

Le sénateur Day : Le lundi avait été réservé pour ces comités. Le Comité de la sécurité nationale et de la défense a déplacé ses réunions au mercredi, à midi, également.

Le président : Par l'entremise de son sous-comité.

Le sénateur Day : Certains d'entre nous auraient aimé créer un autre sous-comité, mais cela est impossible. Notre sous-comité n'a pas d'incidence sur la plage du lundi réservée au Comité de la sécurité nationale et de la défense. Je voulais m'assurer que tout le monde comprend bien cela.

Le président : J'ai l'impression que cela a toujours été considéré comme quelque chose d'acceptable. Je ne crois pas que le comité permanent ne nous ait jamais offert de prendre de son temps pour nous réunir.

Le sénateur Day : Nous nous sommes réunis pendant trois heures seulement.

The Chair: Previous.

Senator Day: It was for three hours on Monday because there was an hour for Veterans on Wednesday.

The Chair: I never knew that. I don't see a link. The fact that we're going full committee for four hours is first class. If we screamed that we needed more time, and personally I think we do, we would have to negotiate another time slot in the week to do that.

If anyone ever feels that the subcommittee wants to bring that forward, please don't hesitate. The chair would be more than willing to discuss it and then bring it to the steering committee.

Senator Day: Well, many times we've not been able to finish the work that we're doing in the time slot for this committee, but I think it would be pretty tough to find another time slot.

The Chair: Would colleagues agree to permit steering to take a look at this thing, maybe look the fact that we're not giving enough time to this subject, and seek some data, some metrics, that give us some proof of that, and then bring that forward to the full committee?

Senator Day: Chair, I think you would have the mandate, and I would encourage you to do it. You know a few years ago that the House of Commons moved from a subcommittee on veterans affairs to a full standing, separate committee. We tried to follow suit at that time, but there was no leadership agreement to do so.

This is an important area that's not going away, and it seems a shame that it's just an adjunct in a tight little time slot, that we don't always get the work done we'd like to.

The Chair: Do colleagues have points on this?

Senator Wells: Looking at what topics we may consider, that would be an appropriate time to consider if we need more time or an additional slot or a greater degree of whatever it takes. But I think we shouldn't put the cart before the horse on making that decision before we decide what we're going to be looking at for this session.

The Chair: Very good. I'm sure Senator Day is talking from historical data, but I agree we would have to get solid metrics to be able to defend that.

Senator Day: I think it is a "cart or the horse" because we tend to determine what we will study based on the time slot we have available. If we had more time, we could certainly expand what we study.

Le président : Précédemment.

Le sénateur Day : Nous avons eu trois heures un lundi parce qu'une heure avait été réservée au Sous-comité des anciens combattants pour le mercredi.

Le président : Je ne le savais pas. Je ne vois aucun lien. Le fait que les réunions de notre comité permanent durent quatre heures est inaliénable. Si nous réclamons à grands cris plus de temps pour les réunions de notre sous-comité — et je crois que nous avons besoin de plus de temps —, nous devons négocier une autre plage horaire dans la semaine.

S'il y en a parmi vous qui jugent approprié de faire une démarche en ce sens, je vous invite à m'en informer. La présidence serait tout à fait disposée à discuter de la question et à la soumettre au comité directeur.

Le sénateur Day : Eh bien, il nous est souvent arrivé de ne pas pouvoir terminer notre travail à l'intérieur du temps qui nous était accordé, mais je crois qu'il serait très difficile de trouver une autre plage horaire.

Le président : Chers collègues, autorisez-vous le comité directeur à examiner cette question et à recueillir certaines informations, certaines données qui prouveraient que nous manquons de temps pour ensuite soumettre le problème au comité permanent?

Le sénateur Day : Monsieur le président, je crois que vous en avez le mandat, et je vous encourage à y donner suite. Vous savez qu'il y a quelques années, la Chambre des communes a transformé un sous-comité des anciens combattants pour en faire un comité permanent complet, un comité distinct. Nous avons bien essayé d'emboîter le pas, mais la direction n'a pas avalisé l'idée.

C'est un problème important qui demeure. Il est regrettable que nous ne puissions pas toujours travailler comme nous le voudrions à cause d'une petite plage horaire qui nous manque.

Le président : Chers collègues, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Le sénateur Wells : À la lumière des points que nous aurons peut-être à étudier, cela serait le bon moment d'examiner si nous avons besoin de plus de temps ou d'une plage horaire supplémentaire ou de quelque chose d'autre. Je crois toutefois qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et qu'il vaudrait mieux tout d'abord déterminer quelles questions nous allons traiter au cours de la présente session.

Le président : Très bien. Je suis sûr que le sénateur Day parle de faits avérés, mais je conviens que nous avons besoin de paramètres solides pour défendre notre point.

Le sénateur Day : Je crois qu'il s'agit d'un cas de « charrue ou de bœufs » parce qu'habituellement, nous déterminons quelles études seront faites à la lumière de la plage horaire que nous aurons. Si nous disposions de plus de temps, nous pourrions certainement étendre la portée du travail d'examen que nous faisons.

The Chair: Are you telling me you guys have already got me in a chicken-and-egg exercise and we haven't even finished —

Senator Day: No, it's a cart and a horse.

The Chair: What a great start to this. Thank you, gentlemen.

Senator Lang, do you want to add to this?

Senator Lang: I want to echo Senator Wells. I'm new to this committee to begin with, so I'd like to have some time on the committee to ascertain whether or not we would even look at that.

I know Senator Day would agree with me in respect to everybody's time frame and the way that our schedules are. It's one thing to say that you're going to extend time or you're going to find another time slot, but when I look around the table, I find how many members are going to be able to attend at some other given time in respect to the schedules that are already set. So there's that, as well.

I think there is the ability if we do some travelling. Obviously that aspect allows us to do further work, perhaps not in a designated time slot on a weekly basis. But at the same time, in respect to what we're doing with the main committee as well as ourselves, let's give ourselves some time and see where we go.

The Chair: Well done. Very good. Thank you for that.

Item 13 is "Other business." I would like to reintroduce, and with your acceptance, to bring back our good analyst, Martin, to the table. We didn't have a choice, but we're very happy to have him with us, seeing as though he's got most of the corporate memory of our work, so I'm very glad.

[*Translation*]

Martin, welcome back. We are very proud to have you with us. You are a hard worker, and we are glad to see you again.

[*English*]

Just before Item 14, "Adjournment," I would like to ask around the table if there are any other items, and also a comment on steering.

Senator Nolin: I think it is quite appropriate that Martin is now around the table because on November 18 he wrote a note on the recent Veterans Ombudsman report, more specifically, the one that was released on October 1. I think steering should seriously look in that report. You will find that, as Martin is reporting it to us, according to the Veterans Ombudsman:

The most urgent shortcomings to address are those that affect the economic financial support provided to Veterans, especially totally and permanently incapacitated Veterans who are vulnerable financially.

Le président : Êtes-vous en train de me dire, les amis, que vous m'avez déjà embarqué dans un exercice de la poule ou de l'œuf et nous n'avons même pas encore fini...

Le sénateur Day : Non, c'est une question de charrue et de bœufs.

Le président : Quel excellent départ! Merci, messieurs.

Sénateur Lang, avez-vous quelque chose à ajouter?

Le sénateur Lang : J'abonde dans le sens du sénateur Wells. Je suis nouveau au comité et j'aimerais donc avoir un peu de temps pour déterminer s'il convient ou non d'examiner cette question.

Le sénateur Day conviendrait sûrement avec moi qu'il faut tenir compte de l'emploi du temps de tout le monde et de la façon dont nos calendriers sont établis. C'est une chose de dire que nous allons prolonger les séances ou trouver une autre plage horaire, c'en est une autre de trouver une période de temps commune pour laquelle tous les membres ici présents pourraient se libérer, car les calendriers de tout le monde ont déjà été dressés. Il y a donc ce problème-là également.

Je crois que nous pourrions tirer profit du temps que nous aurions si nous effectuons des déplacements pour avancer dans l'étude de certains dossiers. Naturellement, il ne s'agirait pas d'une plage horaire hebdomadaire. Mais donnons-nous un peu de temps pour réfléchir à la chose, étant donné le travail que nous effectuons au comité permanent et à notre sous-comité.

Le président : Bien dit. Merci.

Point 13, « Autres affaires ». J'aimerais vous présenter de nouveau et accueillir à la table Martin, notre excellent analyste. On ne nous a pas donné le choix, mais nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous, car il a une grande connaissance des dossiers qui ont déjà été traités à notre sous-comité.

[*Français*]

Martin, encore une fois, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes très fiers de vous avoir avec nous. Vous êtes un bon travailleur et ça nous fait plaisir de vous revoir.

[*Traduction*]

Avant d'aborder le point 14, « Ajournement », j'aimerais demander aux membres s'ils ont d'autres points à soulever et des observations au sujet du comité directeur.

Le sénateur Nolin : Je crois que la présence de Martin est tout indiquée, étant donné qu'il a rédigé une note le 18 novembre sur le rapport de l'ombudsman des vétérans rendu public le 1^{er} octobre dernier. Je crois que le comité directeur devrait examiner ce rapport attentivement. Comme Martin nous le signale, vous constaterez que, selon l'ombudsman des vétérans :

Les lacunes les plus urgentes sont celles qui touchent le soutien financier lié à des répercussions financières offert aux vétérans, surtout à ceux qui sont frappés d'une incapacité totale et permanente et qui sont financièrement vulnérables.

I think it is urgent that we hear the ombudsman on that, and probably with the actuaries who made the studies that give the ombudsman all the evidence, and to report properly on the subject. I think steering should look into that. That's probably an emerging urgent situation that we should look into.

The Chair: Steering is going to demonstrate itself very open to counsel from the full subcommittee in regard to its work. Subsequent to this session, Senator Wells and I will be meeting to look at the work plan, as we both have put proposals together, recognizing we had this transition study that we want to bring to conclusion.

We can take good note of your point in regard to that ombudsman report.

Is there any other commentary from colleagues?

Senator Lang: I would like to follow up on this very real issue that Senator Nolin brought forward. My understanding is — and maybe Martin can brief us on it — that there was going to be a follow-up to find out what was happening within the department in respect to those particular documents.

Did you get an opportunity to follow up further on those public announcements to see if action was being taken so that we have some knowledge on that issue?

Martin Auger, Analyst, Library of Parliament: Based on what I've read — and I mentioned it on page 6 in the briefing note — the government has expressed the view that a parliamentary review of the New Veterans Charter will be initiated in the fall. As far as I know, that's something that has been discussed, and I believe the minister mentioned something to that extent.

The Chair: May I amplify on that?

I had the privilege of meeting with the minister over the last weeks, and he demonstrated a keenness of doing that review of the New Veterans Charter. I tried to offer to him the fact that maybe this subcommittee would be better to do that review than the Veterans Committee of the House of Commons — but that didn't go too far, I'm afraid — because of the far more non-partisan dimension of the work being done here. He acknowledged that. However, he also acknowledged that he wanted the study not to be a lengthy one.

Senator Nolin: That is my concern.

The Chair: To that, we did have a bit of a discussion, because the depth required of comprehending the New Veterans Charter and what it does requires a bit of time to bring people up to speed and also to comprehend the full dimensions of it.

I look forward to what the House of Commons Veterans Committee will do on this major dimension of the ombudsman's report, but I think we will probably be called upon to take a

Il est urgent que nous fassions témoigner l'ombudsman et probablement aussi les actuaires qui ont fait les études sur lesquelles l'ombudsman s'est fondé et que nous fassions dûment rapport sur la question. Je crois qu'il revient au comité directeur de se pencher là-dessus. Il s'agit probablement d'un nouveau dossier urgent dont nous devrions nous occuper.

Le président : Le comité directeur se montrera très ouvert aux observations du sous-comité. Après notre séance, comme le sénateur Wells et moi-même avons regroupé les propositions, nous nous réunirons pour examiner le plan de travail, étant donné qu'il faut terminer l'étude sur la transition.

Nous prenons bonne note du point que vous soulevez concernant le rapport de l'ombudsman.

Chers collègues, avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Le sénateur Lang : Je voudrais avoir des précisions concernant le problème très réel que le sénateur Nolin a soulevé. Je crois comprendre — et Martin pourrait peut-être nous éclairer à ce sujet — qu'un suivi devait être exercé sur la façon dont le ministère donnait suite à ces documents.

Avez-vous pu exercer un suivi des mesures qui ont été prises à la suite des annonces publiques qui ont été faites?

Martin Auger, analyste, Bibliothèque du Parlement : À la lumière de ce que j'ai lu — et je le mentionne dans ma note d'information —, le gouvernement a fait savoir que la Nouvelle Charte des anciens combattants ferait l'objet d'un examen parlementaire cet automne. À ma connaissance, la question a été débattue et je crois que le ministre a fait part de quelque chose à ce sujet.

Le président : Puis-je ajouter quelque chose?

J'ai eu le privilège de rencontrer le ministre au cours des dernières semaines et il s'est montré tout à fait disposé à commander l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants. J'ai essayé de lui faire valoir que notre sous-comité est peut-être mieux placé pour faire cet examen que le Comité des anciens combattants de la Chambre des communes — mais j'ai bien peur de ne pas l'avoir convaincu — étant donné la nature beaucoup moins partisane du travail que nous faisons ici. Le ministre l'a reconnu. Toutefois, il a également reconnu qu'il ne voulait pas que cette étude dure longtemps.

Le sénateur Nolin : Voilà ce qui me préoccupe.

Le président : Nous avons eu une certaine discussion à ce sujet, parce qu'il faut un certain temps pour comprendre à fond la Nouvelle Charte et amener les gens à en saisir tous les aspects.

J'ai bien hâte de voir comment le Comité des anciens combattants de la Chambre des communes va traiter cet aspect important du rapport de l'ombudsman, mais je crois que nous

second look in due course, giving the department enough time to respond to the breadth of the recommendations.

The minister was rather positive to the ombudsman's report, and that in itself is quite a significant gesture, I would to say.

Senator Lang: There are two separate issues: One is the question of the charter and revisions to the charter, but other issues out there perhaps can be rectified prior to a revision to the charter.

The Chair: Absolutely.

Senator Lang: That's what I would like to have our analyst look at — just exactly what is policy versus legislative requirement changes. That way, we can maybe address very real problems in a short period of time through the hearing process here to get some recommendations and assist the government in moving forward on very real issues that are affecting people.

Senator Wells: I agree. I think there are things that we look at in the broader sense — the report and the review of the report, and any implementation of a report. But if I take Senator Nolin's comments, there are things that we can do that are more time sensitive that we should do.

The Chair: Very good. Is there anything else?

Senator Day: This is just a suggestion for the steering committee in terms of our plan. We should be thinking about having the minister come in and meet our committee. He's new. We have not had him before our subcommittee. Let's see what his plans are for the immediate future, because I doubt very much that he will say, "Well, I have this study going on and I'm not intending to do anything."

Senator Nolin: Time is of the essence. The ombudsman wrote, to quote Martin's document, "the most urgent shortcomings." My reading of that is those are not intended consequences, and we need to correct that. First we need to hear from the ombudsman and then probably the minister because the minister will sign off on any legislative proposal from the government.

But I think time is of the essence. We will have ample time to look into the charter, but I think we need to look urgently at those shortcomings because those people are there waiting for us, Parliament, to act.

The Chair: The charter was to be written with a very clear objective of giving as much flexibility to the minister as possible to meet the changing requirements, which has not necessarily been reflected in the actual bill. His review of that will be helpful in seeing where he can manoeuvre, or not, with regard to many of the problems from implementing the charter. However, listing a whole series of other activities within the purview of the minister

serons probablement appelés à y jeter un second regard en temps opportun; le ministère aura ainsi suffisamment de temps pour réagir à toutes les recommandations.

La réaction du ministre au rapport de l'ombudsman a été plutôt positive, ce qui est en soi un signe très encourageant, je dirais.

Le sénateur Lang : Deux questions distinctes se posent ici : il y a la charte et les changements à y apporter, mais il y a également des choses qui pourraient être réglées avant la révision du document.

Le président : Absolument.

Le sénateur Lang : C'est ce que j'aimerais que notre analyste examine — quels sont exactement les changements à apporter au niveau administratif, d'une part, et législatif, d'autre part. De cette façon, nous pourrions nous occuper rapidement de problèmes très réels au moyen du processus d'audience et formuler des recommandations pour aider le gouvernement à progresser dans le règlement de vrais problèmes qui touchent les gens.

Le sénateur Wells : Je suis d'accord. Il y a des choses que nous examinons dans une perspective plus large — le rapport et l'étude du rapport, ainsi que les mesures de mise en œuvre des recommandations formulées dans un rapport. Toutefois, selon les commentaires du sénateur Nolin, il y a des questions plus urgentes sur lesquelles nous devrions nous pencher.

Le président : Très bien. Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Day : C'est une simple proposition pour le comité directeur concernant notre plan. Je crois que nous devrions inviter le ministre à rencontrer notre sous-comité. Il est nouveau et il n'a pas encore comparu devant nous. Prenons connaissance de ses plans pour le proche avenir, parce que je doute qu'il va nous dire : « Eh bien, il y a cette étude en cours et je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit. »

Le sénateur Nolin : Il faut agir rapidement. L'ombudsman a parlé dans son rapport, pour citer le document de Martin « des lacunes les plus urgentes ». Selon ce que je comprends, il s'agit de conséquences non prévues, et il faut corriger cela. Tout d'abord, il faut faire comparaître l'ombudsman et probablement aussi le ministre, parce que c'est lui qui avalisera les propositions législatives émanant du gouvernement.

Je crois qu'il est urgent d'agir. Nous aurons amplement de temps pour examiner la charte, mais nous devons nous occuper sans tarder des lacunes, parce que des gens attendent que le Parlement fasse quelque chose à ce sujet.

Le président : La charte a été rédigée dans le but très clair de laisser le plus de marge de manœuvre possible au ministre pour répondre aux besoins changeants, ce qui n'a pas nécessairement transpiré dans le projet de loi actuel. L'examen qu'il fera sera très utile pour voir quelle latitude il a pour corriger les nombreux problèmes découlant de la mise en œuvre de la charte. Toutefois, il convient de dresser la liste de toutes les autres mesures qui

— which will probably have some financial dimensions to it where he may have to go back to Treasury Board — is topical, and I think that we will want to take that on because people are actually affected by that today.

I would indicate that although we will bring you direction from steering, we are going to have a rather concurrent activity scenario, as I see it. One is that we want to finish the transition study, which is an overarching requirement for veterans as they move back onto “civilian street,” and there will be practical things to be done without affecting the charter. That does not preclude us from conducting other activities, like meeting the ombudsman, the minister and other specifics, that can be brought to the attention of the government in punctual reports or papers to the minister in regard to things he can do.

I'm appreciative that you see this sense of urgency from this committee and that we should action and look at our schedule of work with that in mind. That's certainly what I hope Senator Wells and I will come to agreement on and bring to your attention secretarially and then move on with the work as soon as we can.

Senator Nolin: If we need to be more convinced, the fact that the ombudsman released a report in late August and then again the first day of October, it is urgent.

The Chair: Time does fly when you are having a good time, you are absolutely right.

This is my last round of business before I call for the adjournment. Is there any other direction you wish to give to steering or to the chair?

Senator Day: Good luck.

The Chair: My closing remarks for this opening meeting may be a bit different from other committees — and I say this totally unpretentiously on the part of our subcommittee — because we have quite an audience on CPAC at three o'clock in the morning. The reason is a lot of these veterans have problems sleeping and have serious problems at night, so we do have a significant following. It's not playing to the cameras, but I hope that we do express ourselves with the fullness of candor when we are in session. People are quite attentive to this committee, as their lives can be significantly affected by our ability to recommend proposals to the government to take action in the best possible time.

I feel honoured to chair this subcommittee with you and to acknowledge that we have people who are very dependent on the work we are doing and are attentive to it. The odd moment of comic relief will also be appreciated in this very difficult and demanding subject.

relèvent du ministre — qui auront probablement des répercussions financières pour lesquelles le ministre devra se présenter de nouveau devant le Conseil du Trésor —, et je crois que c'est ce que nous voudrions faire parce que des gens sont désavantagés dans la situation actuelle.

J'aimerais vous dire que même si le comité directeur vous donnera une orientation à ce sujet, nous aurons un autre dossier important à régler qui fera concurrence à celui-ci, selon ce que je vois. Nous devons terminer l'étude sur la transition, qui revêt une importance primordiale pour les anciens combattants qui retournent à la vie civile, et il y aura des aspects pratiques à traiter sans que cela affecte la charte. Cela ne nous empêchera pas toutefois de mener d'autres activités, comme rencontrer l'ombudsman, le ministre et traiter d'autres sujets qui seront portés à l'attention du gouvernement dans des rapports ou des documents ponctuels remis au ministre au sujet de mesures qu'il peut prendre.

Vous comprenez, j'en suis bien heureux, qu'il est temps d'agir et que nous devons examiner notre calendrier de travail en conséquence. J'espère sincèrement en venir à une entente avec le sénateur Wells et porter à votre attention le résultat de notre travail pour que nous puissions nous mettre à la tâche le plus vite possible.

Le sénateur Nolin : Le fait que l'ombudsman ait rendu public un rapport à la fin août et un autre le 1er octobre devrait vous convaincre, si cela est nécessaire, qu'il est urgent d'agir.

Le président : Le temps file lorsqu'on passe un bon moment, vous avez absolument raison.

C'est la dernière fois que je vous demande si vous avez d'autres points à soulever avant de lever la séance. Avez-vous d'autres recommandations à faire au comité directeur ou à la présidence?

Le sénateur Day : Bonne chance.

Le président : Les observations finales que j'ai à formuler pour clore cette séance d'organisation diffèrent peut-être un peu de celles qui peuvent être prononcées dans les autres comités — et je dis cela sans aucune prétention de la part de notre sous-comité — parce que nous avons un public important à trois heures du matin sur la chaîne CPAC. La raison tient beaucoup à ce que les anciens combattants ont des problèmes d'insomnie et d'autres problèmes graves pendant la nuit, alors nous avons un public nombreux. Il ne s'agira pas de donner un spectacle devant la caméra, mais j'espère que nous nous exprimerons avec toute la franchise possible lorsque nous nous réunirons. Les gens suivent de très près ce qui se dit à notre comité, car notre capacité de formuler des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre le plus rapidement possible peut influencer de façon importante sur leur vie.

C'est pour moi un honneur de présider le sous-comité et de reconnaître que des gens dépendent beaucoup de notre travail et qu'ils y sont attentifs. Un peu d'humour nous fera le plus grand bien également lorsque nous traiterons ce dossier très difficile et exigeant.

(The subcommittee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, December 4, 2013

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:06 p.m., to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Roméo Antonius Dallaire (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon, honourable senators, and welcome to our first meeting of this new session.

I would also like to welcome those watching us on CPAC and to thank them for tuning in, especially the veterans who often watch the rebroadcast at two or three in the morning because, like me, they do not sleep particularly well at night. I think people who do that are very brave.

[*English*]

I have a short administrative point. Senator Wells and I — the steering — will be meeting later on today to look at the way ahead. We are now reviewing some of the efforts that have been going on over the last while to set the scene for the studies that we're looking at.

Certainly, the first thing we'll look at will be the transition study. If you remember, the steering committee was mandated to take a look at the draft. We will do what we can to get that out as soon as possible in the new year, as there is quite a significant amount of information that will be helpful to anybody who is involved with veterans or wants to be involved with veterans to assist them in the transition from the military into civilian life and gainful employment, we hope.

Thank you, Senator Wells, for being available to do that this afternoon.

Gentlemen, we have invited the Veterans Ombudsman, Mr. Parent.

[*Translation*]

Mr. Parent certainly went through some difficult experiences when he was a member of our search and rescue teams.

[*English*]

Ultimately, he was Chief Warrant Officer of the Canadian Armed Forces — so a lot of background there.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 4 décembre 2013

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 6, pour faire une étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs, et bienvenue à notre première séance de travail de cette nouvelle session.

J'aimerais aussi saluer nos auditeurs qui nous écoutent sur CPAC et les remercier de nous écouter, particulièrement les vétérans qui, souvent à deux ou trois heures du matin regardent l'émission qui passe en rediffusion, parce que, comme moi, ils ne dorment pas tellement la nuit. Je les trouve vraiment courageux de le faire.

[*Traduction*]

Je commence par aborder une petite question administrative. Le sénateur Wells et moi — soit le comité de direction — nous rencontrerons plus tard aujourd'hui pour établir notre plan de travail. Présentement, nous passons en revue certains des efforts qui ont été déployés dernièrement pour préparer le terrain en vue des études que nous mènerons.

La première chose que nous examinerons sera l'étude sur la transition. Vous vous souviendrez que le comité de direction a reçu le mandat de se pencher sur l'ébauche. Nous ferons tout en notre pouvoir pour le faire aussitôt que possible dans la nouvelle année, étant donné que l'étude vise à fournir beaucoup de renseignements qui seront utiles à toute personne qui aide ou qui souhaiterait aider des anciens combattants à effectuer la transition de la vie militaire à la vie civile et, espérons-le, à un emploi rémunérateur.

Merci, sénateur Wells, d'être disponible cet après-midi pour faire ce travail.

Messieurs, nous avons invité M. Parent, l'ombudsman des vétérans.

[*Français*]

M. Parent a certainement vécu des expériences difficiles quand il a fait partie d'équipes de recherche et sauvetage.

[*Traduction*]

Il a été nommé adjudant-chef des Forces armées canadiennes — il a donc beaucoup d'expérience.

I gather you will have a short presentation and then we can go to questions. We end usually at about 15 or 20 minutes past the hour. We look forward to your presentation on your report regarding the veterans, which we have had with us for a while, and we look to some clarifications where required.

Guy Parent, Veterans Ombudsman, Office of the Veterans Ombudsman: Good afternoon, Mr. Chair and committee members. Thank you for the opportunity today to address the most important issue, the review of the New Veterans Charter.

I'd like first to introduce my team. I have Gary Walbourne, Executive Director of Operations and Deputy Ombudsman.

[Translation]

With me today is Colonel (retired) Denys Guérin, our lead on the New Veterans Charter review.

As I mentioned in my address to the House committee last week, I would again like to thank the Hon. Julian Fantino, Minister of Veterans Affairs, for having agreed to my recommendation for a comprehensive review of the New Veterans Charter, with special focus placed on the most seriously disabled, support for families and the delivery of programs by Veterans Affairs Canada.

[English]

In one week, much has happened that shows the necessity of completing this comprehensive review and implementing meaningful solutions as quickly as possible. The men and woman who serve in the Canadian Armed Forces willingly accept the risks to their health and lives that are inherent to military service. If they are injured or become ill and can no longer serve in uniform, the Government of Canada has a recognized obligation to help rebuild lives and restore, to the greatest extent possible, their health, financial independence and quality of personal and family life.

What Canadian Armed Forces members and veterans struggle with is why the government's obligation falls short of meeting their needs when they have given their all. Recent events have tragically shown that for some, the uncertainty of the future was such that they perceived there was no hope. We need to ensure that each member of the Canadian Armed Forces is fully aware that no matter what type of service-related injuries or illness they sustain, they will be financially secure for the rest of their lives.

Je présume que vous ferez un court exposé, après quoi nous passerons aux questions. D'habitude, nous terminons 15 ou 20 minutes après l'heure. Nous avons hâte de vous entendre parler de votre rapport sur les anciens combattants, que nous avons entre les mains depuis un certain temps. Nous vous demanderons certaines précisions, le cas échéant.

Guy Parent, ombudsman des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Bonjour, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler aujourd'hui de ce très important examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les membres de mon équipe, soit monsieur Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations et ombudsman adjoint.

[Français]

Je suis accompagné du colonel à la retraite Denys Guérin, chef d'équipe pour l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Comme je l'ai mentionné dans mon allocution au comité de la Chambre des communes la semaine dernière, je voudrais encore une fois remercier l'honorable Julian Fantino, ministre des Anciens combattants, d'avoir accepté ma recommandation de procéder à un examen exhaustif de la Nouvelle Charte des anciens combattants en mettant particulièrement l'accent sur les anciens combattants les plus grièvement blessés, le soutien aux familles et la prestation des programmes des vétérans par Anciens combattants Canada.

[Traduction]

En une semaine, il s'est passé beaucoup de choses qui dénotent bien la nécessité d'effectuer cet examen approfondi et de mettre en œuvre des solutions concrètes le plus rapidement possible. Les hommes et les femmes qui servent dans les Forces armées canadiennes acceptent de leur plein gré de mettre leur vie et leur santé en péril, risques qui sont inhérents au service. S'ils sont blessés ou tombent malades et qu'ils ne peuvent plus servir en uniforme, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il lui incombe de les aider à reconstruire leur vie et, dans toute la mesure du possible, à retrouver la santé, leur indépendance financière et une vie personnelle et familiale de qualité.

Les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans ont de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement ne respecte pas entièrement son engagement à répondre à leurs besoins, alors qu'ils s'investissent complètement. De récents événements ont malheureusement montré que, pour certaines de ces personnes, l'incertitude entourant leur avenir les amène à croire qu'il ne reste plus aucun espoir. Nous devons faire en sorte que chaque membre des Forces armées canadiennes soit conscient que, peu importe la nature de la blessure ou de la maladie qu'il subit alors qu'il est au service du Canada, il jouira d'une sécurité financière pendant le reste de sa vie.

We also need to strengthen the transition process to create more and better opportunities for vocational training and partnership with industry. This will create hope and will focus Canadian Armed Forces members and veterans on their future rather than on clinging to the past.

Finally, we need to fortify families so they are better informed and compensated for the critical behind-the-scenes support they provide to our men and women in uniform. Not only is this essential to the individual, it is also a matter of national security as it affects the ability of Canada to successfully recruit and retain members of the Canadian Armed Forces.

This obligation on the part of the Government of Canada to its veterans is stated clearly in preambles to such acts and legislation as the Pension Act, the Veterans Review and Appeal Board Act and the War Veterans Allowance Act. Each states that the act shall be liberally construed and interpreted so that the recognized obligation to those who have served the country so well, and to their dependents, may be fulfilled. I fully support the recent calls from veterans' advocates and organizations to include this recognized obligation in the New Veterans Charter as in past veterans legislation.

Since April of this year I have published a series of reviews and reports to serve as a common factual reference to guide discussion and, more importantly, to channel action on specific New Veterans Charter program areas that need improvement. I have put forward evidence-based facts, analysis and recommendations on how to address shortcomings in the three program areas that are of most concern to veterans and their families: first, the financial instability and decreased standard of living; second, a vocational rehabilitation program that is overly rigid in its focus on existing education, skills and experience, which constrains education upgrade and employment options; and third, difficult family environment situations due to insufficient family support.

My office has analyzed more than 200 recommendations for improvements to the New Veterans Charter proposed by various House of Commons and Senate expert advisory committees since 2006, including many of the 160 recommendations mentioned by Minister Fantino. We also held exhaustive stakeholder consultations.

Nous devons également améliorer le processus de transition vers la vie civile en multipliant et en améliorant les possibilités d'emploi grâce à des partenariats avec le secteur privé et à des programmes de formation professionnelle. Ce faisant, nous redonnerons espoir aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans, qui pourront alors se concentrer sur l'avenir au lieu de s'accrocher au passé.

Enfin, nous devons renforcer les familles, c'est-à-dire faire en sorte qu'elles soient mieux renseignées et qu'elles soient mieux indemnisées pour le soutien essentiel qu'elles fournissent en coulisse à nos hommes et nos femmes en uniforme. Non seulement ces améliorations sont essentielles au bien-être de chaque individu, mais elles deviennent aussi une question de sécurité nationale puisqu'elles influencent la capacité du Canada à recruter et à maintenir en poste des membres des Forces armées canadiennes.

Cette obligation du gouvernement du Canada à l'égard des vétérans est présentée dans des textes législatifs, notamment dans le préambule de lois telles que la Loi sur les pensions, la Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), et la Loi sur les anciens combattants. Dans ces textes, il est indiqué que les dispositions prévues doivent être interprétées humainement, de façon à satisfaire à l'obligation que les Canadiens et le gouvernement du Canada reconnaissent avoir à l'égard de ceux qui ont si bien servi le pays et des personnes à leur charge. J'appuie entièrement les récentes revendications d'organismes de vétérans et de défenseurs de leurs droits, qui demandent que cette obligation reconnue soit présentée dans la Nouvelle Charte des anciens combattants, comme c'était le cas d'anciennes lois touchant les vétérans.

Depuis avril de cette année, j'ai publié une série d'examen et de rapports qui se veulent des outils de référence communs qui présentent les faits afin d'orienter la discussion et, plus important encore, les mesures à prendre concernant certains programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants qu'il importe d'améliorer. J'ai proposé des données probantes, des analyses et des recommandations sur la façon d'aborder les lacunes associées aux trois secteurs de programme qui préoccupent le plus les vétérans, soit les suivantes : premièrement, l'instabilité financière et un niveau de vie inférieur; deuxièmement, un programme de réadaptation professionnelle qui est excessivement rigide du fait que l'accent est mis sur la mise à profit de la scolarité, des compétences et de l'expérience, ce qui limite les options de recyclage et d'emploi; troisièmement, l'insuffisance du soutien accordé aux familles, ce qui engendre des situations pénibles.

Mon bureau a analysé plus de 200 recommandations d'améliorations à la Nouvelle Charte des anciens combattants qui ont été proposées depuis 2006 par plusieurs comités consultatifs d'experts et comités du Sénat et de la Chambre des communes, y compris bon nombre des 160 recommandations que le ministre Fantino a mentionnées. Nous avons également organisé de vastes consultations auprès de parties concernées.

[Translation]

Many recommendations that deal with the three key transition areas, financial support, vocational rehabilitation, and family support, have not been implemented and are continuing to affect veterans and their families, as can be seen with the spate of lawsuits against the government and the growing unrest in the veterans community.

[English]

Mr. Chair, I respectfully submit that most of the analysis and review of the New Veterans Charter deficiencies has been done. The path to improving the New Veterans Charter is clear. However, impeding that path is a worrisome trend. If we focus on issues on the periphery rather than on the more critical core issues, we will treat only the symptoms and not address the root causes which have far more significance in the day-to-day lives of our veterans and their families.

My report on improving the New Veterans Charter and the arterial analysis that supports it can serve as a baseline for how this living charter is reviewed by committees. The report's analysis of benefits and programs pinpoints exactly where the current suite of New Veterans Charter benefits is failing some veterans today and will continue to fail more tomorrow unless changes are made quickly.

Let me be blunt: All of us know where the gaps are in the programs. We don't need to study this for months. If we focus on fixing the fundamental gaps in the New Veterans Charter, many of the other complaints will disappear as we will have dealt with the root cause and not the symptoms.

If we fix only the following five items, think how different our conversation would be a year from now. The first is the insufficiency of the economic financial support provided after age 65 to totally and permanently incapacitated veterans. The second item is the drop of income for veterans who are transitioning from the military to a civilian career, because the Earning Loss Benefit pays only 75 per cent of pre-release salaries. The third is access to the Permanent Impairment Allowance. The supplement continues to be a problem for many permanently and severely impaired veterans. The fourth item is the unfair practice of providing a reduced Earnings Loss Benefit for part-time reservists who suffer injury or illness related to service. The fifth financial shortcoming is the non-economic benefit designed to compensate for pain and suffering, the Disability Award. This benefit was supposed to have kept pace with civilian court awards for pain and suffering but it has not.

[Français]

De nombreuses recommandations ayant trait aux secteurs clés de la transition, soit le soutien financier, la réadaptation professionnelle et le soutien aux familles, n'ont pas été implantées, et ces secteurs continuent d'avoir une incidence sur les anciens combattants et leur famille comme en font foi l'avalanche de poursuites lancées contre le gouvernement et l'agitation grandissante dans la communauté des vétérans.

[Traduction]

Monsieur le président, je fais respectueusement valoir que la presque totalité du travail d'analyse et d'examen des lacunes est terminée. La voie à suivre pour améliorer la Nouvelle Charte des anciens combattants est déjà tracée. Cependant, on dénote une tendance inquiétante à en dévier. Si nous mettons l'accent sur les questions périphériques au détriment des questions fondamentales et importantes, nous nous limiterons à traiter les symptômes des problèmes et non leurs causes profondes, qui ont des conséquences beaucoup plus graves sur la vie quotidienne des vétérans et de leur famille.

Mon rapport sur l'amélioration de la Nouvelle Charte des anciens combattants et l'analyse actuarielle qui le sous-tend peuvent servir de référence pour déterminer comment cette charte évolutive sera examinée par le comité. Le rapport analyse les avantages et les programmes de la Nouvelle Charte et montre clairement de quelle façon ils ne répondent pas aux besoins de certains vétérans d'aujourd'hui et comment le problème continuera de s'empirer à moins d'apporter des modifications rapidement.

Je ne mâcherai pas mes mots. Nous savons tous exactement quelles sont les lacunes des programmes. Nous n'avons pas besoin de mener une énième étude. Si nous nous efforçons de régler les lacunes fondamentales de la Nouvelle Charte des anciens combattants, la plupart des autres plaintes disparaîtront du coup puisque nous aurons traité la cause profonde des problèmes, et non pas les symptômes.

Si nous pouvions régler ne serait-ce que les cinq lacunes suivantes, imaginez la tournure différente que prendrait notre conversation l'an prochain. La première est l'insuffisance du soutien financier qui est offert aux vétérans frappés d'une incapacité totale et permanente dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. La deuxième est la baisse de revenus des vétérans en période de transition entre la vie militaire et une carrière civile, car l'allocation pour perte de revenus ne correspond qu'à 75 p. 100 de la solde que touchait un militaire avant d'être libéré. La troisième est que de nombreux vétérans atteints d'une invalidité grave continuent d'avoir du mal à recevoir l'allocation pour déficience permanente et le supplément à l'allocation pour déficience permanente. La quatrième est la pratique injuste de réduire le montant de l'allocation pour perte de revenus aux réservistes à temps partiel qui souffrent d'une blessure ou d'une maladie liée au service. La cinquième lacune concerne les avantages non financiers visant à compenser la douleur et la souffrance, soit

Too often the debate that swirls around veterans' issues centres on the question, "Am I better off under the Pension Act or under the New Veterans Charter?" The reality is that we have two very different benefit schemes operating in parallel. My view is that we need to accept the fact that veterans are supported under two different benefit schemes and we are not going to rewrite the past.

Mr. Chair, I believe we must focus on addressing the challenges faced by veterans and their families today and tomorrow. So much of the rhetoric is on what has been done. Let us focus on what needs to be done. If we do not deal with these challenges now, we will have to deal with the human cost later. If we study history we know that more improvements will be required in the future because as the nature of conflict changes, so too do the needs of our men and women in uniform.

[*Translation*]

This is why I am recommending that a regular two-year review of the New Veterans Charter be enshrined in the legislation so that it continues to adapt to the evolving needs of serving men and women, veterans and their families and that it continues also to live up to the government's affirmation that it is a living charter.

[*English*]

Let me remind you as I reminded the house committee last week that next year is the one hundredth anniversary of the start of the First World War. When Canada entered that war, it was not well-prepared to deal with the thousands of returning casualties and with the ensuing demobilization. Today Canada is much better prepared to care for and support its ill and injured veterans and their families. However, as recent events have shown, "better" is not synonymous with "sufficient" and there is still work to do to ensure that this generation and future generations of veterans receive the care and support they need.

The year we commemorate the one hundredth anniversary of the start of the First World War and the year we end operations in Afghanistan should also be heralded as the year we fix the problems with veterans' benefits and build the solid foundation of care and support for years to come. We need to visibly show our commitment to our men and women in uniform now so they can have hope for a better future.

l'indemnité d'invalidité. Cet avantage était censé avoir suivi l'évolution des indemnités pour douleur et souffrance accordées par les tribunaux civils, mais ce n'est pas le cas.

Trop souvent, le débat qui entoure les problèmes des vétérans se résume à la question suivante : « Est-il préférable de faire une demande en vertu de la Loi sur les pensions ou de la Nouvelle Charte des anciens combattants? » En fait, nous avons deux régimes d'avantages très différents qui fonctionnent en parallèle. Selon moi, nous devons accepter le fait que les vétérans ont accès à deux régimes d'avantages différents, et que nous ne pouvons pas récrire le passé.

Monsieur le président, j'estime que nous devons nous employer à résoudre les problèmes auxquels les vétérans et leur famille sont confrontés aujourd'hui et ceux auxquels ils le seront demain. La plus grande partie du débat vise les choses que nous avons accomplies. Concentrons-nous maintenant sur les choses qu'il nous reste à accomplir. Si nous ne réglons pas ces questions maintenant, nous devons faire face au coût humain plus tard. Si l'histoire nous a appris quelque chose, c'est que d'autres améliorations vont devenir nécessaires à l'avenir car, à mesure que la nature des conflits change, il en est de même pour les besoins de nos hommes et de nos femmes en uniforme.

[*Français*]

C'est pourquoi je recommande d'inscrire dans la loi un examen biannuel régulier de la Nouvelle Charte des anciens combattants pour s'assurer que celle-ci continue de s'adapter aux besoins changeants des hommes et des femmes militaires, des vétérans et de leur famille, et pour qu'elle continue d'incarner l'affirmation du gouvernement qu'elle est une charte évolutive.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous rappeler ce que j'ai indiqué au comité de la Chambre la semaine dernière, à savoir que l'an prochain nous soulignerons le 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale. Lorsque le Canada s'est engagé dans cette guerre, il n'était pas préparé à composer avec les milliers de blessés qui revenaient de guerre ni avec la démobilisation subséquente. Aujourd'hui, le Canada est beaucoup mieux préparé pour soigner et appuyer les vétérans malades et blessés de même que leur famille. Cependant, comme les événements récents l'ont montré, une « meilleure » préparation ne veut pas nécessairement dire une préparation « suffisante ». Nous avons encore bien du travail à faire pour nous assurer que les vétérans d'aujourd'hui et de demain reçoivent l'appui et les soins dont ils ont besoin.

L'année où nous commémorons le 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale et l'année où nous mettons fin aux opérations en Afghanistan devrait également être l'année où nous réglons les lacunes que comportent les avantages accordés aux vétérans et où nous établissons une base solide de soins et de soutien pour les années à venir. Nous devons clairement montrer notre engagement à l'endroit des hommes et des femmes en uniforme afin de leur donner l'espoir d'un avenir meilleur.

Mr. Chair and committee members, we built on the past to get to the present. Let us now build on the present to get to the future. All the tools are in place to do it now without undue delay. Our veterans and their families deserve no less.

[Translation]

The Chair: How very eloquent! Mr. Parent, thank you for your clear presentation. I was interested in some of your recommendations. I will now give the floor to the senators who want to ask you questions.

[English]

Mr. Parent: There are three slides I would like to address before we go to questions, if I may.

The Chair: We will go to that.

Mr. Parent: We have provided a package of slides that you can read at your leisure, but I would like to concentrate on the visual slide to give insight on what they represent and a bit of perspective. The first is on page 4 and it has to do with veterans' demographics and financial risks at age 65.

If you look at that slide in front of you, what is important here is to concentrate on what is an immediate need. Certainly, the fact there is a loss of income when veterans reach 65 is very important. We were able to focus on a group of veterans that would be in that dire need when they reach 65.

Here are the demographics: We started on the left-hand side with the total population of veterans in Canada, which is 700,000 and some people. From that we bring it down to the number of people who are actually Veterans Affairs clients, 135,600 and some, and then of course we went down to the veterans themselves who are Canadian Armed Forces clients, 76,400 and some people. These are Canadian Forces veterans who are now administered under the New Veterans Charter.

Of those people, if you go now to the right-hand side — and I remind you that this figure was when we published the report so it might have increased by now — 1,428 people were totally and permanently incapacitated, as designated by Veterans Affairs Canada, which means unable to generate wealth for the rest of their lives.

Of course, of those people, 406, when they reach age 65, will have no other income than what's available through other programs such as Old Age Security and that sort of thing. We were able to focus on those 406. When we are talking about people at risk after age 65, we are talking about that number of people. We're not saying they all are, but they could be, and I think that's important. I have had some discussions with the minister recently that it might not be 406; it might be more or

Monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité, nous avons misé sur le passé pour nous rendre au présent. Misons désormais sur le présent pour nous diriger vers le futur. Tous les outils sont en place pour le faire dès maintenant, sans retard injustifié. C'est le moins qu'on puisse faire pour nos vétérans et leur famille.

[Français]

Le président : Quelle éloquence! Merci, monsieur Parent, de votre présentation claire. J'ai trouvé intéressantes certaines de vos recommandations. Je vais maintenant céder la parole aux sénateurs qui veulent vous poser des questions.

[Traduction]

M. Parent : Si vous me le permettez, j'aimerais présenter trois diapos avant que nous passions aux questions.

Le président : D'accord.

M. Parent : Nous vous avons fourni un ensemble de diapos que vous pourrez regarder à votre convenance, mais j'aimerais attirer votre attention sur les diapos qui vous fournissent bien des renseignements et situent ceux-ci dans leur contexte. La première diapo se trouve à la page 4 et vous donne le profil démographique des vétérans et leurs risques de problèmes financiers à l'âge de 65 ans.

Dans la diapo que vous avez devant les yeux, dégageons ce qui représente un besoin immédiat. Il importe de remarquer que les revenus des vétérans baissent lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Nous avons pu suivre un groupe de vétérans qui se trouveront dans cette situation difficile quand ils atteindront 65 ans.

Voici le profil démographique. Sur la gauche, nous commençons par donner le nombre total de vétérans au Canada, qui s'élève à quelque 700 000 personnes. Ensuite, nous présentons le nombre de clients réels d'Anciens Combattants Canada, soit un peu plus de 135 600 personnes, et enfin, bien sûr, nous arrivons aux vétérans qui sont des clients des Forces canadiennes, soit un peu plus de 76 400 personnes. Voilà les vétérans des Forces canadiennes qui sont maintenant assujettis à la Nouvelle Charte des anciens combattants.

À droite, vous pouvez voir qu'au moment de publier le rapport, 1 428 personnes souffraient d'une déficience totale et permanente. Ce nombre, établi par Anciens Combattants Canada, a peut-être augmenté depuis ce temps. Ces gens ne sont pas en mesure de générer un revenu pour le reste de leur vie.

Parmi eux, 406 personnes n'auront aucun revenu à partir de 65 ans, sauf ceux venant d'autres programmes, comme la Sécurité de la vieillesse, et cetera. Nous avons porté une attention particulière à ces 406 personnes, celles qui sont à risque après 65 ans. Sans dire que ces gens sont tous à risque, je pense qu'il importe de souligner qu'ils peuvent l'être. J'ai indiqué récemment au ministre qu'il y a plus ou moins 406 anciens combattants dans cette situation, mais que ce n'est pas le nombre qui compte. C'est

fewer. I don't think the number is of significance here. Even one veteran who becomes destitute after he turns 65 is not right. We need to look at that aspect of it. That was slide 4.

If we look at slide number 7, what is important in our report that is of significance is the fact that to have a good discussion on what is available to veterans and their families we have to look at separating the economic benefits from the non-economic benefits, because that's always been the argument in the past. Now the lump sum award, for instance, is for pain and suffering, and it's a non-economic benefit.

If you look at that slide in front of you on the actuarial value, this represents the scenario of a corporal, 24 years old, four years of service and 80 per cent disability. If you look at the first set of columns on your extreme left, this is a combination of both economic and non-economic benefits. You have here the Pension Act, what it provided. You have the Pension Act with the court decision. Just to inform the committee, this was the SISIP decision of the court that provided that Veterans Affairs disability benefits were not considered income so they should not be subject to clawback. That increased some of the benefits on that aspect.

Then you have the New Veterans Charter. That's everything combined together. Now if you go to the extreme right, where you have the non-economic benefits, you see here that the non-economic benefits such as the pension, the New Veterans Charter is a lot less than the others, than the other two. That's the reason we decided also to separate the two. Pain and suffering are not necessarily linked to service. Anybody in Canada who loses a family member undergoes the same pain and suffering. I think this is a different arena where the discussion should take place.

However, if you go to the centre column, you can see now in looking at the economic benefits that the New Veterans Charter provides better benefits. That is really the gist of our report, the fact that this is an important aspect to consider. I urge you to read the report and get all of the intricacies that are linked to these slides.

The last one, page 8, is a very graphic identification of the drop in revenue that happens when you reach 65 years old. You can see in the scenario on the left-hand side that the individual there, a corporal with allowances, like the Permanent Incapacity Allowance, has a much better situation when he reaches 65, because these allowances remain for life, whereas the corporal in scenario 5, without the Permanent Impairment Allowance, actually gets to zero at 65, no income from VAC whatsoever. It's very important that we fix that as soon as possible.

I am now open for questions.

[Translation]

The Chair: We are now ready for question time.

Senator Nolin: Mr. Parent, my thanks to you and your associates for coming to see us.

injuste qu'un seul ancien combattant devienne démuné à partir de 65 ans. Nous devons nous pencher sur cet aspect du problème. C'était la diapositive 4.

À la page 7, l'examen du rapport exige de faire la distinction entre les avantages financiers et les avantages non financiers, pour avoir une discussion constructive sur les services offerts aux anciens combattants et à leurs familles. Les discussions ont toujours achoppé là-dessus, par le passé. Par exemple, l'indemnité forfaitaire versée pour la douleur et la souffrance constitue un avantage non financier.

Cette diapositive sur la valeur actuarielle présente le scénario d'un caporal de 24 ans qui compte quatre ans d'ancienneté et qui a une invalidité de 80 p. 100. Dans la première série de colonnes, tout à gauche, se trouvent les avantages financiers et non financiers réunis. Il y a les avantages fournis par la Loi sur les pensions et ceux de la Loi sur les pensions qui tiennent compte de la décision de la cour sur le RARM, selon laquelle les prestations d'invalidité doivent faire l'objet d'un recouvrement, puisqu'elles ne sont pas considérées comme un revenu. Cette décision fait augmenter certaines prestations.

Puis il y a la Nouvelle Charte des anciens combattants. C'est la somme de tous les avantages. À l'extrême droite, on peut voir les avantages non financiers, comme la pension. La Nouvelle Charte donne droit à bien moins que les deux autres colonnes. C'est pourquoi nous avons décidé de séparer les deux. La douleur et la souffrance ne sont pas forcément liées à l'ancienneté. Tous les Canadiens qui perdent un membre de la famille éprouvent la même souffrance. Je pense que c'est une autre question dont il faut parler.

Au centre, la Nouvelle Charte des anciens combattants offre de meilleurs avantages financiers. C'est un aspect essentiel à considérer dans notre rapport. Je vous encourage à le lire pour saisir tous les détails liés à ces diapositives.

Enfin, la page 8 présente clairement la baisse de revenu qui survient à 65 ans. Le scénario de gauche montre que le caporal qui reçoit des allocations comme l'allocation de déficience permanente s'en tire bien mieux à partir de 65 ans, parce que ces allocations sont versées à vie. Tandis que dans le scénario 5, le caporal sans allocation de déficience permanente ne gagne aucun revenu à partir de 65 ans de la part d'Anciens Combattants Canada. C'est très important de corriger cette lacune dès que possible.

Je suis maintenant prêt à répondre aux questions.

[Français]

Le président : Nous sommes maintenant prêts pour la période des questions.

Le sénateur Nolin : Monsieur Parent, je vous remercie de vous être déplacé, accompagné de vos adjoints.

Given that we do not have a lot of time and that we have already gone over all this — we met this summer and we have a good idea of the problem — I would like to find out about the short-term solutions.

We are talking about 406 veterans, actually. The number is not important but the principle is. There is a gap here, and when veterans, clients of yours who are permanently impaired, reach the age of 65, they fall in. How do we fix that? You have spoken to the minister. What did he tell you he would do?

Mr. Parent: We do not yet have a concrete plan except that, at the moment, it is important to identify the people who are going to come up against the situation when they reach 65 years of age. This is an opportunity to be proactive. We are not going to get 406 or 1,400 of them turning 65 tomorrow. It is important for the department to be able to identify them and make sure that they have an income after 65 or, alternatively, to find a solution so that they do have an income at that age.

Senator Nolin: Is this a problem with the legislation, with the act, or is it an administrative problem, one of interpreting the regulations? Where is the problem as you see it?

Mr. Parent: The problem is with the act.

Senator Nolin: Then the act absolutely must be changed.

Mr. Parent: Yes, the act must be changed. Just now, I mentioned 406 people who are completely and permanently impaired; from the 1,400 who have been identified, 50 per cent are not receiving the full permanent impairment allowance.

Veterans Affairs Canada designates those people as fully and permanently disabled.

Senator Nolin: Up to the age of 65.

Mr. Parent: The allowance is called the “permanent impairment allowance.” Why do 50 per cent of them not receive it? It is very important to look at the eligibility criteria for access because the permanent impairment allowance is for life.

Senator Nolin: What happens at 65 that makes the definition disappear?

Mr. Parent: What happens is that the earnings loss benefit stops at 65.

Senator Nolin: Because they no longer have earnings at that point?

Mr. Parent: Correct. In our office, we have had actually cases of people who were in the Vocational Rehabilitation Program. They were in training, but, when they turned 65, they had their earnings loss benefit taken away.

Étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps et que nous avons déjà passé à travers tout — on s'est rencontré cet été et on a une bonne idée du problème — j'aimerais connaître les solutions à court terme.

On parle de 406 anciens combattants, en fait, le nombre n'a pas d'importance, le principe demeure. Il y a un trou là. Lorsque des anciens combattants — vos clients en incapacité totale permanente — atteignent l'âge de 65 ans, ils tombent dans le vide. Comment régler cela? Vous avez parlé avec le ministre. Que vous a-t-il dit qu'il ferait?

M. Parent : On n'a pas encore de plan concret sauf que ce qui est important à ce point-ci, c'est d'identifier ces gens qui vont arriver à cette situation à l'âge de 65 ans. C'est une opportunité d'être proactif. Ce n'est pas 406 ou 1 400 qui vont tomber à 65 ans demain. Il est important que le ministère puisse identifier ces gens et s'assurer que qu'ils aient un revenu après l'âge de 65 ans ou sinon, implanter une solution pour qu'ils puissent avoir un revenu à cet âge.

Le sénateur Nolin : Est-ce qu'il s'agit d'un problème statutaire, donc la loi ou est-ce un problème administratif, une interprétation de la réglementation? Où se situe le problème selon vos analyses?

M. Parent : C'est statutaire.

Le sénateur Nolin : Il faut absolument changer la loi.

M. Parent : Changer la loi, oui. J'ai parlé tout à l'heure de 406 personnes en incapacité totale et permanente et dans les 1 400 identifiés, 50 p. 100 ne reçoivent pas l'allocation de l'incapacité totale permanente.

Il y a une désignation d'Anciens combattants Canada qui dit que ces gens sont en incapacité totale permanente.

Le sénateur Nolin : Jusqu'à 65 ans.

M. Parent : Le titre de l'allocation est « allocation d'incapacité permanente ». Pourquoi 50 p. 100 de ces gens ne la reçoivent-ils pas? Il est très important ici de regarder les critères d'éligibilité pour l'accès parce que l'allocation d'incapacité totale permanente est pour la vie.

Le sénateur Nolin : Que se produit-il à l'âge de 65 qui fait que cette définition disparaît?

M. Parent : Parce que l'allocation pour perte de revenus arrête à 65 ans.

Le sénateur Nolin : Parce qu'ils n'ont plus de revenu à ce moment?

M. Parent : C'est ça. On a justement des cas qui se présentent au bureau où un individu faisait partie du Programme de réhabilitation vocationnel. Il était en entraînement, il est arrivé à l'âge de 65 ans et on lui a enlevé son allocation de perte de revenus.

It is there to help the transition for people who are in a rehabilitation program. The important things to fix are the loss of earnings at the age of 65 and the fact that, when they leave the armed forces, the first thing that happens is that 25 per cent of their salary is taken away.

The other important recommendation is to increase the earnings loss benefit to 90 per cent of their salary. That figure makes sense because, at 90 per cent, when you are not paying into a pension program, your income stays the same.

Senator Nolin: I am going to let my colleagues talk about the other recommendations, but I am going to come back to this correction.

The Chair: Before I let you go on, Senator Nolin, Senator Lang had a question supplementary to yours.

[English]

Senator Lang: I don't think Senator Nolin got an answer to his question. I may be wrong, but the question, I thought, was why are these 400 people not being categorized and recognized so that during their period of time and when they reach 65 they will get those benefits. Because you've told us they are incapacitated. These are the people that I think everyone around this table wants to help the most. Where is the problem? Is it in the adjudication? Is it in the administration? I think the political will is there and the financial resources are there, so why are these 400 people not designated similar to the other thousand that we talk about? Is there a way of correcting that?

Colonel (Ret'd) Denys Guérin, Team Leader for the New Veterans Charter Review, Office of the Veterans Ombudsman: The 400 people here are those who have been designated as totally and permanently incapacitated, but they're not all going to be reaching the age of 65 tomorrow. Some of them are going to be reaching the age of 65 over a number of years. The problem is that some of these people are not receiving the Permanent Impairment Allowance, which is provided for life. It is actually provided here to those who are totally and permanently incapacitated, and 50 per cent of them are not receiving it. When these people reach the age of 65, when they use what is called the Earnings Loss Benefit, they have nothing else in terms of revenue other than CPP and Old Age Security.

Senator Lang: That begs the question, why? My colleague is receiving it but I'm not, and we have the same injury. Who has made the decision that one will get the benefits and the other is denied the benefits? Is it the charter or is it the administration? Is there something wrong with the administration that has to be corrected?

Col. Guérin: That is a very good question. It is the adjudication of the benefit here that decides who gets it and who doesn't. That's one of the things that we are looking at in more detail because we are only able to look at it at the surface here during the NVC review. We are looking at that one in greater detail.

C'est là pour aider à la transition parce que les gens sont dans un programme de réhabilitation. Les choses importantes à régler, c'est la perte de revenus à l'âge de 65 ans et lorsque les gens sortent des forces armées, avant que n'importe quoi se produise, on leur enlève 25 p. 100 de leur salaire.

L'autre recommandation importante est d'augmenter l'allocation de perte de revenus à 90 p. 100 de leur salaire. C'est transparent parce que lorsqu'on parle de 90 p. 100, quand on ne paie plus de pension de retraite, le revenu ne change pas.

Le sénateur Nolin : Je vais laisser mes collègues parler des autres recommandations, mais je vais revenir sur la correction.

Le président : Avant de vous laisser poursuivre sénateur Nolin, le sénateur Lang avait une question supplémentaire à votre question.

[Traduction]

Le sénateur Lang : Je ne pense pas que le sénateur Nolin a obtenu réponse à sa question. Si je comprends bien, il veut savoir pourquoi ces 400 personnes n'entrent dans aucune catégorie et ne reçoivent aucune prestation avant et après 65 ans. Vous nous avez pourtant dit qu'ils souffraient d'invalidité. Je pense que ce sont les gens que tous les députés ici veulent aider le plus. Le problème vient-il de la décision rendue ou de l'administration? Je pense que la volonté politique et les ressources financières sont là. Donc, pourquoi ces 400 personnes ne bénéficient-elles pas d'un statut semblable à celui du millier d'autres dont nous parlons? Comment pouvons-nous éliminer cette disparité?

Colonel à la retraite Denys Guérin, chef d'équipe pour l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Ces 400 personnes sont déclarées comme ayant une incapacité totale et permanente, mais elles n'atteindront pas toutes 65 ans demain. Une partie n'aura cet âge qu'après un certain nombre d'années. Le problème, c'est que certaines personnes ne reçoivent pas d'allocation pour déficience permanente, qui est versée à vie. Cette allocation est versée aux anciens combattants qui ont une déficience totale et permanente, mais 50 p. 100 d'entre eux ne la reçoivent pas. À partir de 65 ans, ces gens bénéficient de l'allocation pour perte de revenus, mais n'ont aucun revenu autre que la pension du Canada et la Sécurité de la vieillesse.

Le sénateur Lang : Justement, pourquoi une personne reçoit-elle l'allocation, mais pas son collègue qui a subi la même blessure? Qui décide de l'accorder à l'un, mais pas à l'autre? Est-ce à cause de la charte ou de l'administration? Faut-il modifier les méthodes de gestion?

Col Guérin : C'est une excellente question : est-ce la décision qui établit si la personne reçoit ou non l'allocation? C'est un des aspects que nous regardons de plus près, parce que l'examen de la Nouvelle Charte ne va pas dans les détails. Nous creusons la question.

That is only one element of the answer. What also has to happen is that another benefit has to be created according to what we've come up with.

The Chair: I do want to touch on the whole, and this is one of the five particular points that was raised by the ombudsman. There is some technical information in regard to how people are identified in one or the other. That in itself is a process within Veterans Canada that has to be looked at in regard to people who are fully incapacitated. There is a way of looking at who gets it and who does not, but there will be also a legislative requirement.

Mr. Parent, would you be able to amplify the answer in writing to us? We have to take a bit more time in studying this thing. The fundamental element is that the charter bringing in the age of 65 is completely new. That never existed under the Pension Act nor under the 1943 act.

Mr. Parent: Thank you, Mr. Chair. I think what is important to realize here is that when they move from the Pension Act to the New Veterans Charter, there were a lot of things that were looked at, and of course one of the weaknesses sometimes of the military person is the fact that we live in the present and don't think much about when we are going to turn 65 when you are actually only 25 years of age. That was probably something that was missed.

What is happening now is you see people before Afghanistan, for instance, who had careers in the forces. With a career, you can assume that you have a pension; right? If you have a service pension, you're okay after 65. Young veterans who are mission soldiers who join to go to Afghanistan or reservists who come back and get out of the forces did not get to the point where they have access to a service pension. When they turn 65, they don't have that to help them out. When we looked to going to an exhausted benefit ending at 65, it was almost assumed in those days that people would have a pension and that they would have no problem. We find now a lot of people just don't have that.

I'm not sure whether you're aware or not, but if you're medically released from the Canadian Forces, you must have at least 10 years of service to get an immediate pension. Again, if you have less than 10 years, then you don't have a pension for life. You could have a deferred pension, but you certainly don't have it while you are between the age you got injured and 60 years old. There are a lot of things, as you say, Mr. Chair, that were not looked at at the time that need to be looked at. We can certainly provide amplification in the answer.

The Chair: We will pursue Senator Nolin's question.

[Translation]

Senator Nolin: I want to go back to the solutions. I do not want us to get lost in committees, reports, analysis. We know what the problems are. I want to know if your staff is supporting the department in drafting the corrections to the legislation. Is someone looking at the question of what we have to write in the

Ce n'est qu'une partie de la réponse. D'après nos conclusions, il faut également créer une nouvelle allocation.

Le président : Je veux parler de la question globale. Il s'agit d'un des cinq points soulevés par l'ombudsman. Il y a des questions de forme qui portent sur la façon de catégoriser les gens. Nous devons examiner le processus que suit Anciens Combattants Canada concernant les personnes qui souffrent d'une déficience complète. Nous pouvons examiner la méthode pour établir qui reçoit des allocations et qui n'en reçoit pas, mais il faudra respecter les exigences juridiques.

Monsieur Parent, pouvez-vous nous donner des précisions par écrit? Nous devons y consacrer un peu plus de temps. L'aspect fondamental, c'est que l'âge de 65 ans dans la charte est tout à fait nouveau. Il n'a jamais existé ni dans la Loi sur les pensions, ni dans la loi de 1943.

M. Parent : Merci, monsieur le président. Il importe selon moi de comprendre que bien des questions ont été examinées avant le passage de la Loi sur les pensions à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Le militaire de 25 ans ne songe malheureusement pas beaucoup à ce qui lui arrivera à 65 ans. Ce facteur n'a sans doute pas été pris en compte.

Avant d'aller en Afghanistan, les anciens combattants avaient une carrière dans les forces. On présume donc qu'ils ont droit à une pension, n'est-ce pas? Ceux qui reçoivent une pension de guerre s'en tirent bien après 65 ans, mais les jeunes anciens combattants ou les réservistes qui quittent les forces à leur retour d'Afghanistan n'ont pas servi assez longtemps pour avoir accès à une pension de guerre. Ils ne peuvent pas compter là-dessus à partir de 65 ans. Lorsqu'il a été envisagé de mettre fin à l'allocation à 65 ans, on tenait presque pour acquis que les anciens combattants seraient à l'abri en recevant une pension. Nous constatons maintenant que nombre d'entre eux n'en reçoivent tout simplement pas.

Vous ignorez peut-être qu'un militaire libéré des Forces canadiennes pour raisons médicales doit avoir au moins 10 ans d'ancienneté pour recevoir immédiatement une pension de retraite. L'ancien combattant blessé qui a moins de 10 ans d'ancienneté ne reçoit pas une pension à vie. Il recevra peut-être une pension différée, mais il ne le recevra pas avant 60 ans. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, bien des questions qui sont passées sous silence à l'époque méritent d'être examinées. Nous pouvons bien sûr vous donner plus de détails.

Le président : Nous allons poursuivre avec la question du sénateur Nolin.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je veux revenir aux solutions. Je ne veux pas qu'on se perde dans des comités, des rapports, des analyses; on connaît les problèmes. Je veux savoir si votre personnel vient en appui au ministère pour rédiger des correctifs statutaires. Est-ce que quelqu'un se penche sur la question de savoir ce qu'on doit

act to fill the gap that presently exists and that is penalizing those 406 veterans? No one on your staff? There must be thought given to who is going to prepare the solution. If it takes six months just to ask the question, we will be going round in circles. You and I know full well that, if no one is thinking about a solution at the moment, it is going to take six months before we even start to think about a solution.

Mr. Parent: We are currently working with the department to help them to identify the people.

Senator Nolin: That is important to me. What is the department telling you?

Mr. Parent: They are developing a solution, trying to reach those people to make sure that they do not lose income when they reach 65.

Senator Nolin: If they identify them and technically, legally, legislatively, they cannot help them — unless there is an *ex gratia* payment, which we know is going in a completely different direction — what are they going to do?

Mr. Parent: They can help 50 per cent of them by providing them with access to a permanent impairment allowance.

Senator Nolin: I am worried about the other 50 per cent; they are in a black hole.

The Chair: Senator Nolin, the question has been asked. It needs a much more detailed explanation from the ombudsman and from the department.

Senator Nolin: The ombudsman has identified a gap, as is his role, and the department has to come up with a solution. But my fear is that, if the department is left to look for the solution itself, another year will go by.

The Chair: I am expecting the ombudsman to give us more information about the issue that he has raised. I hope that, at that time, we can get the minister and his team here to give us some answers. Your point is well made, Senator Nolin.

Senator Nolin: This is urgent. I did not use the word before, but I feel that it is urgent.

Mr. Parent: I agree with you entirely.

Senator Nolin: I am sure you do.

The Chair: Thank you.

[English]

Forgive me, Senator Lang, but we established a non-written tradition that the deputy chair would have access to the first question. I regret, senator, that you —

Senator Wells: You've already broken that rule.

The Chair: We've done well. Thank you.

Senator Wells: I would defer to Senator Nolin at any time.

écrire dans la loi pour combler la lacune qui existe en ce moment, et qui pénalise ces 406 anciens combattants? Personne chez vous? Il faut penser à voir qui va écrire la solution. Si cela prend six mois à se poser la question, on va tourner en rond. Vous et moi savons fort bien que si on n'a pas déjà, en ce moment, quelqu'un pour réfléchir à une solution, cela va prendre six mois avant de seulement commencer à réfléchir à une solution.

M. Parent : On travaille présentement avec le ministère pour les aider à identifier ces personnes-là.

Le sénateur Nolin : C'est cela qui m'importe. Que vous dit le ministère?

M. Parent : Ils sont en voie de développer une résolution ou d'essayer de joindre ces gens-là pour s'assurer qu'ils ne sont pas en perte de revenus à 65 ans.

Le sénateur Nolin : S'ils les identifient et que, techniquement, légalement, statutairement ils ne peuvent pas les aider — à moins qu'un paiement *ex gratia* soit fait, mais on sait que c'est une toute autre avenue — qu'est-ce qu'ils vont faire?

M. Parent : Ils peuvent aider 50 p. 100 de ces personnes en leur donnant accès aux allocations d'incapacité permanente.

Le sénateur Nolin : Je suis préoccupé par les autres 50 p. 100, ceux qui sont dans le trou noir.

Le président : Sénateur Nolin, la question est posée. Elle exige des clarifications beaucoup plus détaillées de la part de l'ombudsman et du ministère.

Le sénateur Nolin : L'ombudsman, et c'est son rôle, a identifié une lacune, et le ministère doit trouver une solution. Mais j'ai peur que, si le ministère est abandonné à lui-même pour chercher cette solution, cela prenne une autre année.

Le président : Je m'attends à ce que l'ombudsman, qui a soulevé cette question, nous donne de plus amples informations. J'espère que, à cette occasion, nous pourrions faire venir le ministre et son équipe pour nous donner des réponses. Votre point a été bien établi, sénateur Nolin.

Le sénateur Nolin : C'est urgent. Je n'ai pas utilisé le mot, mais je pense que c'est urgent.

M. Parent : Je suis entièrement d'accord.

Le sénateur Nolin : Je suis sûr que vous êtes d'accord.

Le président : Merci.

[Traduction]

Pardonnez-moi, sénateur Lang, mais la convention tacite, c'est que le vice-président pose la première question. Je regrette, sénateur, que vous...

Le sénateur Wells : Vous avez déjà enfreint cette règle.

Le président : Le système fonctionne bien ainsi. Merci.

Le sénateur Wells : Je suis toujours prêt à céder la parole au sénateur Nolin.

With respect to the statutory or administrative roadblock, I note on page 43 you make note of the suggestion of a liberal interpretation or more liberal interpretation during assessment. Would that be under administrative, or is that sort of further down the line of where these assessments are initially done?

Mr. Parent: What is very important here is that all of these problems related to access, the criteria for accessing benefits and programs, in fact are all based on this liberal interpretation. For example, in the United States they have a presumptive judgment. That means that if you serve in the forces, it's assumed it will have an impact on your health, and right away that presumptive judgment is made.

In all of these things that we see, for instance, access to the Permanent Impairment Allowance, the criteria is so rigid that it's very hard for people to access that. Again, we are working right now with the department, preparing another report specifically on the Permanent Incapacity Allowance and the PIA supplement to actually get them to work these eligibility criteria, so it can be done within.

Another aspect that we have not mentioned either is that in the Permanent Incapacity Allowance there are actually three levels that people can access, and yet the majority of the people are at the lowest level, so why three levels? We are working right now on the process.

Senator Wells: Rather than have a liberal assessment of a set of guidelines, why wouldn't the guidelines include, as a default, a liberal, if I can call it that, small "l" liberal, of course — shouldn't the guidelines include the default being a liberal assessment rather than have that flexibility to say maybe not or perhaps? Am I explaining the question properly?

Mr. Parent: That's a good point.

Senator Wells: Why wouldn't the default be the liberal assessment?

The Chair: Allow me to intervene. When you read the legislation, it includes a whole series of regulations that are inside the legislation. And it is the tone and the content of these regulations that have established this atmosphere of not giving the benefit of the doubt, if we can use that term — or default — necessarily to the veteran. There is a constant requirement for them to prove, although you need a certain level of that. However, there is not a default mechanism.

A number of the points that have been raised here, contrary to what was recommended, may need legislation because they are in the act where too much regulation was put in and not enough flexibility was given to the minister.

Mr. Parent, a number of these points are, in fact, caught up in the act. Forgive me for intervening.

Senator Wells: That is a good point, and I would like to follow up on that, because a lot of decisions that I would say are the right decisions should happen as part of the program that is established as the default, rather than having to go to the minister's office —

Concernant les obstacles réglementaires ou administratifs, je constate à la page 51 que vous avez pris bonne note de la suggestion sur l'interprétation plus libérale durant l'évaluation. Est-il question de l'administration ou d'une étape précédente de l'évaluation?

M. Parent : Il est très important de comprendre que tous ces problèmes et les critères en matière d'accès aux allocations et aux programmes se fondent sur une interprétation libérale. Aux États-Unis, on présume dès le départ que la vie militaire a une influence sur la santé.

Dans tous les cas que nous examinons, les critères sont tellement stricts que les anciens combattants ont difficilement accès, par exemple, à l'allocation pour déficience permanente. Nous collaborons avec le ministère à un autre rapport sur l'allocation pour déficience permanente et son supplément pour modifier à l'interne les critères d'admissibilité.

Un autre aspect que nous n'avons pas mentionné, c'est que la plupart des anciens combattants qui reçoivent une allocation pour déficience permanente se situent au premier niveau. Alors, pourquoi y a-t-il trois niveaux? Nous travaillons là-dessus actuellement.

Le sénateur Wells : Au lieu de permettre une évaluation libérale, pourquoi les directives n'exigeraient pas par défaut la tenue d'une telle évaluation plutôt que de donner le choix d'en faire une ou non? Comprenez-vous bien ma question?

M. Parent : C'est une bonne remarque.

Le sénateur Wells : Pourquoi ne pas réaliser une évaluation libérale par défaut?

Le président : Permettez-moi de faire une intervention. La loi comprend toute une série de règlements. L'esprit et la lettre ont amené les gens à ne pas forcément donner le bénéfice du doute aux anciens combattants. Il faut constamment fournir des preuves. Un certain niveau d'exigence doit être respecté, mais ce n'est pas le réflexe initial.

Contrairement aux recommandations, je dirais qu'un certain nombre de questions soulevées ici pourraient exiger de modifier la loi, car la réglementation est trop contraignante et n'accorde pas assez de flexibilité au ministre.

Monsieur Parent, un certain nombre de questions soulevées ici sont régies par la loi. Pardonnez mon intervention.

Le sénateur Wells : C'est une bonne observation. J'aimerais donner des précisions là-dessus, car le programme devrait donner lieu à nombre de décisions positives, plutôt que de forcer la présentation de demandes au bureau du ministre. Je n'entends pas

not that we would challenge the supremacy of the minister. To get the right decision, you shouldn't always have to go to the minister. It should be part of the process that's fair to the veterans and part of the process, even more importantly, that's fair to injured veterans.

The Chair: Again, going to the minister would be one thing — and he fights with the Treasury Board, and that's fine — but because of the way it's written, he actually has to go to the House of Commons. He has to go back to the cabinet and House of Commons to get new legislation. And that is quite a significant impairment to the minister's being able to move.

Senator Wells: Absolutely.

The other thing I wanted to ask, which is not so much away from that theme — but please talk to me for a moment about the whole idea of closure, on page 11 of your report, versus a transition and versus caring to well beyond retirement age. I think we can all agree that closure is good, but I think we can probably all agree that closure is not always available with a severe impairment.

Can you talk about the idea of closure, which is finite, and the idea of caring to the grave, and the idea that it might also be a crutch to closure?

Mr. Parent: When we talk about the post-service life, if you wish, I think what is important is to maximize the transition — to maximize the success of the transition. And that's what the New Veterans Charter is designed for with its transition through a vocational rehabilitation program.

What is lacking right now is that sometimes we forget that the family must transition as well, and there are very few programs in place for that. Also, we are finding out, unfortunately, with some recent events in the media that maybe families are not well prepared to deal with issues of members who have PTSD and OSIs and that sort of thing. Again, our recommendations in our report are that we need to get the people to actually transition better through that.

Also, in many cases we have spouses who sacrifice their careers and their income in order to take care of injured veterans, and there is no compensation for that.

If you put all of these issues together, you can see that the family can be in a very dangerous situation, if they are facing that. That's very important.

I'm not sure of the closure. I can't really remember.

Col. Guérin: I think the closure relates to the Disability Award, and I think the intent here was to say, "Okay, you are injured. We will provide you here with a lump sum so you can move on with your life." But it doesn't mean that you don't need additional economic support to help you move on and transition.

par là contester la suprématie de ce dernier. Pour obtenir la bonne décision, il faut toujours s'adresser au ministre. Le processus doit être équitable pour les anciens combattants, surtout s'ils sont blessés.

Le président : Il faut faire appel au ministre, qui doit bien sûr se justifier au Conseil du Trésor, mais la loi l'oblige à obtenir l'aval de la Chambre des communes. Le ministre doit demander au Cabinet et à la Chambre de modifier la loi. Cela réduit considérablement la latitude du ministre.

Le sénateur Wells : En effet.

Dans le même ordre d'idées, pouvez-vous me parler quelques instants du sentiment d'apaisement évoqué à la page 12 de votre rapport, en matière de transition et de soins qui vont bien au-delà de l'âge de la retraite? Nous sommes probablement tous d'accord pour dire que ce n'est pas toujours possible de tourner la page si on souffre d'une déficience grave.

Pouvez-vous parler du sentiment d'apaisement relatif, des soins prodigués jusqu'à la mort et du processus qui pourrait nuire à ce sentiment?

M. Parent : Concernant la vie après l'armée, je pense qu'il importe de maximiser le succès de la transition. C'est ce que vise la Nouvelle Charte des anciens combattants, avec le programme de réadaptation professionnelle.

Ce qui fait défaut présentement, c'est que nous oublions parfois la transition que doit aussi effectuer la famille. Très peu de programmes le prennent en compte. Malheureusement, les événements récents rapportés dans les médias révèlent également que les familles ne sont peut-être pas bien préparées pour gérer les problèmes que vivent les militaires atteints d'un TSPT, d'une BSO, et cetera. Nous recommandons dans le rapport de mieux aider les gens à effectuer cette transition.

Par ailleurs, bien des conjointes sacrifient leurs carrières et leurs revenus pour prendre soin des anciens combattants blessés. Elles ne reçoivent aucune indemnité.

Si vous combinez tous ces risques, il est facile de conclure qu'une famille peut se retrouver dans une situation très périlleuse. C'est extrêmement important.

Pour ce qui est du sentiment d'apaisement, je ne saurais vous dire exactement.

Col Guérin : C'est la démarche préconisée avec l'indemnité d'invalidité. On indique au militaire blessé qu'on va lui verser un montant forfaitaire afin qu'il puisse tourner la page et reprendre le cours normal de sa vie. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'aura plus accès à d'autres formes de soutien financier qui pourraient l'aider à effectuer la transition.

So it is two concepts: One is to say, “Here is the pain and suffering sort of closure type of award,” but then we will support you while you transition to civilian life, or support you till age 65 or till the end of your life. It is two elements.

Mr. Parent: There is a misconception out there by some veterans that when we say “closure” — in fact, they look at the lump-sum award as being closure; that’s it, they are finished. Well, it’s not. If you understand the charter correctly, if you are unable to transition and to go through the vocational rehabilitation and be successful, there are mechanisms that fall into place to provide income.

Certainly, if you are permanently incapacitated, there are mechanisms — although hard to access at this point in time and maybe not adequate in some — but they are there to provide for life, like they did under the Pension Act. But a lot of individuals have commented that all they see is the lump-sum award.

Senator Wells: Thank you. I have so many more questions, but I will cede the floor in the interests of time.

The Chair: Thank you. Maybe we’ll have a chance for a second round.

Senator Lang: I’m new to this committee, and I’m trying to understand fully what is made available for our veterans. I think we all agree around this table that veterans are a very important part of our community, and we really appreciate what they’ve done for our country.

At the same time, I’d like to get kind of a bit of an understanding. First, on the question of those who are 80 per cent incapacitated, we talk about going back to the 1,400, and you have said there are 406 that you have estimated; is that right? I think we really should hone in on that, because it looks like the immediate problem.

First, I want to clarify: The real issue here is administrative; it’s not legislative. Is that correct — yes or no? I want to get it clear where the responsibility is to rectify the situation.

Mr. Parent: They are twofold: administrative, and the fact that the eligibility criteria, if they were broadened, would provide for 50 per cent of people getting the Permanent Incapacity Allowance, therefore income after age 65. Income after age 65, though, for people who are not permanently incapacitated, then there might be legislative amendments that need to be done.

Senator Lang: The viewer must be just as confused as I am, because my understanding — from what you’ve told me and what I’ve heard — is that these veterans are all over 80 per cent incapacitated but they have not been designated because of the

Il s’agit donc de deux choses distinctes. Dans un premier temps, on verse une indemnité pour les douleurs et les souffrances subies, mais on continue d’aider le militaire à faire la transition vers la vie civile, jusqu’à ce qu’il arrive à 65 ans ou pendant le reste de son existence. Ce sont deux concepts différents.

M. Parent : Il y a certains anciens combattants qui interprètent mal la situation lorsqu’ils reçoivent un montant forfaitaire devant leur procurer ce sentiment d’apaisement. Ils ont l’impression que tout est fini et que l’on ne les aidera plus. Ce n’est pourtant pas le cas. Si l’on lit bien la charte, on peut voir qu’il y a des mécanismes qui entrent en jeu pour offrir un revenu à ceux qui sont incapables de faire la transition et de se recycler.

Il va de soi que les vétérans frappés d’une incapacité permanente bénéficient également de mécanismes visant à assurer leur survie, comme c’était le cas en vertu de la Loi sur les pensions — malgré que ce soutien soit actuellement difficile d’accès et pas nécessairement toujours adéquat. Mais le paiement forfaitaire semble être la seule chose qui existe pour bien des anciens combattants.

Le sénateur Wells : Je vous remercie. J’aurais bien d’autres questions, mais je vais céder la parole à un collègue, car j’ai déjà pris beaucoup de temps.

Le président : Merci. Peut-être pourriez-vous revenir à la charge lors d’un second tour.

Le sénateur Lang : Je suis nouveau au sein de ce comité et j’essaie de bien comprendre ce qu’on offre à nos anciens combattants. Je suis persuadé que toutes les personnes ici présentes conviendront avec moi que les anciens combattants sont des membres très importants de notre société, et que nous leur sommes très reconnaissants pour ce qu’ils ont fait pour notre pays.

Par ailleurs, il y a certaines choses que j’aimerais mieux comprendre. Il y a d’abord la question de ceux dont le degré d’incapacité est de 80 p. 100, nous avons parlé d’un total de quelque 1 400 et vous avez indiqué que 406 d’entre eux seraient à risque, n’est-ce pas? Je pense que nous devrions vraiment cibler ces gens-là, car il semble que ce soit le problème à régler dans l’immédiat.

J’aimerais d’abord m’assurer d’une chose. Est-ce bien vrai que le problème est en fait de nature administrative, plutôt que législative. Je voudrais que l’on sache bien d’où doit venir la solution.

M. Parent : Il y a effectivement un volet administratif, mais il y a aussi le fait que l’élargissement des critères d’admissibilité pourrait permettre à 50 p. 100 des anciens combattants de toucher l’allocation pour déficience permanente, ce qui leur assurerait un revenu après 65 ans. Il y a donc des modifications législatives qui s’imposent.

Le sénateur Lang : Les gens qui nous regardent doivent avoir autant de peine que moi à s’y retrouver, car j’avais cru comprendre — à la lumière de ce que vous m’avez dit et de ce que j’ai entendu par ailleurs — que ces anciens combattants

system. That's what I want to understand — why you would be designated incapacitated and I wouldn't be if I have the 80 per cent incapacity. Where is the problem? That's what I'm trying to get into, following Senator Nolin. I don't think we're getting an answer.

Is it because the adjudicator says that he is 80 per cent incapacitated but I'm not? Is that where the problem lies? And then if it is, do we have enough adjudicators to go back and ensure that those veterans who are incapacitated will be treated properly? That's what we want to know. Am I understanding this correctly?

Col. Guérin: The 80 per cent here is the one example. The graphs you have in front of you — it was an example. So the 80 per cent here was that corporal who was 80 per cent disabled.

But to be “totally and permanently incapacitated” is a decision made by the case manager at VAC. It doesn't matter what level of disability you have; you can be totally and permanently incapacitated with 40 per cent disability.

The disability level is not important here. It's whether you can actually engage in suitable gainful employment that is important. If you are unable to work or unable to have a salary that is at least 66 and two thirds of what you had in the Canadian Forces, you would be designated as “totally and permanently incapacitated.”

It's complicated.

Senator Lang: It's complicated and, quite frankly, we're dealing with people's lives here, and we are all very concerned about it.

My concern is when I read this document I see there are 400-plus Canadians out there who are in question of whether, at the age of 65, they will not get benefits. You've said they've come here and then they just drop off.

Can you tell me how many of these Canadians will not have benefits because of this this coming Christmas? Are we talking 400 or 40? Where do you get the statistics, and have you identified these people? If you have not identified them, why not?

Col. Guérin: We don't have the actual age distribution of these 400 people. We know that they will be, over the next several years here, reaching age 65, but there are some here who have reached the age of 65. It is not 406 — it could be 50 — but it's not the full amount.

avaient tous un degré d'incapacité supérieur à 80 p. 100, mais n'avaient pas été désignés comme tels en raison de problèmes avec le système. C'est ce que j'arrive difficilement à comprendre. Si nous avons tous les deux un degré d'incapacité de 80 p. 100, comment est-il possible que vous puissiez être considéré invalide alors que je ne le serais pas. Où est le problème? C'est ce que je cherche à tirer au clair, dans la foulée du sénateur Nolin. Je ne crois pas qu'on nous réponde vraiment à ce sujet.

Est-ce simplement parce que l'arbitre détermine que votre degré d'incapacité est de 80 p. 100, mais que ce n'est pas mon cas? Est-ce la source du problème? Et le cas échéant, avons-nous suffisamment d'arbitres pour revoir ces dossiers et veiller à ce que les anciens combattants frappés d'une incapacité soient traités correctement? C'est ce que nous voulons savoir. Est-ce qu'il y a quelque chose qui m'échappe?

Col Guérin : Le taux de 80 p. 100 a été donné à titre d'illustration. Dans les graphiques que vous avez en main, nous utilisons l'exemple d'un caporal dont le degré d'incapacité était de 80 p. 100.

Mais c'est le gestionnaire de cas à Anciens Combattants Canada qui doit déterminer s'il y a « incapacité totale et permanente ». Le degré d'invalidité importe peu, vous pouvez être frappé d'une incapacité totale et permanente même avec un degré d'invalidité de 40 p. 100.

Ce n'est donc pas le degré d'invalidité qui compte, mais bien la capacité d'occuper un emploi rémunérateur convenable. Si l'ancien combattant est incapable de travailler ou d'occuper un emploi dont la rémunération atteint au moins les deux tiers de ce qu'il touchait dans les Forces canadiennes, on considère qu'il est frappé d'une incapacité totale et permanente.

Tout cela est un peu complexe.

Le sénateur Lang : C'est complexe et, il faut bien l'avouer, c'est la vie d'êtres humains qui est en jeu ici. C'est donc une situation qui nous préoccupe énormément.

Ce qui m'inquiète à la lecture de ce document, c'est d'apprendre que plus de 400 Canadiens risquent de se retrouver sans soutien financier à l'âge de 65 ans. Vous nous dites qu'ils se rendent jusqu'à cette échéance avant de se retrouver devant un grand vide.

Pouvez-vous nous indiquer combien de Canadiens se retrouveront dans cette situation pour le temps des Fêtes cette année? Y en aura-t-il 400 ou 40? Où prenez-vous vos chiffres, et avez-vous identifié ces gens-là? Et si vous ne l'avez pas fait, pour quelle raison?

Col Guérin : Nous ne connaissons pas la répartition de ces 400 anciens combattants en fonction de l'âge. Nous savons qu'ils auront 65 ans d'ici un certain nombre d'années, mais que certains d'entre eux ont déjà atteint ce palier. Ce ne sont pas tous les 406 — il y en a peut-être une cinquantaine.

Senator Lang: What I don't understand is if there's one out there who is in this situation, how come he has not been able to identify himself or herself, or we haven't been able to identify them? Where is the problem for this individual who could be destitute because he turned 65 on December 19? Tell me why we haven't identified him.

Mr. Parent: Certainly, that's a hard question to answer. First, there are a lot of people who are too proud to come forward. Second, a lot of people, as I said before, are not concerned until they turn 65. Some of them weren't aware of the problem but now they are because the responsibility of the Office of the Veterans Ombudsman is to make the department aware of deficiencies within the system, and we did. The report actually indicates that we have found people at risk, and now we need the department to move on finding those people at risk and ensuring that they are looked after when they turn 65.

We have provided options in our report. What can you do to help the people who will turn 65 and be destitute? We have provided some options and recommendations based on the expectations that when you retire from any job, 70 per cent of your salary is what you should aim for. The options that were provided to the department are actually different options to do just that — even introduce a new allowance, if they have to do so, to use some of the allowances that are now in place and make them permanent rather than 65. These suggestions are there right now, and it's the department's responsibility to do something about it.

I agree with Senator Nolin that it needs to be worked on. We're saying that this is the most important part of the report and people need to be tracked down and looked at. In fact, if the department had actually implemented the recommendations of our previous report on providing ID cards for regular forces and reservists when they retire, then they would easily be able to track them down now.

Gary Walbourne, Executive Director of Operations and Deputy Ombudsman, Office of the Veterans Ombudsman: Additionally, when we had our review, we went at it from a statistical point of view. We wanted to do the analysis of the actual people. The data we received and how we culled it down to the 406 came from the department. The first thing we did was strip out all personal information because we didn't need to know that at the time. We got our information from the departments. We had a data cube. We stripped out the personal information, and through a series of yes or no questions, we drilled down to the 406. The data does exist and it resides in the department.

Senator Lang: I want to follow up on that. You just said that the department has the names of these 406?

Le sénateur Lang : Il y a quelque chose qui m'échappe. Si on pense à une seule personne se retrouvant dans cette situation, comment se fait-il qu'elle ne signale pas son cas, ou que nous n'arrivions pas à l'identifier? Comment est-il possible qu'une personne puisse ainsi se retrouver sans ressources en atteignant l'âge de 65 ans le 19 décembre sans que nous l'ayons identifiée?

M. Parent : Il est difficile de répondre à cette question. Premièrement, il y a bien des gens qui sont trop fiers pour signaler leur situation. Deuxièmement, comme je le disais tout à l'heure, plusieurs ne commencent à s'inquiéter qu'au moment de leur 65^e anniversaire. Certains d'entre eux ne savaient pas que leur situation pouvait devenir problématique, mais ils seront désormais mieux sensibilisés à la chose, car le Bureau de l'ombudsman des vétérans s'est acquitté de son mandat en mettant le ministère au fait des lacunes dans le système. Nous indiquons dans notre rapport qu'un certain nombre d'anciens combattants sont à risque, et qu'il faut maintenant que le ministère fasse le nécessaire pour les retracer et veiller à ce que l'on s'occupe d'eux après leur 65^e anniversaire.

Nous proposons différentes solutions dans notre rapport. Que peut faire le ministère pour venir en aide à ces gens qui risquent de se retrouver dans la misère à l'âge de 65 ans? Nous avons dégagé quelques options et recommandations en fonction d'un objectif de 70 p. 100 du salaire au moment de la retraite, une attente raisonnable pour n'importe quel emploi. Nous avons donc soumis au ministère différentes options pour en arriver justement à ce résultat. On pourrait aller jusqu'à mettre en place une nouvelle allocation, si cela est nécessaire, ou miser sur celles qui existent déjà et en faire des paiements à vie, plutôt que de les interrompre à 65 ans. Le ministère a reçu nos suggestions à cet effet et c'est à lui qu'il incombe maintenant d'agir.

Je conviens avec le sénateur Nolin qu'il y a des correctifs à apporter. Nous estimons que c'est l'élément le plus important de notre rapport; il faut retracer ces gens-là et leur venir en aide. De fait, si le ministère avait donné suite à la recommandation que nous formulions dans notre rapport précédent en remettant une carte d'identité aux membres des forces régulières et de la réserve qui prennent leur retraite, il serait beaucoup plus facile de les retrouver maintenant.

Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations et ombudsman adjoint, Bureau de l'ombudsman de vétérans : J'ajouterais que nous nous sommes appuyés sur une base statistique pour procéder à notre examen. Nous voulions analyser la situation véritable des gens. C'est à partir des données reçues du ministère que nous avons établi ce nombre de 406. Nous avons d'abord et avant tout supprimé tous les renseignements personnels, car nous n'en avions pas besoin à cette étape. À partir d'un ensemble de données, nous avons éliminé progressivement des dossiers au moyen de questions directes pour en arriver à ce 406. Il y a donc effectivement des données à ce sujet et c'est le ministère qui les détient.

Le sénateur Lang : Êtes-vous en train de nous dire que le ministère a les noms des 406 personnes en question?

Mr. Walbourne: Yes, sir.

Senator Lang: So why are we saying we have to identify them? Don't they have a phone number?

The Chair: Forgive me; the chair would like to intervene. All the data the Veterans Ombudsman has comes directly from the department. The department has all these cases because they're the ones who took the decisions for that. What has the department done about this recommendation? We can, in particular, bring to the attention of the minister that we believe there might be some right now who are in a position of risk because they are approaching or are at age 65. I think that's a note that the committee could bring forward. That's a bit outside the mandate of Veterans Ombudsman. He has raised it and it is up to us to push it.

Senator Lang, I would like to pass on to other colleagues. We will try a second round, if you don't mind. You pulled a good one with your supplementary question, so we'll try to balance it out.

Senator Lang: I learned a lot from my colleagues, previously.

The Chair: Well done.

Senator Day: Thank you, Mr. Chair, and let me thank as well the ombudsman for the fine work he has done in this report. I must confess that I haven't had a chance to study it to the detail I would like, but I get the sense that maybe we're starting to move from these little boxes that we've had in the past. You talk about compensating for pain and suffering, economic loss and keeping the soldier, the vet, at a reasonable amount. We all recognize that there should be some compensation for pain and suffering and that if someone has been injured, then he or she should have some compensation to keep them at roughly the same strata they were in previously.

When I pick up the brief note you've given me, I start thinking about all these different things. This is just on page 1, which says "Increased Minimum Salary for Earnings Loss Benefits." We've then got categories called Earning Loss Benefits, Permanent Impairment Allowance, Exceptional Incapacity Allowance and disability awards of various types. No wonder we need a whole team of people to analyze what category to put each of these in.

There was a fellow by the name of Robert Stanfield who, many years ago, said simplify this. A guaranteed annual income is really what we should be looking at, plus some compensation for pain and suffering. Why all these different categories? Have you done any thinking about getting out of the box and talking about simplifying all of this?

M. Walbourne : Oui, sénateur.

Le sénateur Lang : Pourquoi affirmons-nous alors que ces personnes n'ont pas été identifiées? N'ont-elles pas un numéro de téléphone?

Le président : Permettez-moi d'intervenir. Toutes les données dont dispose le Bureau de l'ombudsman des vétérans lui viennent directement du ministère. Celui-ci a en main tous ces dossiers, car ils relèvent de son pouvoir décisionnel. Qu'a fait le ministère pour donner suite à cette recommandation? Nous pourrions notamment porter à l'attention du ministre le fait que certains anciens combattants se retrouvent maintenant à risque parce qu'ils approchent l'âge de 65 ans ou l'ont atteint. Je pense que c'est une démarche que notre comité pourrait entreprendre. Cela ne relève pas vraiment du mandat de l'ombudsman des vétérans. Il a soulevé la question et c'est à nous de faire avancer le dossier.

Sénateur Lang, il faudrait maintenant laisser la parole à vos collègues. Nous essaierons de faire un second tour, si cela vous convient. Comme vous avez déjà réussi à glisser une question supplémentaire, nous allons nous efforcer de maintenir un juste équilibre.

Le sénateur Lang : Mes collègues m'ont appris bien des trucs.

Le président : Voilà qui est bien dit.

Le sénateur Day : Merci, monsieur le président, et permettez-moi de remercier également l'ombudsman pour l'excellent travail qu'il a accompli en présentant son rapport. Je dois avouer que je n'ai pas eu la chance de l'étudier autant que je l'aurais voulu, mais j'ai l'impression que l'on commence à s'éloigner de ces cloisonnements qui existaient auparavant. Vous parlez de l'indemnisation pour les souffrances subies et les pertes économiques et de la nécessité que le soldat, l'ancien combattant, conserve un revenu raisonnable. Nous reconnaissons tous que ceux qui souffrent devraient être indemnisés et qu'un militaire blessé devrait toucher une certaine forme de compensation financière pour pouvoir garder le même niveau de vie qu'auparavant.

Le document d'information que vous nous avez fourni m'entraîne sur plusieurs pistes de réflexion. À la première page, il est question de l'augmentation du salaire minimum pour le calcul de l'allocation pour perte de revenus. On note ensuite différentes formes d'aide financière dont l'allocation pour déficience permanente, l'allocation d'incapacité exceptionnelle et différentes options pour l'indemnité d'invalidité. Il ne faut donc pas se surprendre que nous ayons besoin de toute une équipe d'analystes pour nous y retrouver dans toutes ces catégories.

Il y a un type du nom de Robert Stanfield qui a jadis déclaré qu'il fallait simplifier les choses. Nous devrions plutôt miser sur un revenu annuel garanti, assorti d'une indemnisation pour la douleur et les souffrances subies. À quoi servent toutes ces catégories? Avez-vous envisagé la possibilité de décloisonner le tout dans cette optique de simplification?

Mr. Parent: We certainly would like to see that. I must agree with you that it's very complicated. I think a lot has to do with the fact that there are two schemes out there and there are still some remnants of old ones. There is also the fact that right now there is a big difference between the earnings lost allocation, which is there to provide income while people are transitioning and training for a new vocation, which in fact is not a permanent one. It could be extended and could be until age 65, but it disappears at 65. The other one is for permanently incapacitated people.

Yes, it is confusing out there. Most of the veterans, especially older veterans, have a hard time understanding what is going on — someone suffering from non-visible injuries as well. It is very complicated. If we had a chance to look at the business process itself and look at how things are administered generally, certainly we'd be the first one to say let's get out of the boxes. We also found out that some people within the department are not aware of what goes on in other silos. That needs to be looked at.

Senator Day: We can assume that some soon-to-rotate veterans, who are going to be advised through one of the various places on base, might not be fully informed about all the options either, or how they fit into the various options, because not everybody will be fully aware of all the different programs.

Ombudsman, I was surprised when I heard you comment that your view is that we need to accept the fact that veterans are supported under two different benefit schemes and that we are not going to rewrite the past. Well, we're not rewriting the past. For those in the older scheme that's great, but I don't think we have to accept that we're always going to be running with these two different programs. I think we should be working toward simplifying the whole thing. I hope that you're working in that direction as well.

Mr. Parent: You are quite right, senator. What we're looking at right now is that in the future it should not be a "New Veterans Charter." It should be a charter for veterans. I think that led to a lot of the confusion — namely, was it a new charter for old veterans or a new charter for new veterans? What we need is one charter for all veterans.

Senator Day: Precisely.

Mr. Parent: My term is not long enough to allow me to delve into the merging of the legislation. However, if I was here long enough, I probably would because, in the end, we need one piece of legislation and one charter and everybody administering under the same act.

M. Parent : C'est assurément quelque chose que nous souhaiterions. Je conviens avec vous que tout cela est fort complexe. Je pense que cela découle en grande partie de la coexistence de deux régimes, en plus de certains vestiges du précédent. Il y a aussi le fait qu'il existe actuellement une différence marquée entre l'allocation pour déficience permanente et l'allocation pour perte de revenus, laquelle vise à offrir un soutien financier à ceux qui font la transition et suivent une formation pour occuper un nouvel emploi. Cette dernière allocation n'est pas permanente; elle peut être prolongée jusqu'à l'âge de 65 ans, mais pas au-delà.

Il n'est effectivement pas facile de s'y retrouver. C'est le problème avec lequel doivent composer la plupart des anciens combattants, et notamment ceux qui sont plus âgés ou qui ont des blessures non visibles. C'est très complexe et si nous avons eu la chance d'examiner le processus administratif comme tel pour voir comment les choses sont gérées d'une manière générale, nous serions assurément les premiers à préconiser le décloisonnement. Nous avons aussi pu constater que certains fonctionnaires du ministère ne savent pas ce qui se passe dans les autres secteurs de l'organisation. Il y a tout lieu de se pencher sur cette problématique.

Le sénateur Day : On peut présumer que les militaires qui s'approprient à prendre leur retraite et qui cherchent conseil auprès des ressources disponibles sur leur base ne sont pas nécessairement informés de toutes les options qui s'offrent à eux dans leur situation particulière, car très peu de gens ont une bonne connaissance de la vaste gamme de programmes offerts.

Monsieur Parent, j'ai été plutôt étonné de vous entendre dire que nous devons accepter le fait que les vétérans sont appuyés en vertu de deux régimes d'avantages différents, et que nous ne pouvons réécrire le passé. Ce n'est pourtant pas notre intention. Tant mieux pour ceux qui bénéficient encore de l'ancien régime, mais je ne pense pas que nous devons nous faire à l'idée qu'il y aura toujours deux programmes distincts. J'estime que nous devrions nous efforcer de simplifier tout cela. J'ose espérer que vous travaillez également en ce sens.

M. Parent : Vous avez tout à fait raison, sénateur. Je crois que l'appellation « Nouvelle Charte des anciens combattants » a créé beaucoup de confusion, surtout dans sa version anglaise. On s'est demandé s'il s'agissait d'une nouvelle charte pour les anciens combattants plus récents ou pour les autres. Ce qu'il nous faut, c'est une charte pour tous les anciens combattants.

Le sénateur Day : Exactement.

M. Parent : Mon mandat n'est pas assez long pour me permettre d'intervenir concrètement en faveur de la fusion des lois. C'est toutefois ce que je ferais si le temps me le permettait car, ce qu'il nous faut, en définitive, c'est une seule charte et une seule loi régissant tous les anciens combattants.

Senator Day: I think if you started talking that way, even though we may not get there and we may not be here when we ultimately arrive at that, someone has to talk about it and make sense out of this. I think you would get good support from this committee.

Let me just finish because this is a tight time slot that we have. We're voting on Bill C-4, which has in it many different things. It's an omnibus budget implementation bill. One of the items in there is the reduction in the number of individuals who are on the Veterans Review and Appeal Board.

Now 29 people is what is allowed now; they've been operating at 22 for the last little while. The compromise seems to be that they are going to 25, which is in the legislation. We have had veterans waiting for over a year for their cases to be heard — many of them dying before their cases are heard.

Why are we ever agreeing, and why aren't we hearing more from you about why we are agreeing to reduce the number? Why haven't we been screaming that instead of 22 it should have been 29, so where they are supposed to be? And then we wouldn't have veterans dying before they've had their cases heard.

Mr. Parent: A good question. In fact, I had the opportunity to answer that very specific question to the committee, the Senate committee before. In fact, Mr. Chair was present at the time. I think what's important is wherever you set the numbers, these have to be filled all the time; they need to be functional people. Right now, 25 — and I'm sure they heard from Mr. Larlee as well. I didn't see the transcript of his testimony, but I think that's his opinion as well — that, yes, I'm okay with 25, but fill them.

Right now what's happening is that as people are disappearing and reaching the end of their tenure, it takes five or six months before they're replaced. So they're at 25, but they operate at 22. My comment was then make sure the PCO, that the process of replacing people is such that when one leaves there's another one in place that is functional, and that's the problem right now. If they are going to have it at 25, they need 25 people completely functional all the time, and that's the important part of it.

Senator Day: I will just finish on this: I don't know why the argument shouldn't have just been to fill the 29 slots we're entitled to have so we can deal with this backlog of a year or two years, as opposed to accepting a compromise saying, "Oh, my god, if we agree to go down 25 then maybe you'll fill it at 25."

It's a compromise that has no analysis, no study done to determine that that is the optimum number. It's a compromise because you say, "Maybe if we agree to this then you will fill those slots."

Le sénateur Day : Même si ce n'est pas nécessairement nous qui irons au bout des choses et que nous serons peut-être plus là au moment où on y parviendra, je crois que si vous amorciez le dialogue en ce sens, vous obtiendriez aisément le soutien de notre comité, car chacun comprendra bien la logique qui sous-tend cette approche.

Permettez-moi de conclure car nous disposons de très peu de temps. Nous allons nous prononcer sur le projet de loi C-4 qui comporte tout un train de mesures fort variées. C'est un projet de loi omnibus pour la mise en œuvre du budget. Il prévoit notamment la réduction du nombre de membres du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Le tribunal peut actuellement compter 29 membres, mais fonctionne avec seulement 22 depuis un bon moment déjà. Il semblerait que la solution de compromis proposée dans ce projet de loi consiste à fixer le nombre de membres à 25. Il y a des anciens combattants qui ont attendu jusqu'à un an pour que leur cause soit entendue — plusieurs sont même décédés dans l'intervalle.

Pourquoi alors accepter une réduction du nombre de membres et pourquoi ne vous entendons-nous pas protester à ce sujet? Pourquoi ne pas réclamer qu'il y en ait 29 comme prévu, plutôt que 22? Ainsi, on ne se retrouverait pas avec tous ces vétérans qui meurent sans que leur cause ait été entendue.

M. Parent : C'est une bonne question. J'ai d'ailleurs déjà eu à répondre à une question très précise du comité sénatorial à ce sujet, et votre président pourra vous le confirmer. Je crois que peu importe le nombre de postes prévu, l'important c'est surtout qu'ils soient comblés en tout temps par des membres capables de faire le travail. Je n'ai pas lu la transcription du témoignage de M. Larlee, mais je pense qu'il est du même avis. D'accord, 25 postes c'est suffisant, mais encore faut-il les combler.

À l'heure actuelle, lorsque des membres quittent ou arrivent à la fin de leur mandat, il faut de cinq à six mois pour les remplacer. Alors, on peut bien avoir droit à 25 membres, mais on fonctionne avec 22. J'ai fait valoir qu'il fallait s'assurer auprès du BCP que l'on était bel et bien en mesure de remplacer chaque membre qui quitte par quelqu'un capable d'assumer les mêmes fonctions, car c'est le problème actuellement. Si 25 arbitres sont prévus, il faut en tout temps pouvoir compter sur 25 personnes tout à fait aptes à remplir ces fonctions. C'est l'élément important.

Le sénateur Day : Permettez-moi seulement de conclure à ce sujet. Je me demande pourquoi on n'a pas simplement fait valoir qu'il fallait combler les 29 postes auxquels on a droit actuellement de manière à éliminer l'arriéré d'un ou deux ans, plutôt que d'accepter un compromis en se disant qu'il sera peut-être plus facile de combler 25 postes, si tel est le maximum prévu.

C'est un compromis auquel on est arrivé sans procéder à aucune analyse, aucune étude pour déterminer un nombre optimal. C'est un compromis en ce sens qu'on s'imagine que tous les postes pourront peut-être être comblés si l'on accepte que le nombre en soit réduit.

Mr. Parent: I'm not sure what the answer of the chair of the board was, but I would expect that he would be in a much better position to explain the rhetoric of why he would accept 25.

Senator Day: I think we will all be watching that.

The Chair: Thank you, Senator Day. This chair has been trying to get the chair of that board in front of us, and he seems not to have come forward. That's certainly a name, remembering that it's not just taking six months to fill the position; they need four to six months of training before they can even be functional.

Thank you for that point, Senator Day and Mr. Parent.

Senator Stewart Olsen: Mr. Parent, thank you so much for your work that you've done and helping me understand all of this.

I've worked with a lot of veterans and a lot of associations in New Brunswick. What I'm beginning to see, and I hear in different areas people saying, "Well, there's this much money, we've done this, we've done that, we've done this," more than any other government has. But my deep feeling is that something is inherently wrong. Whether it's the delivery or something else, I think that we're putting a band-aid on different areas and not hiving down to perhaps the deeper solution.

One of the things I'm wondering if you could comment on is whether there is an overriding mentality in the department that perhaps comes from years ago — 50 or 60 years ago — that our veterans, we fought our wars, whatever, and we're just here until they die, and then winding down, winding down all the time the services we provide.

I see that in a lot of things. I see that in veterans hospitals, in veterans areas that seemingly without any thought about the veterans who served as peacekeepers, who didn't see fighting action but who were injured on the job from knee injuries, back injuries, et cetera, who will need our support coming now, they're coming into this now. I see Bosnia and Afghanistan. In fact, we're not winding down, we're almost ramping up. I'm not sure the department has kept pace with the change in the realities of today. Could you comment on that for me, please?

Mr. Parent: Certainly there is a difficulty in dealing with different generations and different generations of veterans. I know that a few years back, when the department started to talk about reduction and transformation, their argument was based on the fact that it was a diminishing population of war veterans. In

M. Parent : Je ne sais pas ce que le président du tribunal a répondu à ce propos, mais je pense qu'il serait mieux en mesure que moi de vous expliquer les raisons pour lesquelles le nombre de 25 a été accepté.

Le sénateur Day : Je crois que nous serions tous intéressés de le savoir.

Le président : Merci, sénateur Day. J'ai bien tenté de convoquer le président du tribunal, mais mes efforts n'ont pas porté fruit. C'est assurément une éventualité à garder à l'esprit, car il ne faut pas oublier que s'il faut six mois pour combler un poste, on doit également en compter de quatre à six supplémentaires pour dispenser la formation requise.

Je remercie le sénateur Day et M. Parent pour cet intéressant échange.

La sénatrice Stewart Olsen : Monsieur Parent, je vous remercie grandement pour le travail que vous accomplissez et pour m'avoir aidée à mieux comprendre toutes ces questions.

J'ai travaillé avec de nombreux anciens combattants et plusieurs associations au Nouveau-Brunswick. Je commence à tirer certaines conclusions en entendant des gens affirmer sur différentes tribunes que des sommes importantes ont été investies pour faire ceci et cela, et que jamais un gouvernement n'en avait fait autant. J'ai toutefois l'intime conviction que quelque chose ne tourne pas rond. Je ne sais pas si c'est dans la manière dont l'aide est dispensée ou quoi que ce soit, mais j'ai l'impression que nous appliquons des solutions provisoires à gauche et à droite sans jamais aller au fond des choses.

J'aimerais notamment savoir s'il existe au ministère une conception prépondérante datant peut-être d'une époque révolue — il y a 50 ou 60 ans — voulant que nous ayons mené nos guerres, puis que nous ne fassions plus qu'attendre le décès des anciens combattants en réduisant progressivement nos services.

Je constate cette idéologie à bien des endroits, comme dans les hôpitaux pour anciens combattants ou dans d'autres services, où on ne semble pas tenir compte des anciens combattants ayant participé au maintien de la paix, qui n'ont peut-être pas pris part aux combats, mais qui ont été blessés au genou ou au dos dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple, et qui ont désormais besoin de notre soutien. Ils entrent maintenant dans le système. Je vois des anciens combattants de la Bosnie et de l'Afghanistan. En fait, nous sommes loin de réduire les services et sommes pratiquement en train de les accroître. J'ignore si le ministère a évolué au même rythme que la réalité d'aujourd'hui. Qu'en pensez-vous?

M. Parent : S'occuper de différentes générations d'anciens combattants pose assurément des difficultés. Lorsque le ministère a commencé à parler de diminution et de transformation il y a quelques années, je sais que sa position se fondait sur la population décroissante des anciens combattants de la guerre. À

fact, we actually didn't have the same perspective. I can add that to this point there are people from the Second World War and Korea that are now just coming forward and asking for benefits.

Sometimes what's happening is that by focusing on one generation you kind of forget about the rest of them. I think lately we've heard some comments in the Maritimes specifically about the fact that they are closing offices, but there are now applications online and the website and all that. That's fine, but you cannot forget that some older veterans do not work that way. They need telephone access and face-to-face contact. This is one of the things that are important.

One thing in Veterans Affairs Canada — and I've been saying it for three years and I'll keep saying it — is the communications aspect. You can't overemphasize the fact that you need to speak the language of the people you serve. You need to talk to every generation of your client, if you wish. That's an important aspect of it. But you can't concentrate on one thing and forget that there are other people out there who need to be looked after as well.

It's a department that is transforming and reducing; there are certainly a lot of changes in the department, that sort of thing. That's creating a lot of angst, I imagine. The closure is another aspect of it in the Maritimes as well. All of these need to come into play and need to be considered.

Senator Stewart Olsen: I understand the closures. I'm not certain that's as bad a thing as some people feel. I like the idea that now in Service Canada there will be a veterans' representative. At least that's what I'm hearing, and that's closer to a lot of people than trying to get to P.E.I. or Halifax. I don't mind that at all.

But what I think we have to really begin to look at it, and I've heard this from many veterans, is that a veteran is a veteran, whether you saw active service or whether you didn't and served, but you did your service.

Also, we have to look at some of these benefits we're providing. For instance, I think it must only be in the Armed Forces or in our veterans that you have to work for 10 years before you get a pension. You pay into it. As MPs you work six. So I'm not sure why that 10-year cap is there.

I see a lot of things that we need to address, and I know you can't do them all. I take Senator Day's point that it is extremely confusing, and I think a big part of it is simplifying and trying to get something that works for everyone. I see that's where you're going, and I would support that.

The Chair: If I may, I would recommend — and I believe my staff has attempted to get to members of the committee — the 2004 Neary report that dissected many of the points you've raised

vrai dire, nous ne voyions pas les choses de la même façon. Je peux même dire que des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée commencent tout juste à se manifester et à demander des prestations.

Lorsqu'on porte principalement son attention sur une génération, il arrive qu'on oublie les autres, en quelque sorte. Je pense qu'il y a eu des remarques dernièrement au sujet de la fermeture de bureaux, surtout dans les Maritimes, mais il y a désormais les demandes en ligne, le site web et ce genre d'outils. C'est bien, mais n'oublions pas que les anciens combattants plus âgés ne les utiliseront pas. Ils ont besoin d'un service téléphonique et de rencontres directes. Voilà un des éléments fondamentaux.

Il ne faut pas oublier l'aspect communicationnel au sein d'Anciens Combattants Canada, ou ACC — je le dis depuis trois ans, et le répéterai encore. On ne saurait trop insister sur l'importance d'utiliser le même langage que les clients. Autrement dit, il est important de pouvoir communiquer avec les anciens combattants de toutes les générations. Mais on ne peut pas s'attarder à l'une d'entre elles en oubliant que d'autres aussi ont besoin d'aide.

Le ministère est en train de se transformer et de s'astreindre à un régime, ce qui entraîne assurément beaucoup de changements. J'imagine que c'est une grande source d'angoisse. La fermeture en est un autre exemple dans les Maritimes. Il faut donc tenir compte de tous ces éléments.

La sénatrice Stewart Olsen : Je comprends la raison des fermetures de bureaux. Je ne suis pas persuadée qu'elles sont aussi malheureuses que certains le croient. L'idée que Service Canada comptera désormais un représentant pour les anciens combattants me plaît. C'est du moins ce que j'ai entendu dire; le point de service serait plus près de bien des gens, qui n'auraient plus à se déplacer jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard ou Halifax. Je n'y vois donc aucun inconvénient.

Mais ce qu'il faut vraiment commencer à examiner, comme de nombreux anciens combattants l'ont mentionné, c'est qu'un ancien combattant qui a servi est un ancien combattant, peu importe s'il a participé à une guerre ou non.

Nous devons aussi revoir certaines des prestations que nous offrons. Par exemple, ce n'est selon moi que dans les Forces armées canadiennes ou chez les anciens combattants qu'il faut avoir travaillé 10 ans avant de toucher une pension. Les militaires y contribuent. Du côté des députés, c'est six ans. Je ne comprends donc pas trop pourquoi le seuil de 10 ans a été fixé.

Je constate bien des problèmes auxquels il faut remédier, et je sais que vous ne pouvez pas tout faire. Je suis d'accord avec le sénateur Day pour dire que c'est extrêmement déroutant, et je pense qu'il faut principalement simplifier les choses et essayer de trouver une solution qui convienne à tout le monde. Je vois que c'est votre but, et je suis d'accord.

Le président : Permettez-moi de recommander la lecture du rapport Neary de 2004, qui décortique bien des points que vous avez soulevés, madame la sénatrice Stewart Olsen; je crois que

here, Senator Stewart Olsen, and was to be the basis of the New Veterans Charter but ended up not being that, for whatever internal reason there. You're perceiving to realize you've got a department that was thinking it was closing but in fact has ramped up to the extent that you now have more new-generation veterans in the province of Quebec than older ones. Thank you for raising that point in front of the veterans.

We'll do a second round as we have a few minutes.

Senator Wells: I would like to explore and drill down a bit into some of the family support programs and recommendations. Can you discuss in general? In some of my thinking I think, okay, well, you have someone in the Canadian Forces in whatever branch, and then I don't know what is typical, but perhaps there is a spouse who works as well. Is the suggestion that if there is a permanent disability that spouse would not work and then Veterans Affairs would provide compensation for that? Could you just tell me a little bit about vocational training and some of the things around the further supports, outside of the specific injury-related support?

Mr. Parent: We identified there were quite a few concerns about the support given to families under the New Veterans Charter and looking at the fact that within the military in last few years they've gone out of their way to make the family part of the military life with the Military Family Resource Centres that are available at most of the bases. They've done great work in helping the families go through different types of transition like postings and adaptation to new bases. The families have come to rely on that. When you get out of the forces, it doesn't exist anymore.

We are suggesting that there needs to be a transition for the family as well. Maybe those programs in partnership between DND and Veterans Affairs Canada should be extended for the first or second year of the veteran's retirement or transition. Another aspect that we talk about is the fact that because we have young people now who are retiring, they may not have access to the dental care plan, as we have under people who have superannuation. But because they don't have that, they don't have access. Maybe that should be looked at because it is a low-cost, shared program. That would certainly help families through their transition.

Another one, as I mentioned before, is that if your spouse is injured to the point where you have to sacrifice your own career to look after that spouse, caregiver recognition should be that you are entitled to some benefits to compensate for your loss as well. That doesn't exist right now. We were successful years back in getting the department to accept a broadening of the caregiver definition in relation to the Agent Orange *ex gratia* payments. Some work has been done on that aspect.

mon personnel a tenté de communiquer avec les membres du comité à ce sujet. Le rapport devait jeter les bases de la Nouvelle Charte des anciens combattants, mais les choses se sont passées autrement pour une raison interne. Vous avez eu la sagesse de comprendre que le ministère pensait devoir cesser ses activités, mais qu'il les a plutôt intensifiées au point d'avoir désormais plus d'anciens combattants de la nouvelle génération que d'anciens combattants traditionnels au Québec. Je vous remercie d'en avoir parlé devant les anciens combattants.

Nous allons passer au deuxième tour puisqu'il nous reste quelques minutes.

Le sénateur Wells : J'aimerais regarder de plus près certains programmes et recommandations sur le soutien aux familles. Pourriez-vous nous en parler de façon générale? Je songe parfois aux militaires des FC, peu importe leur domaine. J'ignore ce qui est le plus courant, mais il se peut que leur conjoint ou conjointe travaille aussi. Propose-t-on qu'ACC verse une indemnité en cas d'invalidité permanente, si le conjoint ne travaille pas? Pourriez-vous me parler un peu de la formation professionnelle et de certains éléments de l'aide qui s'ajoute à celle liée aux blessures?

M. Parent : Nous avons soulevé de nombreuses préoccupations concernant le soutien aux familles en vertu de la Nouvelle Charte, étant donné que l'armée n'a pas hésité ces dernières années à intégrer la famille à la vie militaire au moyen des Centres de ressources pour les familles militaires qu'on retrouve sur presque toutes les bases. L'armée a fait un travail formidable pour aider les familles à effectuer différentes transitions, comme les affectations et l'adaptation à de nouvelles bases, et les familles en sont venues à compter sur cette aide. Mais il n'y a plus rien à leur sortie des FC.

Nous croyons que la famille a elle aussi besoin d'une transition. Il faut peut-être prolonger les programmes de collaboration entre le MDN et ACC d'une ou deux années après la retraite ou la transition de l'ancien combattant. Soulignons aussi que les jeunes qui se retirent n'ont peut-être pas accès au régime de soins dentaires, contrairement à ceux qui touchent la pension de retraite. Ils n'y ont pas droit puisqu'ils ne reçoivent pas la pension. Il faudrait peut-être se pencher là-dessus puisqu'il s'agit d'un programme peu coûteux à frais partagés. Voilà qui aiderait certainement les familles à gérer la transition.

Comme je l'ai dit plus tôt, si votre conjoint est blessé au point que vous deviez sacrifier votre propre carrière pour en prendre soin, la reconnaissance des aidants naturels devrait vous donner droit à certaines indemnités pour compenser vos pertes à vous aussi. Il n'y a rien de tel à l'heure actuelle. Il y a quelques années, nous avons réussi à convaincre le ministère d'élargir la définition d'aidant naturel dans le cas des paiements à titre gracieux liés à l'agent Orange. Des travaux ont été réalisés à ce chapitre.

Another one is that there is eligibility criteria restriction of one year because what the New Veterans Charter does that the previous act did not is give the opportunity for a spouse to undergo vocational rehabilitation training instead of the injured member. In this case, if there is the death of a member, the spouse, the survivor, must access that within a year. It's a stupid restriction really because God knows that in the first year after your spouse is deceased and if you have small children, you're too busy to think about rehabilitation and changing vocations. These criteria are imposed and should not be there. It is not a matter of cost; it is a matter of being logical.

These are the recommendations we are making because as I said before, the family transitions with the veteran. We don't leave the families behind.

Another aspect that they face is access to medical care for their family and for the military member who was looked after through medical care provided by the forces. But if you leave the base and you go somewhere in a different community, you have to go to the bottom of the list. These are the things we identified that need to be looked after.

Senator Wells: Of course, in retirement when you do leave the base, a lot of the supports that you built up — not necessarily the written supports you speak of — disappear.

The Chair: The chair would like to indicate one thing. This new charter was to take into account that the families now live the missions with the troops because of the media and so on, which is totally different from the history of families because of communications, et cetera. So it was to incorporate significant support to families and the end result is there is next to nothing in it for the families, which is creating double income problems that disappear and so on. Your point is most pertinent. Thank you.

Senator Lang: There are two areas I would like to touch on. The 406 Canadians out there that have been identified, they have a list, they have a name in the department as you've told us. Can we as a committee get an undertaking that your office will ask for the names of those individuals who are about to turn 65 so they can be contacted and dealt with fairly? That's number one. Second, could you maybe make a general observation on our programs that we provide in Canada compared to say the United Kingdom. I think you have done some studies or comparisons. I think Canadians would like to know how we compare to other countries in how we provide for our veterans in a general sense. Do you have comments on that?

Col. Guérin: We looked superficially at comparisons. Doing comparisons with other countries can be dangerous because every country is different. The way they operate is different. The standards of living are different, so in comparing to the U.K., U.S. or Australia, you have to be careful how you do that. The solution we need has to be a made-in-Canada solution.

Il y a aussi la limite d'un an du critère d'admissibilité. Contrairement à l'ancienne loi, la Nouvelle Charte des anciens combattants permet au conjoint ou à la conjointe de suivre une formation professionnelle de réadaptation à la place du militaire blessé. Or, si celui-ci décède, le conjoint survivant a un an pour en profiter. Cette limite est complètement ridicule, car Dieu sait qu'on est trop occupé pour penser à la réadaptation et au changement de carrière l'année suivant le décès de son conjoint, surtout avec de jeunes enfants. Ces critères imposés n'ont pas leur place. Ce n'est pas une question de coût, mais bien de logique.

Voilà ce que nous recommandons étant donné que la famille effectue la transition en même temps que l'ancien combattant, comme je l'ai dit. Nous ne laissons pas tomber les familles.

Il y a aussi l'accès aux soins médicaux pour la famille et pour le militaire qui recevait des soins au sein des FC. Lorsqu'on quitte une base pour s'installer dans un autre milieu, on est le dernier sur la liste. Voilà des éléments qu'il faut examiner, selon nous.

Le sénateur Wells : Bien entendu, le militaire qui quitte la base à la retraite perd une grande partie de son soutien — et il ne s'agit pas nécessairement de du soutien officiel dont vous parlez.

Le président : La présidence aimerait apporter une précision. La Nouvelle Charte devait tenir compte du fait que les familles vivent maintenant les missions en même temps que les troupes, avec les médias, les communications et le reste; la situation n'a rien à voir avec celle d'autrefois. Il fallait intégrer un grand soutien aux familles. Par conséquent, il n'y a pratiquement rien pour les familles, ce qui crée des problèmes pour les ménages à deux revenus dont l'un disparaît, par exemple. Votre intervention est des plus pertinentes, et je vous en remercie.

Le sénateur Lang : J'aimerais aborder deux sujets. En ce qui concerne les 406 Canadiens qui ont été identifiés, vous nous avez dit que le ministère a une liste et connaît leur nom. Pouvez-vous promettre au comité que votre bureau demandera le nom de ces personnes sur le point d'avoir 65 ans pour qu'elles soient contactées et que leur dossier soit traité équitablement? Voilà mon premier point. En deuxième lieu, pourriez-vous nous donner une idée générale des programmes canadiens comparativement à ceux offerts au Royaume-Uni, disons? Je pense que vous avez fait des études ou des comparatifs. Les Canadiens aimeraient savoir de façon générale où nous en sommes comparativement à d'autres pays sur le plan des services aux anciens combattants. Qu'en pensez-vous?

Col Guérin : Nous n'avons pas étudié les comparatifs en profondeur. Il peut être dangereux de se comparer à d'autres pays puisqu'aucune nation n'est pareille. Les autres procèdent différemment. Puisque les niveaux de vie ne sont pas les mêmes, il faut être prudent avant de se comparer au Royaume-Uni, aux États-Unis ou à l'Australie. La solution dont nous avons besoin

Comparing to the U.K. providing \$1 million and we don't, their programs are different. There is a little value in making a comparison but you don't want to take that too far.

Mr. Walbourne: As for the information held by the department, there is no need for us to have access to those names. We don't need to know them. Our job is to hold the department accountable for the services they deliver. Your request would be best directed to the department. They do hold this information and have the ability to get ahold of these people.

The Chair: If the committee is willing, I can write to the minister directly and query him to find out if there are such cases and to take action. And that would be secretarially most important within my terms of reference, if that's okay.

My final point is that Australia has a much smaller force than we have and yet they are spending twice the amount of money we are in veterans' benefits right now. There is something to be done in a more generic way on comparisons that are worthy of being pursued. The Neary report did touch on that, too.

[Translation]

Thank you, Mr. Parent. We appreciate your report very much and we hope that action will be taken. We will have an opportunity to invite officials from the department — and perhaps the minister as well — so that we can how they are dealing with your recommendations.

[English]

Ladies and gentlemen, thank you very much for being here. I will now close the session.

(The subcommittee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, December 11, 2013

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:06 p.m. to conduct a study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Roméo Antonius Dallaire (*Chair*) in the chair.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, welcome to this December 11 meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs. We have asked the ombudsman to appear before us again. We have a limited amount of time — until around 12:45 p.m. or 12:50 p.m. We did have numerous questions for him last week. We may not have

doit être conçue ici. Si on se compare au Royaume-Uni, qui verse 1 million de dollars et pas nous, on voit que ses programmes sont différents. Ce genre de comparatif peut être quelque peu utile, mais il ne faut pas aller trop loin.

M. Walbourne : Pour ce qui est de l'information entre les mains du ministère, nous n'avons pas besoin des noms. Nul besoin pour nous de les connaître puisque notre travail consiste à tenir le ministère responsable des services qu'il offre. Vous feriez donc mieux de lui adresser votre demande. C'est lui qui détient l'information et qui est en mesure de communiquer avec ces personnes.

Le président : Si le comité est d'accord, je peux écrire directement au ministre pour lui demander de vérifier l'existence de ces cas et de prendre des mesures à cet égard. Il s'agirait là d'une tâche administrative des plus importantes dans le cadre de mon mandat, si vous n'y voyez aucun inconvénient.

Pour conclure, j'ajouterais que bien que les forces australiennes soient bien moins grandes que les nôtres, le pays dépense actuellement deux fois plus que nous en prestations destinées aux anciens combattants. On peut s'attarder de façon plus générale aux comparaisons qui méritent d'être établies. D'ailleurs, le rapport Neary abordait cette question aussi.

[Français]

Monsieur Parent, merci. Votre rapport a été bien reçu et nous espérons que des mesures seront prises. Nous aurons l'occasion d'inviter des représentants du ministère — et peut-être aussi le ministre — pour voir où ils en sont avec vos recommandations.

[Traduction]

Mesdames et messieurs, merci infiniment d'avoir participé à nos délibérations. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 11 décembre 2013

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 6, pour faire une étude des services et des prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles.

Le sénateur Roméo Antonius Dallaire (*président*) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à cette séance du 11 décembre du Sous-comité des anciens combattants. Nous avons demandé à l'ombudsman de revenir. Nous disposons d'une période de temps limitée, soit jusque vers 12 h 45, 12 h 50. Nos questions pour lui étaient tout de même assez nombreuses la

discussed some aspects of the report sufficiently. After our questions for the witness, we will go in camera to discuss the business planned for the period following the holiday break.

Mr. Parent, once again, we want to welcome you and your team. You always bring colleagues with you, and we find that encouraging. I hope that your team will be able to follow the debate and give you advice as needed.

I want to begin by giving you a few moments to tell us about what you have done and what you hope to continue doing. After that, we will move on to questions from senators.

Guy Parent, Veterans Ombudsman, Office of the Veterans Ombudsman: Mr. Chair, members of the committee, thank you.

[English]

Thank you very much for the opportunity to provide a continuation of my presentation last week. We certainly like to be here and to be able to help the committee do its work toward fairness for veterans. It is important to maybe do a quick recap.

Our report that was recently released on the New Veterans Charter identified three areas of concern that we hope the government will deal with, the first one being the financial aspects of the New Veterans Charter. Some of the issues that I think are important are the Earnings Loss Benefit that reduces the salary of an individual as he faces transition — the age 65 benefit, when some of the allowances under the New Veterans Charter unfortunately cease, may lead some veterans into dire financial need; and the discrepancy between the base salary for reserve forces and the regular forces. Actually, there is a base to allow for a good transition.

The second aspect has to do with the vocational rehabilitation program. Fortunately, some changes have been made to that recently, but still a bit more needs to be done on that aspect.

The third aspect, and the most important one, of course, is that families need to be looked after as well because they are part of the transition. If there is hope for the member and the family that they can see, if there are opportunities open to the future and not just lost opportunities of career, certainly it puts them in a much better situation to have an effective and successful transition. It might mitigate some of the circumstances that may have led to some of the tragic incidents we saw in the last few weeks.

Of course, to put all that into perspective, a lot of it has to do with people not knowing. The people not knowing is a difficult thing because people who suffer physical or psychological injuries have a hard time already with complex programs. In fact, when they're suffering from some kind of injury it is even worse.

semaine dernière. Il demeure certaines dimensions du rapport que l'on n'a peut-être pas assez touchées. Après nos questions au témoin, nous passerons à huis clos pour discuter des travaux prévus dès notre retour de la pause du temps des Fêtes.

Monsieur Parent, nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue, et à votre équipe. Vous venez toujours accompagné, et cela nous encourage. J'espère que vos collègues seront en mesure de suivre le débat et vous aviser au besoin.

J'aimerais tout d'abord vous donner quelques moments pour nous parler de ce qu'on a fait et ce qu'on espère continuer à faire. Après quoi, nous passerons aux questions des sénateurs.

Guy Parent, ombudsman des vétérans, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Monsieur le président, membres du comité, je vous remercie.

[Traduction]

Je vous remercie beaucoup de me permettre de continuer mon témoignage de la semaine dernière. Nous apprécions vraiment avoir la chance de venir aider le comité dans sa quête de justice envers les anciens combattants. D'abord, il est important de récapituler un peu.

Notre rapport publié récemment sur la Nouvelle Charte des anciens combattants met en lumière trois préoccupations, dont nous espérons que le gouvernement va s'occuper. La première est l'aspect financier de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Parmi les enjeux que j'estime importants, je souligne l'Allocation pour perte de revenus, qui réduit le salaire de la personne en période de transition, puisqu'à partir de 65 ans, certaines allocations prévues à la Nouvelle Charte des anciens combattants cessent, malheureusement, ce qui peut plonger certains anciens combattants dans la misère financière; il y a également l'écart entre le salaire de base des réservistes et celui des membres des forces régulières. En ce moment, il y a une base qui permet une bonne transition.

Le deuxième aspect est le programme de réadaptation professionnelle. Heureusement, ce programme a été révisé récemment, mais il faudrait en faire un peu plus.

Le troisième aspect et non le moindre, bien sûr, c'est qu'il faut s'occuper des familles aussi parce qu'elles font partie de la transition. Lorsqu'il y a de l'espoir pour le militaire et sa famille, qu'il y a des possibilités d'emplois futures et non seulement des possibilités de carrière perdues, les conditions sont beaucoup plus favorables à une transition efficace et fructueuse. Cet espoir peut alléger les circonstances susceptibles de mener à des incidents tragiques comme ceux dont nous avons été témoins ces dernières semaines.

Bien sûr, pour mettre tout cela en perspective, beaucoup de problèmes viennent de la méconnaissance des ressources disponibles. C'est tout un défi, parce que les gens qui souffrent de blessures physiques ou psychologiques ont déjà de la difficulté à composer avec les programmes complexes. C'est encore pire lorsqu'ils souffrent d'une blessure, en fait.

Veterans Affairs Canada needs to do much better in their outreach, in making sure they are out in the community, not just in the newspaper and on websites. They need to be visible and to provide comprehensive information on their programs and benefits.

Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee. We are ready for your questions.

The Chair: Thank you for the recap. The only comment I have before we go into the questions by colleagues is this: We also sit on the Defence Committee. If you remember, it was made quite clear to us in the past that the operational effectiveness of the Canadian Forces depends significantly on the families being there in a supportive role. Therefore you have established that as criteria for the military capabilities of our country, meaning the families being part of that military capability or effectiveness, yet the question is, once they become veterans or injured veterans, does that perspective actually translate directly to the continuum of what may have happened to the family while they were performing that duty?

That is just a backdrop to the fact that the new charter didn't go to that extent in regard to the families. I only wish to raise that with you.

As chair, I will limit myself to one question later, but we will start with the deputy chair and, after that, Senator Lang and Senator Nolin.

Senator Wells: Thank you very much.

Welcome again, Mr. Walbourne and Mr. Parent. Thank you for appearing again. I want to explore not just the lump sum payment but the regular payments that are afforded. As I look at your chart, Figure 1 on page 14, there is a matrix of the allowances that are available under the various programs.

Is any financial advice provided along with these payments, for instance, on investments for the future or particularly for the lump sum payment? I imagine a lot of times, when you have veterans in this position who have been in the Canadian Forces for some time, it's almost, perhaps, an artificial life. Things are provided, in general, unlike folks in civilian life. Is there a financial advisory service that would go along with those payments?

Mr. Parent: There is if you receive a lump sum award. The lump sum award, if it is above a certain amount, provides monies to access financial counselling.

In fact, it is a good issue, too. When we discuss departments working together, there is such a program within the forces as SCAN, Secondary Career Assistance Network. That program is

Anciens combattants Canada a beaucoup de pain sur la planche pour se faire connaître, pour accroître sa visibilité dans les communautés, pas seulement dans les journaux et sur des sites web. Le ministère doit être visible et fournir de l'information détaillée sur les programmes et les prestations qu'il offre.

Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie de ce résumé. La seule observation que j'aimerais faire avant de laisser mes collègues vous poser leurs questions est la suivante : nous siégeons également au Comité de la défense. Si vous vous en souvenez bien, il nous a déjà été dit très clairement par le passé que l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes dépendait en grande partie de l'appui que les militaires recevaient de leur famille. C'est dorénavant un critère établi pour évaluer la capacité militaire du Canada, ce qui signifie que les familles font partie de l'équation pour évaluer la capacité ou l'efficacité de l'armée, mais il faut se poser la question suivante : lorsqu'un militaire devient un ancien combattant, blessé ou non, cette perspective se traduit-elle directement par la prise en compte de ce qui est arrivé à sa famille pendant qu'il s'acquittait de son devoir?

Ce n'est qu'un exemple qui montre que la Nouvelle Charte ne va pas aussi loin pour ce qui est des familles. Je porte la question à votre attention.

En tant que président, je vais me limiter à une question plus tard, mais nous allons commencer par le vice-président, après quoi nous entendrons le sénateur Lang et le sénateur Nolin.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup.

Rebienvenue parmi nous, monsieur Walbourne et monsieur Parent. Je vous remercie de comparaître de nouveau devant nous. J'aimerais approfondir avec vous non seulement la question du paiement forfaitaire, mais celle aussi des versements réguliers qui sont offerts. À la figure 1, page 15, on voit un tableau des allocations disponibles dans le cadre des divers programmes offerts.

Y a-t-il des conseils financiers qui viennent avec ces paiements, sur des investissements futurs, par exemple, particulièrement au versement du montant forfaitaire? J'imagine que bien souvent, les anciens combattants qui les reçoivent ont passé de longues années dans les Forces canadiennes, où ils se trouvent à avoir vécu une vie presque artificielle. En général, ils y avaient accès à des choses non offertes dans la vie civile. Y a-t-il un service de conseils financiers qui vient avec ces paiements?

M. Parent : Il y en a pour les gens qui reçoivent un montant forfaitaire. Lorsque ce montant dépasse un certain seuil, la personne a droit à des conseils financiers.

En fait, c'est une bonne question, aussi. Lorsque nous disons que les gens des divers ministères travaillent ensemble, il y a un programme dans les Forces qu'on appelle le Programme du

designed to prepare people for their retirement and the transition. Unfortunately, it is given too late in the career.

There is an area possibly in the area of transition, and certainly in financial counselling, that needs to be looked at jointly between Veterans Affairs and National Defence.

Senator Wells: Thank you very much.

The Chair: We were on a two-question format.

Senator Wells: No, that's fine; I will sit for the second round.

The Chair: Very good. I better set that up.

Senator Lang.

Senator Lang: To make it clear, I am allowed two questions; is that correct?

The Chair: You certainly are, sir.

Senator Lang: Thank you; and I'll be brief with my questions.

First, I once again welcome you here. This is a learning experience for me. I am new to the Veterans Committee and I'm looking forward to working with you and the members here.

I want to go back to our hearing of last week. The area that is of concern, which you touched on in your opening remarks, is the veterans not receiving their Permanent Impairment Allowance last supplement. We had some questions on that.

I want to drill down a bit more on this. It is a concern for me and for everyone around this table if this Christmas there is one veteran who is caught in what would appear to be a bureaucratic difference of opinion in respect to the adjudication.

One of my questions relates to what Colonel Guérin said: "It is the adjudication of the benefit here that decides who gets it and who doesn't."

It's not the minister's office and it's not this committee. The allocation is there, the decision is basically made by the adjudicators. He goes on to say:

That's one of the things that we are looking at in more detail because we are only able to look at it at the surface here during the NVC review. We are looking at that one in greater detail.

He then goes on to say:

What also has to happen is that another benefit has to be created according to what we've come up with.

Obviously some effort and time have been put into this. First, could you explain this further? If you were in charge of the tribunal, what would you ask the tribunal to do differently from what they are already doing to ensure that those who should benefit from this are dealt with accordingly?

Service de préparation à une seconde carrière. Il vise à préparer les gens en vue de la retraite et de la transition. Malheureusement, il s'offre trop tard, en fin de carrière.

Les conseils financiers et la transition pourraient sûrement faire l'objet d'un examen conjoint des Anciens Combattants et la Défense nationale.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup.

Le président : Nous appliquons la formule de deux questions.

Le sénateur Wells : Non, c'est bon. Je vais attendre au deuxième tour.

Le président : Très bien. Je ferais mieux de mettre cela au clair.

Le sénateur Lang.

Le sénateur Lang : Pour que ce soit bien clair, j'ai le droit de poser deux questions, n'est-ce pas?

Le président : Tout à fait, monsieur.

Le sénateur Lang : Merci; je vais être bref.

Premièrement, je vous souhaite de nouveau la bienvenue ici. Je suis en période d'apprentissage puisque je suis nouveau au Comité des anciens combattants, et je me réjouis à l'idée de travailler avec vous et les autres membres du comité.

J'aimerais revenir à notre séance de la semaine dernière. La question qui me préoccupe, que vous avez abordée dans votre allocation, d'ailleurs, est celle du supplément à l'Allocation pour déficience permanente, que les anciens combattants ne recevraient pas. Nous avons posé des questions à ce sujet.

J'aimerais creuser davantage. À l'instar des autres personnes ici présentes, je ne voudrais pas qu'un seul ancien combattant soit laissé en plan ce Noël à cause de divergence d'opinions bureaucratiques quant à la décision à prendre dans son cas.

Ma question nous renvoie à ce que le colonel Guérin a dit : « [C'est] la décision qui établit si la personne reçoit ou non l'allocation. »

Ce n'est pas le cabinet du ministre, ni ce comité. La décision sur l'allocation est essentiellement prise par les arbitres. Il continue ainsi :

C'est un des aspects que nous regardons de plus près, parce que l'examen de la Nouvelle Charte ne va pas dans les détails. Nous creusons la question.

Il ajoute :

D'après nos conclusions, il faut également créer une nouvelle allocation.

De toute évidence, il y a des efforts et du temps qui sont investis pour parer à la situation. Pouvez-vous d'abord nous expliquer cela un peu plus? Si vous étiez à la tête de ce tribunal, que lui demanderiez-vous de faire différemment de ce qu'il fait déjà pour que les gens qui devraient avoir droit à cette allocation reçoivent le traitement qu'ils méritent?

Second, can you tell us what this other benefit is?

Mr. Parent: Thank you. First, the tribunal, the Veterans Review and Appeal Board, is not involved in the PIA or the PIAS. It is a departmental decision. It has nothing to do with the Veterans Review and Appeal Board. It's an internal appeal process for those two allowances.

In fact, as recently as yesterday we sent a draft report to the department. We are working on a report that addresses the Permanent Incapacity Allowance and the Permanent Incapacity Allowance Supplement. That report is a review report with some observations and should be available in a few months. We are doing some work on that aspect.

The report also suggested some ways of bridging that gap when an individual reaches 65, where in fact those people may be at risk. Again I stress "may be at risk." We told the department about our methodology, how we arrived at those numbers and which people may be at risk, and that they need to determine whether they are in fact at risk or not. If they are, and as you said, even if there is only one, some mechanisms need to be in place to provide for that person to have, as we said, possibly 70 per cent of their pre-release income.

We've given different options that we can even cost for the department if they want, but we've given different options. We don't know which ones would actually be favourable to the department, but they are looking at that right now.

For example, one of them would be to introduce a brand new allowance that would determine, when a person reaches age 65, if they are not in receipt of 70 per cent of their pre-release income, there could be an allowance given to those individuals that would kick in at age 65 and would provide them 70 per cent of their pre-release income.

Another thing, as you have said already, since 53 per cent of the people who are totally and permanently incapacitated do not receive that allowance, if they did they would not be facing that situation at 65. Again, opening the accessibility to the PIA and PIAS would also mitigate the problem.

We have given options to the department and we are working with them now to try to come up with some solutions.

Senator Lang: I would like to turn our direction to the question of the reservists. You mentioned that as well.

Deuxièmement, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette autre prestation?

M. Parent : Merci. Pour commencer, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) ne participe pas à l'administration de l'ADP ou du SADP. La décision relève du ministère. Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) n'a rien à voir là-dedans. Il s'agit d'un processus d'appel interne pour les deux types d'allocation.

En fait, pas plus tard qu'hier, nous avons envoyé une ébauche de rapport au ministère. Nous sommes en train de préparer un rapport sur l'Allocation pour déficience permanente et le supplément à l'Allocation pour déficience permanente. Il s'agit d'un rapport d'examen, qui présente des observations et qui devrait sortir dans quelques mois. Nous nous penchons sur cet aspect.

Il propose également quelques solutions pour combler l'écart qui se creuse à partir du moment où une personne atteint l'âge de 65 ans, à partir duquel certaines personnes peuvent être à risque. Je répète : « peuvent être à risque ». Nous avons exposé notre méthodologie au ministère, nous lui avons expliqué comment nous en sommes arrivés à ces chiffres et quelles personnes pourraient être à risque, puis nous lui avons demandé de déterminer si elles sont bel et bien à risque. Le cas échéant, comme vous l'avez dit, même s'il ne s'agit que d'une personne, il faudra mettre des mécanismes en place pour lui permettre de recevoir peut-être 70 p. 100 du salaire qu'elle recevait avant sa libération, comme nous l'avons dit.

Nous avons proposé différentes options, dont nous pouvons même évaluer les coûts pour le ministère, si ses responsables nous le demandent. Nous ne savons pas lesquelles seraient vraiment avantageuses pour le ministère, mais ses analystes sont en train de les examiner.

Par exemple, l'une des possibilités serait de créer une toute nouvelle allocation qui s'appliquerait lorsqu'une personne atteint l'âge de 65 ans, si elle ne reçoit pas déjà 70 p. 100 de sa solde avant libération. Cette allocation pourrait alors lui être versée à partir de l'âge de 65 ans afin qu'elle touche 70 p. 100 de sa solde avant libération.

Une autre possibilité, que vous avez déjà évoquée, puisque 53 p. 100 des personnes qui souffrent d'une déficience permanente totale ne reçoivent pas cette allocation, serait de leur offrir afin qu'elles ne soient pas confrontées à cette situation à partir de 65 ans. Encore une fois, l'élargissement de l'accès à l'ADP et au SADP permettrait d'atténuer le problème.

Nous avons présenté des options au ministère et nous travaillons actuellement avec lui à trouver des solutions.

Le sénateur Lang : J'aimerais que nous portions maintenant notre attention sur la question des réservistes. Vous l'avez soulevée elle aussi.

You noted last week that there is an unfair calculation of income support for part-time reservists. Can you expand on that and tell us what is being done from your perspective at the ministerial level to resolve the problem? Are they trying to resolve the problem? What are they doing about it?

Mr. Parent: In fact, our initial involvement in that aspect was that prior to the implementation of Bill C-55. The impact analysis of Bill C-55 clearly indicated that to be successful in a transition program a person has to have a base pay of at least \$40,000. That was straightforward in the impact analysis.

Shortly after that they came up and said the Regular Force soldier will get \$40,000. However, the reservists — fewer than 180 they contract — will get \$27,000 or something. From that time on we started arguing that a leg is a leg, whether the soldier is a reservist or Regular Force. There is no difference there in the support to their families and successful transition and rehabilitation, so it should not exist. At that point in time, there was a bit of an argument. When we went to Veterans Affairs Canada, they said, “It’s not our department.” We went to National Defence, and they said, “It’s not our domain; that has to do with Veterans Affairs.” We went to Veterans Affairs Canada, and they told us that it was DND’s responsibility. We were, a few months back, talking to Chief Military Personnel of DND. They are looking at the issues right now, but we haven’t heard anything lately that would indicate that there is any movement forward. Certainly, it needs to be addressed.

Senator Lang: Thank you.

The Chair: Forgive the chair. Is it true that for Regular Force veterans who join the Public Service their pensions are transferable but that reservists’ pensions are not transferable?

Mr. Parent: I can say yes to your first comment, Mr. Chair, but I’m not sure for reservists. I believe theirs are different. It’s not a serviced pension; it’s an annuity. So I really can’t answer that question.

The Chair: Anyway, I have correspondence on that.

Mr. Parent: We can get the information and get it back to the committee.

The Chair: If you would. This philosophical framework of reserve and regular is quite damaging when we know that both of them bleed and have died on the battlefield as brothers and sisters. I think there is a real moral, ethical dimension to this aspect. Thank you for raising it with the departments.

Vous avez fait remarquer, la semaine dernière, que le calcul pour le soutien au revenu était injuste pour les réservistes à temps partiel. Pouvez-vous nous l’expliquer plus en détail et nous dire ce que vous faites à l’échelle du ministère pour résoudre le problème? Est-ce que le ministère essaie de résoudre le problème? Que fait-il?

M. Parent : En fait, nous avons commencé à nous intéresser à cet aspect avant la mise en œuvre du projet de loi C-55. L’analyse d’impact du projet de loi C-55 nous a clairement indiqué que pour bien profiter d’un programme de transition, une personne devait toucher un salaire de base d’au moins 40 000 \$. C’était bien clair dans l’analyse d’impact.

Peu après, ils sont venus nous dire qu’un soldat de la Force régulière toucherait 40 000 \$. Par contre, les réservistes (moins de 180 personnes à contrat) obtiendraient 27 000 \$ environ. À partir de là, nous avons commencé à faire valoir qu’une jambe est une jambe, qu’un soldat fasse partie de la réserve ou de la Force régulière. Il n’y a pas de différence dans l’aide que devrait recevoir sa famille pour assurer une transition et une réadaptation fructueuse. À ce moment-là, il y a eu un petit différend. Les gens d’Anciens Combattants Canada nous ont dit : « Cela ne relève pas de notre ministère. » Nous nous sommes adressés aux responsables de la Défense nationale, qui nous ont dit à leur tour : « Ce n’est pas de notre ressort, cela relève d’Anciens Combattants Canada. » Nous sommes retournés voir les gens d’Anciens Combattants Canada, qui nous ont dit que c’était la responsabilité du MDN. Il y a quelques mois, nous avons parlé au chef du personnel militaire du MDN. Il se penche sur la question avec son équipe, mais nous n’avons rien entendu dernièrement qui nous porte à croire que le dossier a avancé. C’est assurément un problème à régler.

Le sénateur Lang : Merci.

Le président : Je vous prie de pardonner votre président. Est-il vrai que les anciens combattants issus de la Force régulière qui se joignent à la fonction publique peuvent y transférer leur pension, mais pas les réservistes?

M. Parent : Je peux répondre par l’affirmative à la première partie de votre question, monsieur le président, mais je ne suis pas certain de la réponse pour les réservistes. Je pense que leur régime est différent. Il ne s’agit pas d’une pension desservie par le système, mais d’une rente. Je ne peux donc vraiment pas répondre à cette question.

Le président : De toute façon, j’ai reçu de la correspondance à ce sujet.

M. Parent : Nous pouvons trouver l’information et l’envoyer au comité.

Le président : Si vous le voulez bien. Le cadre philosophique qui distingue les réservistes des membres de la Force régulière est assez déplorable quand on sait que les deux saignent et meurent dans les champs de bataille en tant que frères et sœurs. Je pense qu’il y a vraiment une dimension morale, éthique à cette question. Je vous remercie de la porter à l’attention des responsables des ministères.

[Translation]

Senator Nolin: I would like to hear what you have to say about the noise we have been hearing regarding services provided by Veterans Affairs and the transfers being made at Service Canada. We are hearing that those services are lacking in quality. What is your assessment of this issue?

Mr. Parent: Once again, our organization is based on facts. So far, we have not had any complaints indicating that the quality of services has changed. What is important is that, for us, equity requires that the services not change — in quality or quantity — and that veterans and their families always have access to information. That is truly what we want going forward.

As I said last week, we currently have some mechanisms in place to identify problems, if we receive any complaints from regions where they are expected. Once again, the logic of closing offices was not always well presented by the department because, in reality, I do not think that people would question the logic if we had a Veterans Affairs team in a location where clients do not visit. What is important is that, if we replace it with another mechanism, we must ensure that the employees are properly trained and ready to provide services before the other services are eliminated.

Recently, I saw the minister's announcement that some members of Veterans Affairs would be at Service Canada offices for a period of time. I am not sure.

Senator Nolin: My second question is related to the first one. You identified over 400 veterans who are at a risk of losing their income when they reach the age of 65. We have discussed at length the issue of identifying those people. Chances are, those individuals will knock on Service Canada's door and use that service to make their presence known. How confident are you that the service points will have enough information to be able to identify those individuals?

The department in its wisdom may want to identify those veterans, but have any tools been implemented to help with that identification process?

As my colleague Senator Lang said, if there was only one case, it would be one case too many. So is everything being set up to ensure that those people will be identified and, once that is done, provided with assistance? I am asking because the point is not to identify them and then lose sight of them again. That is what we have been concerned about since we read your report. We are familiar with federal administration. We know how it can, at times, despite all the good will in the world, be careless because the act or the regulations do not provide for this or that, or they do not have the right to do something, or they are not given the

[Français]

Le sénateur Nolin : On entend beaucoup de bruit, et j'aimerais avoir votre évaluation de cela, à propos des services rendus par Anciens combattants et des transferts qui se font à Service Canada. On entend dire que la qualité de ces services ne serait pas au rendez-vous. Quelle est votre évaluation de cette problématique?

M. Parent : Encore une fois, nous sommes une organisation basée sur l'évidence des faits. À ce jour, nous n'avons pas eu de plainte qui confirme qu'il y a eu réellement un changement dans la qualité des services. Ce qui est important c'est que, pour nous, l'équité demande que les services ne changent pas, en qualité et en quantité, et également que l'accès à l'information soit toujours disponible pour les vétérans et leurs familles. C'est réellement notre souhait pour le futur.

Comme je l'ai dit la semaine passée, nous avons des mécanismes en place présentement pour pouvoir dépister les problèmes, si on a des plaintes provenant de ces régions où on s'y attend. Encore une fois, la logique de fermer les bureaux n'a pas toujours été bien présentée par le ministère, car réellement, je ne crois pas que les gens questionneraient la logique si on a une équipe des Anciens Combattants à un endroit où il n'y a pas de clients qui se présentent. Ce qui est important c'est que, si on le remplace par un autre mécanisme, on devra s'assurer que ces gens soient bien formés, prêts à offrir les services avant qu'on supprime les autres.

J'ai vu que, dernièrement, le ministre a annoncé que certains membres des Anciens Combattants allaient être présents dans les bureaux de Service Canada pour quelques périodes de temps; je ne suis pas certain.

Le sénateur Nolin : Ma deuxième question est reliée à la première. Vous avez identifié les plus de 400 anciens combattants qui risquent, lorsqu'ils atteindront l'âge de 65 ans, d'être privés d'un revenu. Nous avons longuement parlé de la problématique de l'identification de ces gens. Il y a fort à parier que ces personnes iront cogner à la porte de Service Canada et manifesteront leur présence via ce service. Jusqu'à quel point êtes-vous confiant que ces postes de services ont suffisamment d'information pour être capables, justement, de les identifier?

Le ministère peut bien vouloir, dans sa grande sagesse, identifier ces personnes, mais est-ce que les moyens sont mis en place pour favoriser l'identification de ces vétérans?

Comme le disait mon collègue, le sénateur Lang, s'il n'y avait qu'un seul cas, ce serait un cas de trop. Alors, est-ce qu'on met tout en place pour s'assurer qu'on va repérer ces personnes et, lorsque ce sera fait, les accompagner? Car il ne s'agit pas de les identifier puis de les relâcher dans le vide. C'est la crainte que nous avons depuis que nous avons lu votre rapport. Nous connaissons l'administration fédérale et nous savons comment elle peut, à un moment donné, malgré toute la bonne volonté au monde, manquer de cœur, parce que « la loi ou le règlement ne prévoit pas ça », que « je n'ai pas le droit de faire ça » ou que « le

authorization by the Treasury Board. We know about all those excuses, and we do not want that to happen. Everyone has good faith.

Do you feel that sensitivity does exist, even at Service Canada, to try to identify the famous veterans who are at a risk of losing their income at age 65, especially since they are disabled?

Mr. Parent: I think it is important for people's expectations to be in line with the Veterans Affairs transformation project. What I mean is that people should not expect case management services from Service Canada, but rather information services or help with filling out forms and those types of things. So case managers will still take care of their clients in that region, but they will be the ones travelling instead of the clients.

So far, as I was telling you, we have not received any complaints from Veterans Affairs' clients, but we have some mechanisms in place. What is important for identifying people — the 400-plus individuals we have identified as being potentially at risk — is that we have passed on our methods to the department, so that it can use the same process to identify them.

There are a number of possibilities. We can contact case managers. If we really want to first identify individuals who are the most at risk financially — but also health-wise — we can ask case managers whether they have any clients who will be turning 65. We can ask them whether they will be in distress or not. So there are several mechanisms, aside from trying to identify those individuals and calling them.

I want to come back to another opportunity. A few months ago, we also presented a report where we asked that departments develop an identity card system for our veterans in order to enable the transition from one department to another, from one identity to another, and not from an identity to nothing. So if all those individuals had an identity card registering them with the Veterans Affairs system, whether they are injured or not — as there are always some cases where individuals develop symptoms later on — when they come out of reserve or regular armed forces, they would all be registered with Veterans Affairs. That way, two obstacles to access to benefits would be eliminated.

Senator Nolin: That is a good idea.

[*English*]

Senator Downe: I am concerned about the perception of the effectiveness of your office if you haven't received any complaints. I am from Charlottetown, and there have been letters in the newspapers and veterans on TV and in radio interviews complaining about this policy.

Conseil du Trésor ne me donne pas l'autorisation ». Nous connaissons toutes ces excuses, nous ne voulons pas que cela se produise. Tout le monde est de bonne foi.

Est-ce que vous sentez qu'il y a cette sensibilité, même à Service Canada, pour être capable d'identifier les fameux anciens combattants qui risquent d'être en perte de revenus à l'âge de 65 ans, surtout qu'ils sont handicapés?

M. Parent : Je pense que c'est important que les gens aient des attentes qui soient à la hauteur du projet de transformation des Anciens Combattants. Ce que je veux dire c'est que les services auxquels on doit s'attendre de Service Canada, ce ne sont pas des services de gestion de cas; ce sont des services d'information ou d'assistance pour remplir les formulaires et ce genre de choses. Donc les gestionnaires de cas vont encore s'occuper de leurs clients dans cette région, mais ce sont eux qui vont voyager plutôt que leurs clients.

À ce jour, comme je vous le disais, nous n'avons pas reçu de plaintes de clients d'Anciens Combattants, mais nous avons des mécanismes en place. Maintenant, ce qui est important pour dépister les gens, ces 400 et quelques qu'on a identifiés comme étant peut-être à risque, c'est que nous avons transmis notre manière de faire au département pour qu'il puisse faire la même chose que nous pour les dépister.

En fin de compte, il y a bien des choses. On peut contacter les gestionnaires de cas. Si on veut réellement en premier dépister les gens les plus à risque du côté financier, mais aussi du côté santé, on peut demander aux gestionnaires de cas : est-ce que vous avez des gens qui ont ou qui vont avoir 65 ans? Est-ce que vous pouvez nous dire s'ils vont être en détresse ou non? Donc il y a plusieurs mécanismes, pas seulement le fait d'essayer d'identifier ces gens et les appeler.

Je reviens sur une autre opportunité; il y a quelques mois, nous avons aussi présenté un rapport dans lequel on demandait que les départements et les ministères développent un système de carte d'identification pour nos anciens combattants, pour que la transition se fasse d'un ministère à un autre, d'une identité à une autre, pas d'une identité à un vide. Donc si toutes ces personnes avaient une carte d'identité qui tout de suite les enregistre auprès du système des Anciens Combattants, qu'ils soient blessés ou non — parce qu'il y a toujours des cas pour lesquels les personnes ont des symptômes qui se développent plus tard —, en sortant des forces armées, réserve ou armée régulière, tous les clients seraient enregistrés avec Anciens Combattants, donc on éliminerait deux obstacles pour l'accès aux bénéfices.

Le sénateur Nolin : Bonne idée.

[*Traduction*]

Le sénateur Downe : Je m'inquiète de la perception générale de l'efficacité de votre bureau si vous n'avez reçu aucune plainte. Je viens de Charlottetown, où des anciens combattants se plaignent de cette politique dans des lettres dans les journaux ou des entrevues à la télévision ou à la radio.

Is your office located next to the national headquarters in Charlottetown?

Mr. Parent: Yes it is.

Senator Downe: So you have heard those things and read those clippings as well. Those people for some reason went to the media rather than going to your office. Is that because the knowledge of what your office does is not widely known in the veterans community?

Mr. Parent: When I say we are a factual and evidence-based organization, we know that there will be an impact. Everybody knows there will be an impact. Obviously, for anybody who is a client of a service delivery organization, when there are closures, there will be some negative aspects of it.

What we need to find out is whether there will in fact be a reduction in the quality of service. I think only one of those offices is now closed; the others are just going through the process. Yes, we hear a lot of negative comments, people saying, "Oh my goodness, it is going to be this and that." We realize that, yes, there is an impact. Yes, there will be some negativity, but does it actually affect the service that's being given to those veterans?

In all of our reports, in fact, we do identify that we look at fairness from three aspects. The adequacy of the programs, first of all — do they meet the need of the veterans? Second, is there a sufficiency of resources, both monetary and personal? Finally, is there enough money to fund those programs?

Here we are looking at the accessibility part, which is certainly one of the biggest aspects of fairness, and we're concerned with it. So we are positioned to actually find out if there is any degradation of services. That is important.

Senator Downe: I understand you are restricted to two questions. When I used to be on this committee, we could go on and on, which I think is a good thing.

I'd like to follow up on Senator Lang's question on reserves. You indicated that you were being bounced from various departments — DND and Veterans — about who was responsible. And now you're back at DND. They have claimed responsibility for the issue about reserves that Senator Lang raised?

Mr. Parent: I wouldn't say that they were as clear as admitting responsibility, but they certainly are looking into the matter, which indicates to me that they have some degree of responsibility.

Senator Downe: And they didn't give you a time frame for looking into it?

Mr. Parent: No. I should say, though, that it's only been a year or so that there's been movement forward on the reservists side finally. In fact, the dismemberment insurance finally agreed that

Votre bureau est-il situé près du quartier général national de Charlottetown?

M. Parent : Oui.

Le sénateur Downe : Vous en avez donc entendu parler, et vous avez lu les articles dans les journaux. Pour une raison ou une autre, il y a des gens qui se sont adressés aux médias plutôt qu'à votre bureau. Est-ce parce que les anciens combattants ne connaissent pas bien le mandat de votre bureau?

M. Parent : Quand je dis que nous sommes une organisation qui se fonde sur des faits et des preuves, c'est que nous savons que cela va avoir une incidence. Tout le monde sait que cela va avoir une incidence. Il est évident, quand il y a des fermetures, qu'elles vont avoir des effets négatifs sur les clients des services en question.

Il faut toutefois déterminer s'il va bel et bien y avoir une diminution de la qualité des services. Je pense que pour l'instant, un seul bureau a été fermé; les autres sont en processus. Bien sûr, on entend beaucoup de commentaires négatifs, les gens se plaignent : « Oh mon Dieu! Ça va être comme ci et comme ça. » Nous sommes conscients qu'il va y avoir une incidence. Il va effectivement y avoir des aspects négatifs, mais est-ce que cela va nuire à la qualité des services offerts à ces anciens combattants?

Dans tous nos rapports, nous évaluons l'équité des mesures adoptées de trois points de vue. Il y a d'abord la qualité des programmes : est-ce qu'ils répondent aux besoins des anciens combattants? Ensuite, on se demande si les ressources financières et humaines prévues sont suffisantes. Enfin, il faut vérifier si le financement consenti à ces programmes est suffisant.

Dans ce cas-ci, nous nous interrogeons sur l'accessibilité, qui est assurément l'un des plus grands aspects de l'équité, et nous avons des inquiétudes à cet égard. Nous souhaitons donc déterminer s'il y a une dégradation des services. C'est important.

Le sénateur Downe : Je comprends qu'on est limité à deux questions. Quand je siégeais à ce comité, nous pouvions prendre le temps que nous voulions, et je pense que c'était une bonne chose.

J'aimerais poser une question complémentaire à celle du sénateur Lang sur la réserve. Vous avez indiqué que les ministères (le MDN et AAC) se renvoyaient la balle pour déterminer à qui incombait cette responsabilité. Vous nous reprenez maintenant du MDN. Revendique-t-il la responsabilité des réservistes, sous l'angle de la question posée par le sénateur Lang?

M. Parent : Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils l'ont clairement admis, mais l'intérêt qu'ils portent à la question m'incite à croire qu'ils assument une part de responsabilité.

Le sénateur Downe : Vous ont-ils donné un échéancier pour cet examen?

M. Parent : Non. Je dois toutefois préciser que les progrès constatés dans le dossier des réservistes ne se sont amorcés qu'il y a un an à peine. En fait, les responsables du régime d'assurance-

the leg of reservists was worth the same the leg of regular forces. That's at least movement forward here, and hopefully that will carry through and eventually we'll get this issue resolved, as well.

Senator Wells: As I look through that list that I mentioned in the first round — the disability award; the earnings loss benefit; the attendance allowance; a number of other supplements, benefits and supports; and a further war vets allowance — when I look to the question of options to address the insufficiency of financial support after age 65, which you reported on in your report, I noticed there are some set-aside options — increasing the amount of supplementary retirement benefit and continued extended Earnings Loss Benefit. Can you tell me why you are recommending the implementation of a new monthly supplementary retirement increment benefit?

And the essence of my question is this: We've got a lot of things being built — established already — and a recommendation to build another piece on. When does it make sense just to reset the whole thing?

So the first part of the question is: Can you explain why you recommended the implementation of a new monthly supplementary retirement increment benefit?

Gary Walbourne, Executive Director Operations and Deputy Ombudsman, Office of the Veterans Ombudsman: There are two pieces to that. The first piece we looked at was those who are at most risk financially. That is where we get to talk about the Permanent Impairment Allowance and the supplement. The question comes to us: Why is accessibility so restrictive? I think if we can start to look at the mechanisms that are in place — that's PIA and the supplement — both of those — that takes those who are most financially at risk off the table.

There will be another group, through no fault of their own — through their injury — who will find themselves at retirement who are not at a level of the men — we figure the level should be around 70 per cent of pre-release salary. So there will be those who will come in close to that or below that, to a certain amount, and we feel that it is just right and just to give them the same forwarded opportunities as any other Canadians in that they would have an opportunity to live in their retirement at a pre-release salary of 70 per cent. So that's the thought behind it.

It's not only maybe bringing in a new program, but if we take this supplementary retirement benefit and enhance it — we do not have to rebuild this — but I think you can look at the programs that are in place. I think the mechanisms are inside the charter to make this happen.

Senator Wells: So we have the required flexibility within the guidelines and rules?

mutilation ont enfin convenu que la jambe d'un réserviste valait autant que celle d'un membre des forces régulières. C'est tout au moins un élément positif qui nous permet d'espérer éventuellement une solution.

Le sénateur Wells : J'ai mentionné au premier tour toute une série de prestations : indemnité d'invalidité; allocation pour perte de revenus; allocation pour soins, différents autres suppléments, avantages et soutiens; et une nouvelle allocation d'ancien combattant. Lorsque je considère les options possibles pour assurer un soutien financier suffisant après l'âge de 65 ans, et vous en traitez dans votre rapport, je constate qu'il y a certaines solutions accessibles dont la majoration de la prestation de retraite supplémentaire et le maintien de l'allocation pour perte de revenus prolongée. Dans ce contexte, pourriez-vous me dire pourquoi vous recommandez la mise en œuvre d'une nouvelle prestation de retraite supplémentaire mensuelle?

J'aimerais savoir en fait pour quelle raison on recommande l'ajout d'une nouvelle mesure alors qu'il y a déjà de nombreux mécanismes en place. À partir de quel moment devient-il approprié de recommencer le tout du début?

J'aimerais donc connaître dans un premier temps les raisons qui vous ont incité à recommander la mise en œuvre d'une nouvelle prestation de retraite supplémentaire mensuelle.

Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations et ombudsman adjoint, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Il y a deux éléments à prendre en compte. Nous avons d'abord considéré les anciens combattants les plus à risque du point de vue financier. Ce sont eux qui peuvent bénéficier de l'allocation pour déficience permanente et du supplément. On nous demande pourquoi les critères d'accessibilité sont aussi restrictifs. Si l'on considère ces mécanismes qui sont en place, il faut savoir qu'ils s'adressent d'abord et avant tout aux plus démunis du point de vue financier.

Il y a les membres d'un autre groupe qui, sans en être responsables, mais en raison de leurs blessures, se retrouveront à la retraite avec un niveau de revenu inférieur à ce que nous considérons comme raisonnable, à savoir environ 70 p. 100 de la solde touchée au moment de la libération. Nous estimons simplement approprié d'offrir à ceux qui arrivent un peu à court de ce montant les mêmes chances qu'à tous les autres Canadiens qui peuvent avoir accès à un revenu de retraite correspondant à 70 p. 100 de leur salaire précédent.

Cela n'exige pas nécessairement la création d'un nouveau programme. Nous pouvons examiner ce qu'il est possible de faire en bonifiant la prestation de retraite supplémentaire sans avoir à tout remanier. Je crois que la charte prévoit tous les mécanismes requis pour y parvenir en misant sur les programmes existants.

Le sénateur Wells : Les lignes directrices et les règles en vigueur nous offrent donc la marge de manœuvre voulue?

Mr. Walbourne: Not the current guidelines and rules, but I think the mechanisms are there. I think we'd have to look at the policies and procedures wrapped around those and how accessibility is offered and when people get access to them.

But the mechanisms we feel may be in place already today, and maybe we don't have to invent a new benefit.

Senator Wells: Okay. That's good. May I ask another? This goes to the second part of my second, longer question.

When did the individual — I'll call them entitlements, wanting a different word — but when does that become so cumbersome that it starts to tip and we should consider something more comprehensive, with the required flexibility?

Mr. Parent: I believe that we're almost at that point now. In fact, if you look at the complexity of the administration of benefits in general in Veterans Affairs Canada, you start from the First World War, and then the Second World War and Korea. And there were programs and benefits that were implemented to meet the needs of those people. Other programs were introduced later, you know, under the Pension Act. And then we come up with the New Veterans Charter in 2006.

Really, if you look at an individual within the department trying to administer the processes within, it's very complicated. And I think it's probably about time that Veterans Affairs Canada look at new business processes, and maybe a charter for all veterans and maybe legislation for all veterans.

Certainly our discussions with the department and the minister have often led to that kind of a discussion, and we'll pursue that in the future.

Mr. Walbourne: If I may, you have to understand that veterans who are injured or ill because of the work and their service to Canada have different needs. There is sometimes a need for different kinds and levels of programs inside of any legislation to help those. Some will have a short-term need that may only be 8, 10, 12 or 14 months. Others will have a lifetime need. I guess that introduces some of the complexity.

The Chair: Also, there's legacy to the three programs they're managing now. When the idea of the new charter came in, that was not pursued to try to bring them together. It was a grave concern by the older veterans that what they were getting might be affected by the new one.

But it is most worthy of another look, because the complexity of it is quite mind boggling. Thank you for raising that.

M. Walbourne : Pas celles qui sont actuellement en vigueur, mais je pense que les mécanismes nécessaires sont en place. Je crois qu'il nous faut simplement revoir les politiques et les procédures qui régissent ces mécanismes tant du point de vue des modes d'accessibilité que du moment où l'on peut s'en prévaloir.

Mais nous estimons que les mécanismes requis sont déjà en place et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de créer une nouvelle prestation.

Le sénateur Wells : D'accord. Ai-je droit à une autre question? C'est en fait la seconde portion de celle que je viens de poser.

À quel moment atteint-on le seuil critique où la masse de programmes différents devient si lourde qu'il faut commencer à envisager une mesure plus globale offrant toute la souplesse voulue?

M. Parent : Je crois que nous en sommes presque rendus là. Il faut voir d'une manière générale la complexité des régimes de prestations administrés par Anciens Combattants Canada. Il y a eu la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et celle de Corée. Dans chaque cas, on a instauré des programmes et des prestations répondant aux besoins des anciens combattants. D'autres programmes sont apparus par la suite en vertu de la Loi sur les pensions. La Nouvelle Charte des anciens combattants est venue s'ajouter à tout cela en 2006.

La tâche devient vraiment très complexe pour ceux qui sont chargés d'administrer tous ces processus au sein du ministère. J'estime d'ailleurs que le moment est sans doute venu pour Anciens Combattants Canada d'envisager la mise en œuvre de nouveaux processus administratifs, et peut-être en même temps d'une nouvelle charte pour tous les anciens combattants, et pourquoi pas d'une seule loi pour tous les anciens combattants.

Je peux vous assurer que nos discussions avec le ministère et le ministre aboutissent souvent à ce même constat et que nous n'allons pas manquer de poursuivre nos efforts en ce sens.

M. Walbourne : Il faut comprendre que les anciens combattants qui sont blessés ou malades en raison de leur travail et des services qu'ils ont rendus à notre pays peuvent avoir des besoins bien différents les uns des autres. Il faut donc parfois que les lois prévoient des formes et des niveaux variables de programmes pour leur venir en aide. Certains peuvent avoir un besoin à court terme qui ne durera que de 8 à 12 ou 14 mois. D'autres auront besoin d'aide pendant le reste de leur vie. C'est ce qui explique en partie la complexité du régime.

Le président : Il faut aussi considérer les trois programmes existants que l'on continue de gérer. Quand l'idée d'une nouvelle charte a été lancée, la fusion de ces programmes n'a pas été envisagée. Les anciens combattants plus âgés craignaient fortement d'être affectés par les nouvelles mesures.

Il serait toutefois assurément utile de se pencher à nouveau sur la question, car la complexité de tout cela est effarante. Merci de nous l'avoir rappelé.

Senator Wells: The overarching thought I had when I was reading the report is that there are a lot of things stacked on a lot of things, and that in itself is troublesome.

The Chair: Yes.

Senator Lang: I want to follow up on this line of questioning, and I'm hoping we can get an undertaking from your office. I look at this page here, and it's in very small print, and it talks about all the programs that are available for veterans. There are 37 under the New Veterans Charter — I've counted these up. There are 17 between financial support and rehabilitation for injured veterans, mental health services for non-injured veterans, and support for families; and then, if we go even further, we have another 29 programs called "other Government of Canada benefits." This has to be, to some degree, a bureaucrat's dream but a veteran's nightmare.

I would like to have an undertaking for us to maybe meet with you at another time to see what you could come up with in respect to looking at combining what Senator Wells talks about in these programs. I would submit to you that we're probably spending as much on the bureaucracy, perhaps, as we are on the veterans. I would sooner have the money go to the veterans, if possible. Could we have that undertaking?

Mr. Parent: Certainly. You didn't put a cost on frustration, but besides all of that, there's also a cost on frustration. And I'm sure that in my three years in this office, I've met some veterans who have given up and just said, "No, it's too complicated. I'm not going to be subjected to that."

And the frustration sometimes for us, who are providing an oversight — sometimes the title of the allowance — as I mentioned I think last year, if you see that there is a category of "totally and permanently incapacitated" people and there is an allowance that is for permanently incapacity allowance, you would think the two would match, but they don't.

Senator Lang: If I could, it just seems strange to me that you haven't already started that kind of review, in view of what you've just said, in order to bring something forward that this committee and the House of Commons committee could review. Because I couldn't agree more: I look at this and I don't even understand half of it.

Mr. Walbourne: To add to that complexity, that's just part of it. When you look inside the department there are 18 to 21 different definitions of "veteran." You take that complexity, overlay it on this, and it starts getting complicated. We have started some work along those lines and looked at those various definitions of "veteran." We would love to get together with the committee and have a further conversation.

Le sénateur Wells : En prenant connaissance du rapport, j'avais sans cesse à l'esprit cette image de programmes qui s'empilent à l'infini, ce que je trouve fort troublant.

Le président : Effectivement.

Le sénateur Lang : Je voudrais poursuivre sur la même lancée en espérant obtenir un engagement de la part de votre bureau. J'ai en main cette liste en très petits caractères de la totalité des programmes accessibles aux anciens combattants. J'en ai recensé 37 dans le cadre de la Nouvelle Charte. Il y a en 17 sous la rubrique du soutien financier et des mesures de réadaptation pour les anciens combattants blessés, les services de santé mentale pour les anciens combattants qui n'ont pas été blessés et le soutien aux familles. Plus loin, on retrouve 29 autres programmes regroupés sous l'appellation « Autres prestations du gouvernement du Canada ». C'est en quelque sorte le rêve d'un bureaucrate, mais le cauchemar d'un ancien combattant.

J'aimerais que nous puissions nous rencontrer à nouveau pour voir ce qu'il est possible de faire dans le contexte des suggestions du sénateur Wells au sujet de ces programmes. J'ai l'impression que l'on dépense sans doute davantage pour alimenter l'appareil bureaucratique que pour les anciens combattants eux-mêmes. Je préférerais que ce soit eux qui bénéficient de ces investissements. Êtes-vous prêt à vous engager en ce sens?

M. Parent : Certainement. Vous n'en avez pas traité, mais il y a aussi un aspect de frustration qui s'ajoute à tout cela. Je suis en poste depuis trois ans et je peux vous assurer que j'ai rencontré des anciens combattants qui ont tout simplement baissé les bras en se disant que c'était trop compliqué et qu'ils n'avaient pas à subir tout cela.

Il y a aussi de la frustration pour nous dans notre rôle de surveillance. Parfois cela découle simplement du nom donné à une allocation. Comme je l'indiquais l'an dernier, je crois, lorsqu'on constate qu'il y a une catégorie pour les anciens combattants « atteints d'une incapacité totale et permanente » et une allocation pour déficience permanente, on s'attendrait à ce qu'il y ait concordance entre les deux, mais ce n'est pourtant pas le cas.

Le sénateur Lang : Compte tenu de ce que vous venez de nous dire, il m'apparaît juste un peu étrange que vous n'ayez pas encore entrepris un examen semblable dont vous auriez pu soumettre les résultats à notre comité ainsi qu'à celui de la Chambre des communes. Je suis en effet entièrement d'accord avec vous. Je regarde ce document et je n'en comprends pas la moitié.

M. Walbourne : Il y a bien d'autres éléments qui ajoutent à cette complexité. Au sein du ministère, on utilise de 18 à 21 définitions différentes pour « ancien combattant ». Si l'on superpose cela aux facteurs que vous avez déjà signalés, les choses commencent à se compliquer considérablement. Nous avons déjà pris certaines mesures dans ce contexte en nous penchant notamment sur les différentes définitions d'« ancien combattant ». Nous aimerions bien pouvoir en discuter davantage avec les membres du comité.

The Chair: Because you've sort of given out a writ to the ombudsman, I want to check with you on your terms of reference. Some ombudsmen must get acknowledgement from the minister on what they're studying. Are you totally independent from the minister on subjects you can study and work on?

Mr. Parent: We carry on investigations, but it's mainly in the delivery of services. I think there are ways of working with the minister's office, but we can look at that in the future, especially with the support of this committee.

The Chair: That's sort of a here and there answer. Let me put it this way: The gauntlet has been laid down from us to you and hopefully through you to the minister.

[Translation]

Senator Nolin: Since we are talking about reservists, as you know, some of us have been involved with militia regiments in various ways. Last Saturday, I was with my regiment. Other members know that we have a veterans affairs committee. The complaint that comes up the most often is the amount of time — especially for retired reservists — it takes for the department to calculate their pensions.

In one of the cases, the individual retired almost 30 months ago, and paperwork is going back and forth between the department — I even have a hard time identifying the department — and the veteran in question.

Do you also have the same type of situations with reservists? I am focusing specially on reservists because that is who we deal with. We often feel that they are between a rock and a hard place, as their pension is not calculated in the same way. We understand that these are citizen-soldiers, so the parameters are different to begin with. Are you hearing the same types of concerns from those people? But first thing is first, do they come to see you?

Mr. Parent: Not necessarily because this comes under the jurisdiction of the military ombudsman and not of the veterans ombudsman. Of course, we hear about this — I hear about it because I am a veteran, as well. We hear about cases where it takes an eternity to calculate reservists' pensions. I think this has also become a problem for the regular forces now that it is taking even longer for the pension to be administered.

For us at Veterans Affairs, when it comes to access to benefits, there is no difference in terms of the time the process takes. Currently, we are working with the department to try to reduce the time frames involved in benefits applications and decision making.

Le président : Étant donné que nous venons en quelque sorte de vous passer une commande, j'aimerais en savoir plus long sur vos modalités de fonctionnement. Certains ombudsmans doivent soumettre au ministre les sujets qu'ils souhaitent aborder. Pouvez-vous en décider vous-même sans aucune ingérence de la part du ministre?

M. Parent : Nous effectuons des enquêtes, mais elles portent principalement sur la prestation des services. Je pense qu'il existe des façons de travailler en collaboration avec le cabinet du ministre, mais nous pourrions voir s'il est possible d'améliorer les choses, surtout avec le soutien de votre comité.

Le président : C'est une réponse un peu floue. Disons que le défi est là pour être relevé, autant pour vous-même que pour le ministre par votre entremise.

[Français]

Le sénateur Nolin : Vu qu'on a parlé des réservistes, comme vous le savez, certains d'entre nous ont été impliqués avec des régiments de milice de différentes façons. Samedi dernier, j'étais avec mon régiment, et les gens savent qu'on a un Comité des anciens combattants. La plainte qui revient le plus souvent, c'est le temps — surtout pour les anciens réservistes, ceux qui ont pris leur retraite — que cela prend pour le ministère pour calculer les pensions de ces gens.

J'en un cas, entre autres, où cela fait près de 30 mois qu'il a pris sa retraite et on commence à avoir de la paperasse qui circule entre le ministère — j'ai même de la misère à identifier quel ministère — et l'ancien combattant en question.

Est-ce que vous avez vous aussi le même genre de résonance de la part des réservistes? Je m'attarde surtout sur les réservistes parce que c'est ceux avec qui on travaille. Et souvent, on a l'impression qu'ils sont coincés entre l'arbre et l'écorce, parce que leur calcul de pension n'est pas le même. On comprend que ce sont des citoyens soldats, alors déjà là, les paramètres sont différents. Mais avez-vous le même genre de préoccupations de la part de ces gens? En fait, tout d'abord, est-ce qu'ils vont vous voir?

M. Parent : Pas nécessairement, parce que c'est un sujet qui est de la juridiction de l'ombudsman militaire et non de celui des anciens combattants. Certainement qu'on entend parler — j'en entends parler parce que je suis vétéran, moi aussi — des cas où cela prend une éternité pour calculer la pension des réservistes. Et je crois même que c'est également un problème du côté de la force régulière maintenant que cela prend encore plus de temps avant que l'administration de la pension se fasse.

Pour nous, du côté des anciens combattants, du côté de l'accès aux bénéfiques, il n'y a pas de différence en ce qui concerne le temps que cela prend. Et présentement, on est impliqué avec le ministère pour essayer de réduire le temps que cela prend pour l'application des bénéfiques et la résolution pour en arriver à une décision.

Senator Nolin: Why do veteran reservists come under the department if you have no jurisdiction over those people? Is that a matter of pension?

Mr. Parent: That is in the Superannuation Act. It is not something that comes under my jurisdiction.

The Chair: It should be clarified that some pensions depend on National Defence, but there are also pensions and benefits for veterans, and I am not sure whether your question was about benefits and pensions from Veterans Affairs Canada.

Senator Nolin: No, I was asking about pensions from National Defence. But a 30-month time frame is not normal, especially given that those people will be retiring.

The Chair: This question has to do with the ombudsman of National Defence. Thank you, Senator Nolin.

[English]

Senator Downe: Senator Lang did a very good job of identifying the complexity of the bureaucracy in the department. We're all aware of that and we hear it on a regular basis, but I think we have to take responsibility as parliamentarians as well because we set the framework. We want extensive accountability. The department has to file this form and that form for when the Auditor General and others come in to investigate the department.

The New Veterans Charter that we're talking about today was rushed through Parliament. We all know the parliamentary leaders of the day, coming back from a ceremony in Europe, all had a chat on the plane, the Leader of the Opposition, the leader of the third party. They rushed it through Parliament; I think it went through in one minute in the House of Commons and then it came to the Senate and we insisted on one meeting. That's all we could arrange because everybody has the best of intentions. We wanted to improve services and benefits for veterans. We had one committee meeting in the Senate and a couple of speeches in the chamber. The whole thing was done in about four hours. We've been trying to untangle the mess ever since.

One thing we can point to in our role as parliamentarians is that the government passed a change in the Veterans Independence Program. Before, veterans had to submit receipts in the department and wait and wait and wait for reimbursement. This is for groundskeeping, shovelling snow and so on, for people who are qualified. Now they get the money up front and they submit the receipts afterward. That's the type of change parliamentarians should be thinking about to untangle this mess that we're into with the bureaucracy. That's a role we can play to direct the department.

Le sénateur Nolin : Comment se fait-il qu'un ancien combattant de la réserve relève du ministère alors que vous n'avez pas juridiction sur ces gens? Est-ce une question de pension?

M. Parent : C'est dans la Loi sur la pension. Ce n'est pas un sujet qui fait partie de ma juridiction.

Le président : Il faut clarifier, il y a les pensions qui dépendent de la Défense nationale, mais il y a aussi les pensions et bénéfices des anciens combattants, et je ne suis pas certain si votre question était sur les bénéfices et les pensions venant d'Anciens Combattants Canada.

Le sénateur Nolin : Non, celle qui dépend de la Défense nationale. Mais un délai de 30 mois, ce n'est pas normal. Surtout qu'on sait quand ces gens vont prendre leur retraite.

Le président : C'est une question qui regarde l'ombudsman de la Défense nationale, certainement. Merci, sénateur Nolin.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Le sénateur Lang a bien réussi à mettre en lumière la complexité de la bureaucratie au sein du ministère. Nous en sommes tous conscients et on nous le répète sans cesse, mais je crois que nous avons aussi notre part de responsabilité, car nous avons établi le cadre dans notre rôle de parlementaires. Nous voulons une bonne reddition de comptes. Les gens du ministère doivent remplir différents formulaires pour faciliter les enquêtes du vérificateur général et des autres instances.

La Nouvelle Charte des anciens combattants dont nous parlons aujourd'hui a été adoptée à la hâte par le Parlement. Nous savons tous que les chefs parlementaires de l'époque, le chef de l'opposition et celui du troisième parti, ont eu une discussion sur l'avion au retour d'une cérémonie en Europe. Ils ont hâté les choses au Parlement; je crois qu'il a fallu à peine une minute à la Chambre des communes. Au Sénat, nous avons insisté pour tenir une séance. C'est tout ce que nous avons pu obtenir, car tout le monde voulait agir vite, avec les meilleures intentions du monde. On voulait améliorer les services et les prestations pour les anciens combattants. Il y a donc eu une séance de comité et quelques allocutions au Sénat. Quatre heures ont suffi pour boucler le tout. Nous essayons de nous dépêtrer de ce borbier depuis.

Le changement apporté par le gouvernement au Programme pour l'autonomie des anciens combattants pourrait nous inspirer dans nos fonctions de parlementaires. Auparavant, les anciens combattants devaient soumettre leurs factures au ministère et s'armer de patience en attendant leur remboursement. Je parle de ceux qui sont admissibles à différents services comme l'entretien du terrain et l'enlèvement de la neige. Maintenant, ils obtiennent directement l'argent et doivent soumettre leurs factures après coup. C'est exactement le genre de changement que les parlementaires devraient envisager pour nous libérer de ce fouillis bureaucratique. Nous pouvons jouer un rôle à ce chapitre en guidant le ministère.

My question after that preamble — and I'm asking for only one — is follow up on Senator Wells' original comment about the financial adviser and assistance available to the recipient of the lump sum payment. I understand that's over and above the lump sum payment. It's not part of the funds, but the last time we checked we had a very small percentage — I recall 5 per cent, it may have been higher — of veterans seeking that advice.

Do you know what that figure is? Is it any higher? Is there promotion? When they sit down to discuss this lump sum payment, is that highlighted? It seems to me that it should be pushed a little more.

Mr. Walbourne: We recently looked at those numbers, and I don't think they're much above 10 per cent. It's optional. The veteran has the option to take the advice or not. How it is promoted and the value it brings is probably not done as well as it should be.

Senator Downe: That is an area we should promote as well. We all need advice in everything we do.

The Chair: The chair asks, before we go in camera, to ask one question. The question is the following: When an individual is injured they will have access, during the period of time where they're going through rehabilitation and so on, to 75 per cent of their previous salary upon release.

Now, an individual who is on workers' compensation, who works in the civilian world, has a choice of whether they go into an unsecure area or not. If something is too dangerous, they or their union says, "No, you don't do it," and they simply don't do the job. The soldier doesn't have that option. They sign up and go into dangerous positions because that's part of their mandate.

How then can we equate a workers' compensation figure like 75 per cent — which apparently exists outside of insurance policies — to those who are without the option of working in a secure environment, operationally committed, and say that we can reduce their salary? Once you're injured, you lose money. You don't get more money when you're injured, you actually lose money. Is there some logic that I lost in how that was brought about?

Mr. Parent: No. In fact, we don't compare the two in that aspect. Our recommendation is it that it should be 90 per cent. The Earnings Loss Benefit should be raised to 90 per cent. Ninety per cent is no changes in net income. In other words, whenever you face the transition ahead of you, the first thing you see when you're facing a move, a change of career and a whole bunch of obstacles is a drop in salary. Ninety per cent will give the individual net income. It won't change. So that's what we're looking for. It's not a matter of comparing with the Workers'

Après ce bref préambule, voici donc ma question qui fait suite à l'observation du sénateur Wells concernant le service de conseils financiers et l'aide accessible aux bénéficiaires d'un paiement forfaitaire. Je crois qu'il s'agit de financement supplémentaire qui vient s'ajouter aux paiements forfaitaires. Selon mes derniers renseignements, il n'y avait qu'une très faible proportion — 5 p. 100 si je me souviens bien, mais c'était peut-être davantage — d'anciens combattants qui se prévalaient de ce service.

Connaissez-vous le pourcentage exact? Est-il supérieur? Fait-on de la promotion? Est-il question de ce service lorsqu'on discute du paiement forfaitaire? J'ai l'impression que l'on devrait en faire un peu plus.

M. Walbourne : Nous avons examiné ces chiffres récemment et je crois que la proportion n'était guère supérieure à 10 p. 100. C'est un service optionnel. L'ancien combattant a le choix de demander des conseils ou non. Je conviens que l'on pourrait en faire davantage pour faire la promotion de ce service et de son utilité.

Le sénateur Downe : C'est un aspect que nous devrions également faire valoir. Nous avons tous besoin de conseils dans les différentes facettes de notre vie.

Le président : Avant que nous poursuivions nos travaux à huis clos, la présidence aimerait poser une question. Une personne qui se blesse a droit, pendant sa période de réadaptation notamment, à un soutien financier correspondant à 75 p. 100 de ses plus récents revenus d'emploi.

Dans le monde civil, un travailleur peut toujours refuser d'accomplir une tâche qu'il estime trop dangereuse. Si c'est trop risqué, son syndicat lui dit de ne pas le faire et il en est tout simplement exempté. La même chose n'est pas possible pour le soldat. En s'enrôlant, il accepte de se retrouver dans des situations périlleuses parce que cela fait partie de son mandat.

Comment pouvons-nous offrir l'équivalent de ce taux de 75 p. 100 pour l'indemnisation des travailleurs — ce qui semble être le cas dans le civil ou tout au moins via les polices d'assurance — aux militaires qui n'ont pas l'option de refuser un travail dangereux étant donné leurs engagements opérationnels? Comment se fait-il qu'on leur dise plutôt que leur salaire sera réduit? Si vous êtes blessés, vous allez perdre de l'argent. On ne vous en donnera pas davantage en cas de blessure, vous allez plutôt en perdre. Y a-t-il une certaine logique qui m'échappe dans ces mesures qui ont été adoptées?

M. Parent : Non. De fait, nous ne faisons pas la comparaison avec le civil. Nous recommandons que la prestation pour perte de revenus soit majorée à hauteur de 90 p. 100. Ainsi, il n'y aurait aucun changement dans le revenu net du blessé. Dans l'état actuel des choses, un ancien combattant confronté à une transition, qu'il s'agisse d'un déménagement, d'un changement de carrière ou de toute une série d'obstacles, doit d'abord composer avec une baisse de salaire. Un taux de 90 p. 100 lui permettrait de conserver le même revenu net. C'est donc ce que l'on vise. On ne cherche pas à

Compensation Board. It's being fair to the individual who needs to go through those two or three years of transition, who should not see a financial burden.

The Chair: That's why we don't see the logic behind it. It brought me to the Legion, which is mandated by law to assist veterans. Are they under your purview to see whether or not they're pushing the envelope and becoming that centre of support, centre of excellence in all those little towns where you have militia units and so on, to be that new body to assist them?

Mr. Parent: Whenever I do outreach, I certainly do it through the Royal Canadian Legion because they have the facilities, especially since talking about the closures of some offices. Maybe then the Legion can take a leading role in providing the visible link between the client and people who look after programs.

I also recommend and talk to the Legion national command to look at the Legion as, in fact, something like a family resource centre.

Again, it's another aspect of veterans' support where the family is not really involved and should be. I think the Legion needs to move in that direction, and not just the Legion but all veterans' representative groups should look at the veteran and his family as an entity, not just the veterans themselves.

The Chair: Thank you for that. The Legion being mandated may be a place we might want to look at.

Thank you very much, Mr. Parent.

Colleagues, you've seen gentlemen here wearing medals. There are veterans here, and one with a service dog, which is a new dimension.

We know that veterans watch this program, if I can use that term, on CPAC at three o'clock in the morning, because they're awake, as some of us are, but to have veterans as witnesses here on the ground with us is, I think, a reinforcement of our work. We appreciate that. Thank you for coming in. And don't hesitate to wear your medals. Well done.

Having said that, I'm going to have to throw you out because we're now going to go in camera.

(The subcommittee continued in camera.)

établir de comparaison avec ce qu'offre la Commission des accidents du travail. On veut simplement assurer un traitement équitable à ces personnes en ne leur imposant pas un fardeau financier supplémentaire à l'aube de ces deux ou trois années de transition.

Le président : C'est pour cela que nous n'arrivons pas à voir la logique qui sous-tend cette façon de procéder. Cela m'amène à vous parler de la Légion canadienne qui est tenue par la loi de venir en aide aux anciens combattants. La Légion doit-elle vous rendre compte de ses efforts pour faire avancer les choses et devenir ce nouveau centre de soutien tant recherché dans toutes ces petites villes où elle est présente?

M. Parent : Pour mes activités de sensibilisation, il va de soi que je me sers des installations de la Légion royale canadienne, surtout dans le contexte de ces fermetures de bureaux. La Légion pourrait jouer un rôle de premier plan en devenant le lien tangible entre le client et les gestionnaires de programmes.

J'ai aussi parlé au commandement national de la Légion pour recommander qu'on la considère un peu comme un centre de ressources pour la famille.

Il s'agit en effet d'un autre aspect du réseau de soutien des anciens combattants où la famille n'est pas vraiment prise en compte, alors qu'elle le devrait. Je pense que c'est un changement d'orientation qui s'impose non seulement pour la Légion, mais aussi pour tous les groupes représentant les anciens combattants qui devraient en venir à considérer que l'ancien combattant et sa famille forment une entité.

Le président : Je vous remercie. Nous devrions donc peut-être nous intéresser au mandat confié à la Légion.

Merci beaucoup, monsieur Parent.

Chers collègues, je voulais souligner la présence de tous ces messieurs qui portent fièrement leurs médailles. Il nous a fait plaisir d'accueillir ces anciens combattants, dont l'un est même accompagné d'un chien-guide, un nouvel aspect de cette réalité.

Nous savons que des anciens combattants regardent nos délibérations sur CPAC à 3 heures du matin, parce qu'ils font un peu d'insomnie, comme certains d'entre nous, mais leur présence dans cette salle nous encourage à continuer notre travail. Nous vous en sommes reconnaissants et nous vous remercions d'avoir été des nôtres. N'hésitez jamais à porter vos médailles, un témoignage de vos accomplissements.

Cela étant dit, je vais maintenant devoir vous mettre à la porte parce que nous devons continuer nos discussions à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, December 4, 2013

Office of the Veterans Ombudsman:

Guy Parent, Veterans Ombudsman;

Gary Walbourne, Executive Director, Operations and Deputy Ombudsman;

Colonel (Ret'd) Denys Guérin, Team Leader for the New Veterans Charter Review.

Wednesday December 11, 2013

Office of the Veterans Ombudsman:

Guy Parent, Veterans Ombudsman;

Gary Walbourne, Executive Director, Operations and Deputy Ombudsman.

TÉMOINS

Le mercredi 4 décembre 2013

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Guy Parent, ombudsman des vétérans;

Gary Walbourne, directeur exécutif des opérations et ombudsman adjoint;

Colonel à la retraite Denys Guérin, chef d'équipe pour l'examen de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le mercredi 11 décembre 2013

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Guy Parent, ombudsman des vétérans;

Gary Walbourne, directeur exécutif des Opérations et ombudsman adjoint.